



Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Programme Intégré Oriental¹

Organisation(s) Participante(s) Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Objectif Spécifique du Fonds
Directeur de programme : Nom : Priya Gajraj Téléphone : E-mail : priya.gajraj@undp.org	Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) : Nom : Téléphone : E-mail :
Titre du programme REDD+ : Programme Intégré Oriental (Ituri, Tshopo et Bas-Uélé)	Numéro du programme :
Coûts du programme : Fonds : 33 000 000 Autre : - TOTAL (USD) : 33 000 000	Lieu du programme : Province : Ituri, Tshopo et Bas-Uélé Territoires
Organisations Participantes :	Durée du programme : Durée totale (en mois) : 60 Date de commencement prévue² :
Description du programme REDD+ (limitée à 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) : Le programme intégré REDD+ est une réponse holistique aux différents moteurs et causes de la déforestation identifiés par différentes études et acceptés de manière consensuelle. Le présent programme vise à atteindre deux objectifs spécifiques qui sont aussi les deux principaux résultats ou effets attendus : (i) La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles ; (ii) L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles. L'effet 1 vise l'amélioration globale de la gouvernance des ressources naturelles, principale cause indirecte de déforestation et de dégradation dans les trois Provinces cibles du programme (PNUD, 2014 & 2016) en assurant, à divers niveaux de la gouvernance territoriale. L'effet 2 vise, en lien avec les appuis à la gouvernance des ressources naturelles de l'effet 1, l'accompagnement des activités économiques et des dynamiques démographiques afin d'en réduire l'impact sur les forêts et de contribuer directement à l'amélioration des revenus des communautés locales, y compris les peuples autochtones, les femmes et les jeunes par l'adoption par les ménages producteurs agricoles de modèles plus productifs, l'appui aux moyens de subsistance alternatifs et une meilleure compréhension des dynamiques démographiques.	

1. _____

¹ Le terme « programme REDD+ » fait référence aux programmes et aux projets. Ce modèle reprend la même structure de la fiche de Programme REDD+ soumise lors de la manifestation d'intérêt de façon plus détaillée et certains éléments additionnels tels que le plan de travail ou le budget par catégorie.

² La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date :
Examen du Comité Technique	Date :
Approbation du Comité de Pilotage	Date :

Signature du Gouvernement Provincial dans le cas d'un Programme REDD+ intégré

	Nom du représentant	
	Signature	

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

	Nom du représentant	
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	
	Date	
II.	Nom du représentant	
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	
	Date	

Table des matières

Acronymes	5
1 Résumé analytique	10
2 Analyse de la situation et localisation du programme	13
2.1 Contexte pays	13
2.2 Localisation et contexte des provinces cibles du programme	13
2.2.1 Province de Tshopo	14
2.2.2 Province du Bas-Uélé	15
2.2.3 Province de l'Ituri	16
2.3 Déforestation et dégradation des forêts dans la zone de programme	17
2.3.1 Caractéristiques communes de dynamiques de déforestation et dégradation	17
2.3.2 Spécificités provinciales	19
3 Contexte du Programme REDD+	22
3.1 Les programmes intégrés dans le processus REDD+ de la RDC	22
3.2 Expérience du PNUD	24
3.3 Initiatives et programmes pertinents dans la zone du Programme	24
4 Objectifs & stratégie d'intervention du Programme	29
4.1 Théorie de changement	29
4.2 Objectifs du programme	32
4.3 Stratégie d'intervention	33
4.4 Description des activités du programme	37
5 Cadre de résultats	54
6 Plans de travail, activités envisagées et budget dont la contribution CFI/FONAREDD	61
6.1 Plans de travail	61
6.2 Budgets du programme	71
7 Méthodologie	71
8 Gouvernance et gestion du programme	72
8.1 Gouvernance du programme	72
8.1.1 Comité de pilotage du programme	72
8.1.2 Comités techniques provinciaux	73
8.2 Gestion du programme	73
8.2.1 Unité de coordination & de gestion du programme (UCGP)	74
8.2.2 Unités provinciales de coordination & de gestion (UPCG)	74
8.2.3 CIDD/PNUD	75
8.2.4 Agences Locales d'Exécution, Firms et consultants	75
9 Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats	77
9.1 Faisabilité	77
9.2 Pérennité des résultats	77
9.3 Gestion des risques	78
10 Gestion socio-environnementale : risques et mesures d'atténuation	83
11 Contrôle, évaluation & information	83
12 Plan de consultation effectuée et/ou programmée	88
12.1 Conceptualisation	88
12.2 Démarrage	88
12.3 Mise en œuvre	90
13 Annexes	91

Liste des tableaux et figures

1. Tableau 1 Matrice des risques et mesures d'atténuation	79
2. Tableau 2 : Principales consultations prévues pour le démarrage du programme intégré REDD+/Oriental	89
3. Figure 1 : carte de localisation des Provinces cibles du programme et des points chauds de déforestation	14
4. Figure 2 : – Alignement des effets du programme, Piliers du Plan d'Investissement et Jalons de la LOI	23
5. Figure 3 : Approche de mise en œuvre.....	32
6. Figure 4 : Carte de localisation des zones prioritaires d'intervention par Territoire.....	35
7. Figure 5: Carte de localisation des populations autochtones en RDC (Source : Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées en RDC. Banque mondiale, 2009)	37
8. Figure 6 – Structures de gouvernance et de gestion du programme	76

Acronymes

ACOOPELI	Association Coopératives des Eleveurs de l'Ituri
AFD	Agence Française de Développement
AGEDUFOR(AFD	Appui à la gestion durable des forêts de la RDC (projet)
AGIAR	Appui à la communication interculturelle et à l'autopromotion rural
AGIP	ONG dans la santé de production
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALE	Agence locale d'Exécution
AMAB	Association des Mamans Anti-Bwaki
AMI	Appel à manifestation d'Intérêt
APEC	Association pour la Protection de l'Enfant au Congo (ONG)
ASF	Association Santé Familiale (Ong)
AT	Aménagement du territoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BAD/CBFF	Banque Africaine de Développement/Congo Bassin Forest Fund
BEAD	Bureau d'Etude et Appui au Développement (ONG)
BM	Banque Mondiale
CABEN	Cacaoyère de Bengamisa (entreprise publique)
CAFEC	Central African Forest Ecosystem Conservation
CAFI	Central Africa Forest Initiative
CAP	Connaissances, Attitudes & Pratiques (enquête)
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CARITAS/BDOM	Caritas/Bureau Diocésain des Œuvres Médicales
CART	Conseil Agricole et Rural du Territoire
CCP	Conseil Consultatif Provincial
CDPE	Conseil pour la Défense des Droits des Communautés et la Protection de l'Environnement (société civile)
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CFI	Commission Foncière de l'Ituri
CFT	Compagnie Forestière de Transformation
CGES	Cadre de gestion Environnementale et Sociale
CIDD	Croissance Inclusive & Développement Durable
CIFOR	Center for International Forestry Research
CIM	Congo en image (société civile)
CLD	Comité Local de Développement
CLGS	Comité Local de gestion & de suivi

CLIP	Consentement Libre, Préalable et Informé dans le cadre de la REDD
CNREDD	Coordination nationale REDD
CO2	Dioxyde de carbone
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
CONAREF	Commission Nationale de Réforme Foncière
COPIL	Comité de Pilotage
COTREFOR	Compagnie de transport et d'exploitation forestière
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays PNUD RDC
CPAP2013-2017	Country Programm Action Plan/Plan d'action de programme pays 2013 – 2017
CPD	Contry Programm Document/Document de programme Pays
CRR	Carte des Risques et des Ressources
CTB	Coopération Technique Belge
DD	Déforestation & dégradation
DDD	Direction du Développement Durable
DFID	Department for International Development/Département du Développement international
DGM	Direction Générale de Migration
DGPA	Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
DIM	Direct Implemenation Modality/Modalité de mise en œuvre directe par le PNUD
DPAO	Directeur Pays Adjoint chargé des Opérations
DPAP	Directeur Pays Adjoint chargé du Programme
DSCR2	Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2ème génération
EIES	Etude d'Impact Environnemental & Social
ESCO-KIVU	Edmond Schlüter & compagnie Kivu (sprl)
ETD	Entité Territoriale décentralisée
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCCC	Forêts et Changement Climatique en RDC (projet)
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FIP	Forest Investment Programme/Programme d'Investissement pour la Forêt
FLEVICA	Fleuves d'eau vive qui coulent aux autres (ONG)
FNUAP	Fonds de Nations Unies pour la Population
FOMASI	Forum des Masses Silencieuses (Société civile)
FONAREDD	Fonds National REDD
FOPAPO	Fédération des Organisations paysannes Agricoles de la Province Orientale
GES	Gaz à Effet de Serre

GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GTCR-R	Groupe de Travail Climat REDD – Rénové
HACT	Approche Harmonisée pour le Transfert du Cash
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDH	Indice du Développement Humain
IEC/CCC	Information, Education & Communication/Communication pour le Changement de Comportement
IFA/YANGAMBI	Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi
INERA	Institut National d’Etude et de Recherche Agronomique
INS	Institut National de Statistiques
IPAPEL	Inspection Provinciale de l’Agriculture, Pêche & Elevage
IPC	The Integrated Food Security Phase Classification/Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITPR	Infrastructure, Travaux Publiques & reconstruction
LOI	Letter Of Intention/Lettre d’Intention
LWF	Lutheran World Federation
MATUH	Ministère de l’Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
MECDD	Ministère de l’Environnement, Conservation de la Nature, et du Développement Durable
MECNT	Ministère de l’Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme
MEDD	Ministère de l’Environnement & du Développement Durable
NERF	Niveau d’émissions de Reference pour les Forêts
MINAGRI	Ministère de l’Agriculture
MINAGRIPEL	Ministère de l’Agriculture, Pêche & Elevage
MONUSCO	Mission de l’Organisation des Nations unies pour la Stabilisation du Congo
NES	Normes environnementales & Sociales
NORAD	Norwegian Agency for Development Cooperation
OCEAN	Organisation Concertée des Ecologistes & Amis de la Nature (ONG)
OIM	Organisation Internationale de Migration
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSAPY	Organisation pour la Sédentarisation, l’Alphabétisation et la Promotion des Pygmées (Société civile)
PAC	Planning Familial et aux Soins Post Avortement (ONG)
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PCN	Programme d'éducation pour la Conservation & la Protection de la Nature (Société civile)
PDPA	Plan de Développement des Peuples Autochtones (société civile)
PE	Partenaire d'Exécution
PGES	Plan de gestion & de suivi Environnemental et Social
PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIREDD/MBKIS	Projet Intégré REDD/Mbuji Mayi Kisangani
PLE	Partenaire Local d'Execution
PLD	Plan Local de Développement
PLDV	Plan Local de Développement Vert
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUAD	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRGII	Projet Pilote REDD+ Géographiquement Intégré Isangi
PPRGIM	Projet Pilote REDD+ Géographiquement Intégré Mambasa
PPSSP	Programme de Promotion de soins de Santé Primaire (ONG)
PRODAT(CTB)	Programme de Développement Agricole dans le District de la Tshopo (Coopération Technique Belge)
PSE	Paieement pour Service Environnementaux
PSGRN	Plan Simple de Gestion des Ressources Naturelles
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAJEPA	Réseau des Journalistes pour la Protection de l'Environnement et la Promotion des Peuples Autochtones (société civile)
RCN	ASBL belge focalisée sur la Justice & la Démocratie
RDC	République Démocratique
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
REDD+	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, rôle de conservation, de gestion durable des forêts et de renforcement du stock de carbone dans les pays en voie de développement
RFO	Réserve à faune d'Okapis
RN	Route nationale
RN27	Route nationale N°27
RN4	Route nationale N°4
RRN	Réseau Ressources Naturelles
S&E	Suivi – Evaluation
SAFBOIS	Société Africaine de Bois

SESP	Social and Environmental Screening Procedure
SGP	Small Grant Programme (Programme de petites subventions)
SIFORCO	Société industrielle et forestière du Congo
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts de la RDC
SODEFOR	Société de Développement Forestier
SPAT	Schéma Provincial d'Aménagement du territoire
SYCIT	Syndicat des Concessionnaires (agricoles) de l'Ituri
TDR	Termes de Référence
UCGP	Unité de Coordination & de gestion du programme
UE	Union Européenne
UN	Les Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement
UNDSS	United Nations Department of Safety and Security
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNHABITAT	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees/Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (français)
UNIKIN	Université de Kinshasa
UNIKIS	Université de Kisangani
UNPBSO	United Nations Peace Building Support Office/ Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (en français)
UPAQ	Unité Plaidoyer et Assurance Qualité
UPCG	Unité Provinciale de Coordination & de gestion du programme
UPDKIS	Union des Producteurs pour le Développement de Kisangani
USAID	United States Agency for International Development
UTZ	Programme de certification de l'agriculture durable
WCG	Wildlife Conservation Global
WCS	Wildlife Conservation Society
WRI	World Resources Institute

1 Résumé analytique

Le programme intégré REDD+ Oriental vise à mettre en œuvre le Plan d'Investissement du Fonds National REDD+ de la République Démocratique du Congo (RDC) dans les Provinces du Bas-Uélé, Ituri & Tshopo, Province issues du récent découpage administratif de l'ancienne Province Orientale. Il vise à y réduire la déforestation et la dégradation des forêts, et à améliorer durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones).

Entre 2000 et 2014, ces 3 Provinces ont en effet connu une perte globale du couvert forestier de l'ordre de 12.929 km², dont 7.063 km² pour la Tshopo, 4.133 km² pour le Bas-Uélé et 1.734 km² pour l'Ituri. Cette perte représente un taux moyen de 4,02% avec une faible variation entre Provinces (WRI, 2014³). Les pertes forestières sont par contre inégalement réparties : les principaux points chauds de déforestation et dégradation sont concentrés essentiellement le long des voies de communication (routes, fleuve Congo, rivières) praticables et autour des grandes agglomérations (Kisangani, Bunia, Buta, Aketi, Bondo, etc.), zones sur lesquelles le programme va par conséquent se focaliser.

Les analyses réalisées montrent que les moteurs de la déforestation et de dégradation des forêts, leur localisation, ainsi que les agents impliqués sont globalement les mêmes dans les trois Provinces cibles, bien que leur importance respective varie en fonction du contexte spécifique. Il en va de même avec les facteurs explicatifs et les liens entre les différents moteurs. Les principaux moteurs directs identifiés sont ainsi (i) l'agriculture itinérante sur brûlis, (ii) l'exploitation artisanale de bois d'œuvre, (iii) la production de bois énergie (charbon & bois de chauffe), (iv) l'exploitation minière artisanale et (v) l'exploitation forestière industrielle (quoique de manière indirecte). Ces moteurs directs sont tous liés à divers moteurs sous-jacents que sont (vi) la faible gouvernance des ressources naturelles, (vii) la pression démographique (croissance démographique & migrations), (viii) la réhabilitation des infrastructures routières ainsi que (ix) l'urbanisation rapide des villes. L'agriculture est particulièrement forte en Tshopo et Ituri, tout comme l'exploitation artisanale du bois (d'œuvre et énergie), et la problématique des migrations. La Tshopo concentre l'essentiel de l'exploitation forestière industrielle.

Compte-tenu des fortes interrelations entre toutes ces problématiques, le programme vise à s'attaquer de manière conjointe et coordonnée à l'ensemble d'entre elles. Cela **nécessite (i) une gestion plus anticipative, transparente et concertée de l'usage des terres et des ressources naturelle, (ii) un contrôle plus efficace et constant grâce à une administration renforcée mais aussi l'implication conjointe de multiples acteurs et secteurs, aux divers niveaux de la gouvernance territoriale, et (iii) un appui à la promotion des modèles de production alternatifs permettant de réduire la pression sur les ressources et de diversifier les revenus, ainsi que des mesures incitant à l'adoption de ces modèles et au respect des règles de gestion des terres et ressources naturelles.**

Le programme part ainsi du principe que : (i) une compréhension plus fine des moteurs de déforestation et leurs agents permettra de (ii) cibler plus précisément les interventions du programme là où elles seront les plus efficaces et efficientes, en (iii) permettant et incitant les acteurs à changer leurs pratiques et diversifier les sources de leurs revenus, qui se font actuellement au détriment de la forêt. (iv) Le renforcement du rôle de l'Etat et sa capacitation, combinés avec (v) une participation large des divers décideurs et usagers des terres, permettra (vi) l'élaboration d'une vision concertée et partagée de l'affectation de l'espace et des règles de gestion des ressources naturelles, et la définition claire des priorités d'investissement pour un développement vert. Ces travaux guideront le dialogue de politiques pour catalyser et orienter les financements publics et privés, nationaux et internationaux (alignement) vers un tel objectif. En intégrant une logique de contrats de performance aux divers appuis donnés (services techniques et administration décentralisée, usagers des ressources), ils permettront par ailleurs de motiver les bonnes pratiques et décourager, voire sanctionner, les pratiques illégales (ou non consenties par la communauté) et de ce fait décupler la possibilité de succès des actions entreprises. (v) Le suivi itératif des moteurs permettra de vérifier le bien-fondé de la théorie du changement et de calibrer les interventions du programme pour un impact optimal sur les moteurs et les comportements des agents de la déforestation, et une gestion adaptative dans la zone de programme comme au niveau national.

Le programme est ainsi articulé autour de deux objectifs spécifiques ("Effets") : (1) Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres), et (2) Réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques

1. _____

³ Bien que le programme favorise systématiquement l'utilisation des données nationales issues du Système National de Suivi des Forêts, il est important de noter que ces données ne sont pas encore disponibles à l'échelle des nouvelles Provinces.

démographiques sur les forêts dans les zones cibles. Une attention particulière sera portée à la participation de l'ensemble des parties prenantes dans les activités du programme et la prise de décision, et notamment à l'intégration des populations vulnérables et marginalisées femmes et les jeunes, ainsi que les peuples autochtones pygmées présents dans la zone d'intervention.

Le programme interviendra (i) au **niveau local**, à l'échelle duquel l'utilisation des terres et l'exploitation des ressources a lieu concrètement, afin de favoriser une gestion durable des ressources naturelles et d'organiser l'espace de vie des communautés locales, (ii) au **niveau provincial**, échelon clé de la décentralisation, afin de développer le cadre institutionnel contribuant à une mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de la décentralisation ; et (iii) au **niveau intermédiaire** des Entités Territoriales Décentralisées et des Territoires, afin d'assurer une articulation et une cohérence territoriale entre les orientations provinciales et les besoins de développement socioéconomiques des communautés locales. Compte-tenu de l'étendue des **3 Provinces** cibles, des budgets limités disponibles, et de la nécessité de maximiser l'impact des investissements REDD+, les interventions se focaliseront en priorité sur les zones d'enjeux REDD+ forts (forte densité démographique, autour des centres urbains et des grands axes de transport), en tenant compte également de l'accessibilité et des autres initiatives et partenaires pertinents (PIF, CTB, etc). En conséquence, le programme a retenu **8 Territoires** prioritaires d'intervention : Isangi, Ubundu & Bafwasende (Tshopo), Buta et Aketi (Bas-Uélé), et Mambasa, Irumu et Djugu (Ituri). Au sein de ces Territoires, le programme interviendra dans **35 chefferies/secteurs** et **240 terroirs** villageois.

Les diverses interventions envisagées pour parvenir au résultat sont :

La structuration et le renforcement de capacité des structures de concertation multi-acteurs et multisectorielles, qui seront au cœur du processus de dialogue, de partage des informations, de définition des visions communes et concertées sur le développement, de suivi et d'alerte, et de résolution des conflits : (i) inventaire et diagnostic initial des structures de gouvernance existantes aux divers échelons de la gouvernance territoriale (Conseil Consultatif pour la Forêt, Conseil Agricole Ruraux de Gestion, Comites Locaux de Développement, etc.) et ajustement si nécessaire, avec les autorités compétentes, de leurs champs de compétence et composition (représentativité), (ii) Renforcement des structures pertinentes ou, lorsque nécessaire, leur création /et créer, ainsi que leur appui basé sur la performance (effort de suivi et impact) et la bonne reddition des comptes ;

Le renforcement des capacités des services techniques de l'administration provinciale et territoriale (aménagement du territoire, circonscriptions foncières, services de l'agriculture et de l'environnement) et des Chefferies/Secteurs, pour la mise en œuvre effective de leur mandat et l'accompagnement technique des diverses interventions du programme (planification spatiale, sécurisation foncière, intensification agricole, etc.). Ce renforcement se traduira par (i) la réhabilitation ou construction des bureaux, (ii) l'équipement en matériel, (iii) l'appui au fonctionnement et déplacements, basés partiellement sur des "contrats de performance" (effort de suivi et impact) (iv) le renforcement des capacités.

L'appui au développement de plans concertés d'usage des terres et des ressources, par les institutions et les communautés locales : (i) Elaboration et adoption de Schémas provinciaux d'aménagement du territoire dans chacune des trois Provinces, (ii) Mise à jour ou élaboration dans une perspective REDD+ des Plans de développement des Territoires, (iii) Elaboration de Plans Simples de Gestion des Ressources Naturelles (PSGRN) au sein des terroirs villageois. Ces travaux permettront de (i) catalyser l'émergence d'une vision commune, prospective et spatialisée du développement de l'entité considérée, et de (ii) s'entendre sur les priorités et moyens nécessaires pour y parvenir, ainsi que le rôle et responsabilités des divers acteurs (mise en œuvre, suivi, contrôle) : infrastructures prioritaires (routes, etc.), affectation des terres et règles d'arbitrage entre secteurs (agriculture, exploitation forestière, espace à préserver voire protéger, etc.), règles de gestion de l'espace et des ressources, investissements et accompagnement technique nécessaires.

L'appui à la clarification et à l'enregistrement des droits fonciers collectifs des communautés locales, ainsi que de certains droits individuels dans le cadre des investissements REDD+ : (i) Appuyer l'élaboration d'Edits Provinciaux, qui permettent de mettre en œuvre un cadre d'échange et de concertation, de renforcer les mécanismes d'appropriation des us et coutumes en matière de foncier des communautés locales, d'organiser la capacité « d'arbitrage » et contribuent à l'enregistrement des droits. (ii) Accompagner la sécurisation foncière des droits non-conflituels (après tentative de médiation, si nécessaire) ;

La mise en œuvre transparente des interventions REDD+, tenant compte des risques et changements : (i) Informer/sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'impact du programme au travers

de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication ; (ii) la mise en œuvre d'un mécanisme de recours et plaintes, dont les plateformes de concertation, les partenaires locaux d'exécution et l'équipe de programme seront au cœur ; (iii) Réaliser des études de moteurs de déforestation et de dégradation forestière, en mettant un accent important sur les consultations et la participation des divers acteurs, ainsi que la validation, éléments clés d'un consensus. Ces études s'appuieront par ailleurs fortement sur les travaux analytiques réalisés dans le cadre des diverses composantes du programme.

La dissémination auprès des ménages producteurs agricoles de modèles de production plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt : (i) Diagnostic préalable approfondi des principales filières agricoles de la zone de programme, (ii) Renforcement en amont mais aussi en aval des filières les plus pertinentes (approche de chaîne des valeurs, (iii) Mise en place d'un dispositif provincial d'encadrement et de distribution d'intrants améliorés (jalon 2018 c du pilier agriculture), (iv) vulgarisation de modèles agricoles à faible impact, en zone forestière et de savane, pour les cultures vivrières et pour les cultures pérennes, (iv) le développement des cultures pérennes à petite et moyenne échelle, (iv) mise en défens des savanes pour la régénération naturelle des forêts dégradées, ainsi que (v) développement de l'agriculture et des boisements en savane. Les appuis seront réalisés principalement dans le cadre des PSGRN et en appui à ceux-ci, et dans une logique de performance (idem ci-dessous).

L'intégration par les exploitants forestiers et les communautés locales de pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuse : (i) Diagnostic et renforcement des filières bois d'œuvre artisanal et bois énergie, dans une perspective de gestion durable, (ii) Accompagnement des processus de création et formalisation de concessions forestières communautaires et communales dont l'appui des CLD et Chefferies/Secteurs dans l'élaboration de Plans d'Aménagement) (iii) Appui aux acteurs de la filière dans la production durable de bois d'œuvre et de bois-énergie, dans une logique de performance (PSE), (iv) Appui aux investissements agroforestiers et boisement/reboisement autour des foyers miniers artisanaux en zone forestière, (Promotion et dissémination des foyers améliorés produits par le PIF ou importés),

L'appui aux moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles, ciblant plus particulièrement les populations vulnérables et marginalisées, et notamment les peuples autochtones, les femmes, et les jeunes : Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus au travers du développement de microentreprises ;

L'amélioration de la prévalence des méthodes contraceptives modernes dans les zones cibles, au travers de l'appui des services de planification familiale dans les zones de santé avec une forte densité et croissance démographique, pour une meilleure sensibilisation des populations et un renforcement de la disponibilité en intrants

Une meilleure compréhension des dynamiques démographiques, au travers d'une étude approfondie sur la problématique des migrations dans la région, et la facilitation d'un dialogue avec les autorités politiques et coutumières aux échelons de gouvernance pertinents sur la problématique des migrants et les moyens de réduire leur impact sur la forêt sans contribuer à leur vulnérabilité

2 Analyse de la situation et localisation du programme

2.1 Contexte pays

1. République démocratique du Congo (RDC) s'étend sur 2,345 millions de km². Le pays est habité par environ 70 millions d'habitants, très inégalement répartis, dont 60% vivent en milieu rural et au dépend des ressources naturelles abondantes et très variées (INS, 2015)
2. Sur le plan politique, la situation sécuritaire s'est sensiblement améliorée bien qu'elle reste encore instable, notamment dans certaines provinces de l'Est (Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu et Tanganyika). La « **décentralisation** », prévue par la constitution du 18/02/2006 et adoptée comme nouveau mode d'organisation et de gestion des affaires publiques est en marche. C'est une des réformes importantes basée sur le principe de répartition des compétences entre le Gouvernement Central et les Entités Territoriales décentralisées (ETD)⁴ (Provinces et Secteurs/Chefferies). Evolution importante et positive, cette décentralisation se heurte encore à la problématique des capacités économiques, humaines, financières et techniques souvent limitées en Province. Depuis le 30 juin 2015, le Gouvernement a décidé d'appliquer une autre disposition de la Constitution relative au « **découpage administratif**⁵ » qui a fait passer le nombre de provinces de 11 à 26. Visant à « *rapprocher l'administration de l'administré* », cette réforme pose cependant avec d'autant plus d'acuité les limitations évoquées ci-dessus. Un autre défi national est celui de consolidation de la démocratie par l'organisation des élections transparentes et apaisées. Leur programmation retardée fait notamment craindre la résurgence de tensions au niveau politique à travers le pays.
3. L'économie de la RDC s'est aussi sensiblement améliorée après un ralentissement de la croissance à 2,8% en 2009 du fait de la crise financière internationale. De 2010 à 2013, le **taux de croissance** moyen s'est stabilisé autour de 7,4%/an (bien au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne) et en 2014, il a progressé jusqu'à 8,7%, même si une relative décélération est observée depuis 2015, du fait notamment de la baisse des cours des matières premières sur le marché international. Les principaux secteurs contributeurs de cette performance sont les industries extractives, mais aussi les investissements publics (infrastructures) dans une certaine mesure. Un autre progrès important est la réduction de l'**inflation** de 53% en 2009 à 1% depuis 2013 suite à la mise en œuvre de politiques budgétaires et monétaires prudentes. Malgré des avancées remarquables, l'IDH de la RDC est de 0,433 en 2014, ce qui le place parmi les plus pauvres du monde (176^{ème} sur 188). L'insécurité alimentaire frappe encore 6% de la population Congolaise (IPC, 2011) et 57% de celle-ci ont difficilement accès aux services de santé.
4. Le potentiel naturel (climat, hydrographie et géologie) de la RDC est énorme, diversifié et favorable pour une émergence et un développement économique et social. Le pays abrite le 2^{ème} plus grand massif forestier tropical mondial après l'Amazonie avec près de 155,5 millions d'hectares de forêts (R. Eba'a Atyi, N. Bayol, 2009). Les forêts de la RDC (60% du bassin du Congo) sont au cœur des enjeux africains et mondiaux sur le climat. Par ailleurs, elles regorgent d'une grande biodiversité animale et végétale (5^{ème} au rang mondial) et fournissent d'importants biens et services (produits forestiers non ligneux, bois de construction, bois-énergie, viande de brousse, pharmacopée traditionnelle, etc.) dont dépend la vie de milliers de populations rurales. A l'échelle nationale le taux de déforestation annuel est de 0,31% en moyenne sur la période 1990-2010. Bien que relativement faible en comparaison à d'autres pays forestiers, de par l'importance de sa forêt ce taux correspond à près de 480 000 ha de perte forestière annuelle (MECNT, 2015).

2.2 Localisation et contexte des provinces cibles du programme

5. Le Programme intégré REDD+ Oriental est juridictionnel et couvre **les Provinces du Bas-Uélé**, de l'**Ituri** et de la **Tshopo** issues du récent découpage administratif de l'ancienne Province Orientale. La section ci-dessous décrit le contexte général économique, social, politique, environnemental et institutionnel de chacune des trois Provinces cibles du programme. Leur contexte détaillé est fourni en annexe n°1 du présent document.

1. _____

⁴ La décentralisation consacre l'autonomie financière des **Provinces** et confie aux Gouverneurs le rôle de représenter à la fois le pouvoir central et de décider des orientations politiques et économiques de leurs Entités. Il en est de même avec les **Chefferies et les Secteurs** qui sont des ETD. Les autres échelons de gouvernance (**Territoires & Groupements**) sont des Entités Déconcentrées et n'ont aucune d'autonomie financière.

⁵ Le découpage administratif de la RDC est une disposition consacrée par la constitution du 18/02/2006 et la loi sur la décentralisation.

6. Il convient par ailleurs de noter que compte-tenu de l'étendue des 3 Provinces cibles, des budgets limités disponibles et de la nécessité de maximiser l'impact des investissements REDD+, les interventions se focaliseront en priorité sur les zones d'enjeux REDD+ forts. Il s'agit des zones de forte densité démographique, autour des centres urbains et des grands axes de transport (routes, rivières), qui représentent les points chauds de déforestation, tel qu'indiqué dans la carte ci-dessous (cf. section 3.3, § 99 & 100 sur la définition des zones prioritaires d'intervention).

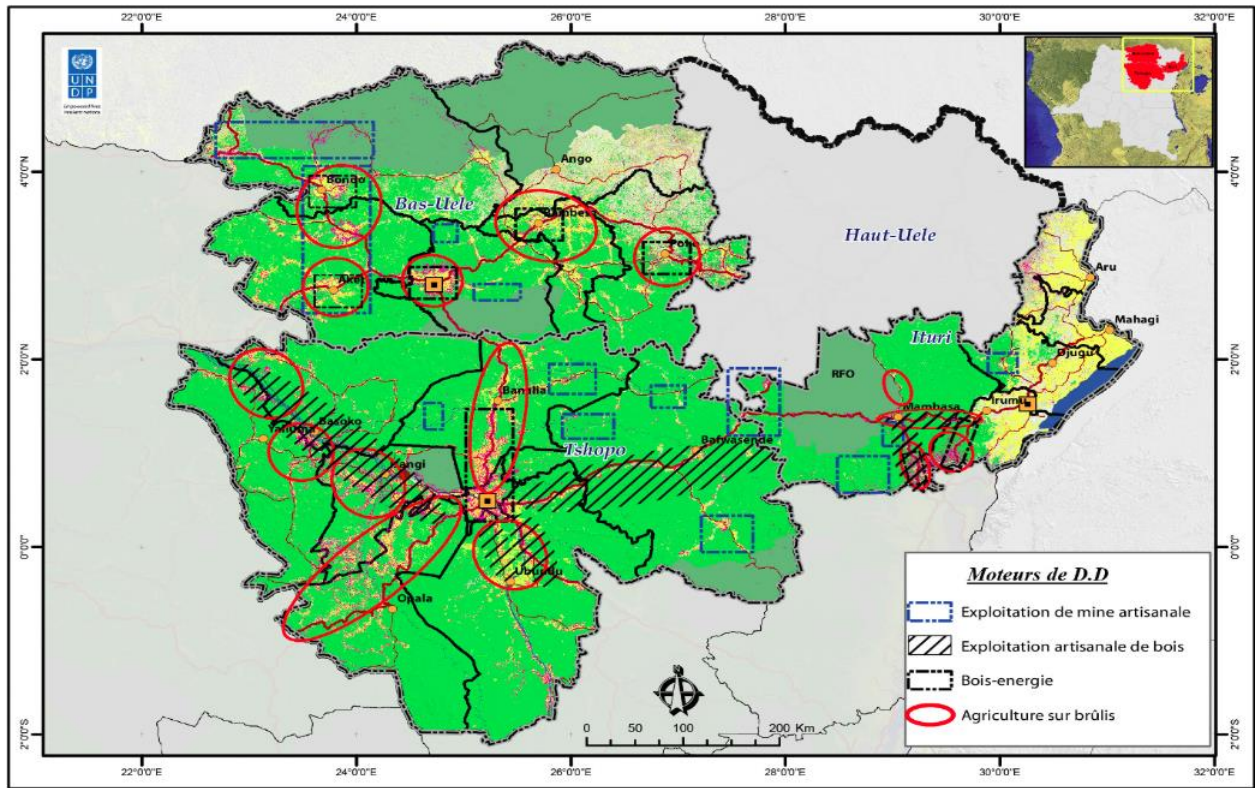


Figure 1 : carte de localisation des Provinces cibles du programme et des points chauds de déforestation

2.2.1 Province de Tshopo

7. La Province de Tshopo se situe entre 0°49' de latitude nord et 24°29' de longitude est. S'étendant sur une superficie (ville de Kisangani y compris) de 200.559 Km², elle est limitée au Nord-Ouest par la Mongala, au Nord par le Bas Uélé, au Sud Est par l'Ituri, à l'Est par le Nord Kivu, au Sud Est par le Maniema, au Sud-Ouest et Sud Est par le Sankuru et la Tshuapa. Ce vaste espace représente 48,7% de la zone du programme et 8,5% du territoire national. ; ce qui fait d'elle, la Province la plus vaste de la RDC et de la zone du programme⁶. La Tshopo comprend 7 Territoires (Isangi, Opala, Banalia, Bafwasende, Ubundu, Basoko et Yahuma), 6 Communes (Kisangani), 6 cités (Isangi, Yangambi, Lokutu, Basoko, Yahuma et Ubundu), 58 secteurs/chefferies et 2 597 villages. Le chef-lieu de la Province se trouve à Kisangani.
8. Située entièrement dans la cuvette centrale a une altitude variant de 200 à 500 m, le relief de la Tshopo est peu varié et plat. Sur le plan agro-climatique, la Tshopo est dominée par une zone de climat équatoriale humide (continental) marquée par une absence de saison sèche marquée. Les précipitations y varient entre 1600 - 2000 mm/an. Il faut noter néanmoins la présence au Nord-Est de Bafwasende, d'une zone de climat de transition équatorial-tropical humide (500 à 800 m d'altitude, 2° et 5° latitude Nord, 2 saisons de pluies et 2 saisons sèches distinctes et des précipitations de 9 mois de l'ordre de 1500 - 1800 mm de pluies/an).

1. _____

6 Données fournies par le Référentiel Géographique Commun de la RDC

9. La Tshopo est totalement forestière. En 2014⁷, la superficie totale brute de ses écosystèmes forestiers est évaluée à 174.329 km², soit 87% de son étendue et 54% de la surface forestière brute des 3 provinces du programme. Ses forêts sont de trois types : (i) des forêts denses humides et ombrophiles, (ii) des forêts marécageuses (une grande partie d'Isangi, d'Opala et d'Ubundu), et (iii) des forêts secondaires résultant des activités agricoles. La biodiversité animale et végétale des écosystèmes forestiers de la Tshopo est riche et diversifiée.
10. Avec 5.032.472 habitants (Ministère de la santé publique, 2014) correspondant à 7% de la population nationale et dont environ 20% vivent dans la seule ville de Kisangani, la Tshopo est la province la plus peuplée des 3 provinces cibles du programme. La croissance démographique est comprise entre 3 %/an en milieu rural et 6%/an⁸ en ville. La densité varie largement au sein de la province entre 3 habitants/km² dans le plus vaste territoire de Bafwasende et 60 habitants/km² dans le territoire d'Ubundu et atteint 498 habitants/km² à Kisangani. Les Bantous représentent le groupe ethnique majoritaire bien qu'il existe une petite minorité de pygmées (Peuples Autochtones) dans les territoires de Bafwasende, Banalia et Opala respectivement frontaliers à l'Ituri, au Haut Uélé et à la Tshuapa (ex-Equateur).
11. La Tshopo est une Province à vocation essentiellement agricole. L'agriculture reste l'activité principale d'environ 84% des ménages (PNUD, 2009). Celle-ci est tournée essentiellement vers les cultures vivrières (manioc, riz, niébé, plantain, etc.). Bien qu'en régression, les cultures pérennes (café, cacao, hévéa, et palmier à huile) sont aussi présentes. Il existe deux concessions agro-industrielles opérationnelles dans la Province : PHC/FERONIA (Basoko et Yahuma) et Busira Lomami/Groupe Blattner (Isangi) exploitant toutes deux le palmier à huile. L'exploitation forestière industrielle représente un enjeu important pour l'économie de la Province. D'après le rapport 2015 d'AGEDUFOR, il existe 16 concessions forestières exploitées par 9 sociétés (CIFORCO, SODEFOR, ITB, FORABOLA, SAFBOIS, LA FORESTIERE, COTREFOR, CFT & BEGO CONGO) dans la Tshopo. Leurs productions sont majoritairement exportées et ce, principalement vers le marché asiatique. Seule une petite partie est commercialisée sur le marché européen et de Kinshasa. Les autres activités contribuant aux revenus des ménages et à l'économie de la Province sont le petit élevage (chèvres, proc, volailles), la pêche, la chasse, la cueillette, la pisciculture (hinterland de Kisangani), le sciage artisanal, la carbonisation, l'exploitation artisanale de mines, le petit commerce, etc.
12. L'affectation des terres de la Province de Tshopo se présente de la manière suivante : 21,5% de concessions forestières (41 222 km²), 12% de carrés miniers et (24 115 km²) et 4% d'aires protégées (7 912 km²). Le reste du territoire est soit inoccupé, soit constitué des complexes agricoles où les communautés locales pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis. Il existe par ailleurs environ 100 à 300 anciennes plantations abandonnées de taille moyenne (100 à 500 ha) et contenant du palmier à huile, de l'hévéa, de caféier et des cacaoyers.

2.2.2 Province du Bas-Uélé

13. La Province du Bas-Uélé se situe à l'extrême Nord de la RDC entre 2°48' de latitude Sud et 24°44' de longitude Est. Elle est bornée au Nord par la RCA, à l'Est par le Haut Uélé, au Sud par la Tshopo et à l'Ouest par le Nord Ubangi. Sa superficie de 149.232 Km², représentant 36,1% de la zone du programme et 6,3% du territoire national, fait d'elle la Province la plus vaste du pays après la Tshopo. Le Bas Uélé compte 6 territoires (Buta, Aketi, Bondo, Ango, Bambesa et Poko), une Ville (Buta), 56 secteurs/chefferies, 2 cités (Aketi et Bambesa) et 1361 Villages. Le chef-lieu de la Province se trouve à Buta.
14. Contrairement à la Tshopo, située dans la cuvette centrale, le relief du Bas-Uélé est constitué principalement des «plateaux des Uélé» (altitude 500-800 m). Le climat est dominé par une zone agroclimatique de transition équatoriale-tropicale humide marquée par des saisons sèches (2-3 mois) et pluvieuses bien distinctes et des précipitations comprises entre 1200 et 1800 mm/an.
15. La végétation est diversifiée : au nord des savanes entrelacées de galeries et de lambeaux forestiers très secondarisés alors que le Sud est dominé par des forêts hétérogènes semi-caducifoliées (*Scorodopheus zenkeri*, *Cynometra alexandril* et *Gilbertiodendron dewevrei*). Les forêts du Bas-Uélé couvrent 103.766 km², ce qui correspond à 70% de son territoire et 32% de l'étendue forestière de 3 provinces retenues par le programme.

1. _____

8 Source : Léon de Saint Moulin et Institut National de la Statistique (3,4 % en moyenne annuelle nationale, 3 % en milieu rural et 6 % dans les villes et cités).

16. La population du Bas Uélé en 2014 est en effet estimée à 943 653 habitants, représentant seulement 1,3% de la population nationale ; ce qui fait du Bas Uélé, une des provinces les moins peuplées du pays. La croissance démographique est comme dans le reste du pays de l'ordre de 3 %/an, mais la densité y est la plus faible de la toute la zone du programme. Elle varie de 1 et 11 habitants/km² avec une moyenne de 6 hab/km². Dans le Bas-Uélé, on rencontre trois groupes ethniques dans lesquels, il y a beaucoup de sous-ethnies et tribus : les Bantous (baboa), les soudanais (azandé, ngbandi, madi, etc) et les pygmées (assua).
17. L'économie du Bas-Uélé est basée essentiellement sur l'agriculture traditionnelle. Les principales cultures y sont riz, arachide, plantain, manioc, maïs, etc. On y pratique aussi l'exploitation artisanale de l'or et du diamant, la pêche dans les rivières, le petit élevage (porc, volailles, caprins), l'élevage de gros bétail, la chasse et la cueillette (chenilles).
18. L'affectation des terres de la Province du Bas-Uélé se présente de la manière suivante : (i) 36% de carrés miniers (53 906 km²), une superficie bien supérieure à celles de la Tshopo et de l'Ituri, (ii) 31% d'aires protégées (46 110 km²), avec trois grandes réserves de faune : Rubi-Télé (Buta), Bomu (Bondo) et Bili Uere (Ango)⁹ ; et (iii) et une superficie modeste de 4% de concessions forestières (5.591 km). Le complexe rural représente seulement 16% de l'occupation du sol (Tshonda et al. 2014) en raison de la faible démographie de la province.

2.2.3 Province de l'Ituri

19. La Province de l'Ituri se situe à l'Extrême Nord-Est de la RDC entre 1°50' de latitude Nord et 29° et 30° de longitude Est. Au Nord, elle partage une frontière avec le Soudan du Sud au Nord, l'Ouganda à l'Est, le Nord Kivu au Sud, la Tshopo au Sud-Ouest et le Haut Uélé à l'Ouest. Elle est composée de 5 Territoires (Aru, Mahagi, Djugu, Irumu et Mambasa), 45 Chefferies et Secteurs et 5 cités (Bunia. Aru, Mahagi, Mambasa et Djugu). Le chef-lieu de l'Ituri se trouve à Bunia. Elle est la plus petite Province du programme avec une superficie de 65.658 km²,
20. Trois principales zones agroclimatiques distinctes caractérisent la Province de l'Ituri : (i) la zone de climat équatorial humide (cfr. Tshopo) en zone forestière (territoires de Mambasa, Irumu et Djugu) ; (ii) la zone de climat de transition équatorial-tropical humide (cfr Bas-Uélé) qu'on retrouve dans les territoires de Mambasa ainsi qu'une partie d'Irumu, de Mahagi et de Djugu et (iii) la zone de climat de montagne : spécifique à l'Ituri (territoires de Djugu et Mahagi). Cette dernière, située entre 1400 et 2450 m d'altitude est dominée par un relief constitué des plateaux très accidentés entrecoupés de vallées très profondes (frontière Ougandaise, les Montagnes Bleues en bordure du Lac Albert et la Plaine de Semiliki), des saisons de pluies et des saisons sèches distinctes ainsi qu'une pluviométrie d'environ 1000 mm/an.
21. Les écosystèmes forestiers de l'Ituri couvrent une superficie de l'ordre de 43.179 km², soit 69% de la Province. Le Territoire de Mambasa abrite la plus grande superficie forestière (34.567 km², suivi d'Irumu (3 634 km²), de Djugu (3.140 km²), d'Aru (998 km²) et de Mahagi (811 km²). En fonction de l'altitude, on y rencontre une diversité de végétation dont : les forêts ombrophiles de montagne, les forêts de bambous, des galeries forestières, des savanes arbustives, etc.
22. La population de l'Ituri est estimée à 3.586.680 habitants, soit 5% de la population nationale en 2014 (Ministère de la Sante publique, 2014). Elle est constituée de cinq groupes ethnolinguistiques ayant chacun des traditions et des cultures spécifiques bien que profondément métissées à ce jour. Il s'agit des bantous, des soudanais, des nilotiques, des nilotipides et des pygmées. Les pygmées (Bambute, mbuti) sont des peuples autochtones minoritaires vivant seulement dans les territoires forestiers (Mambasa, Irumu et Djugu).
23. La Province est confrontée depuis plusieurs décennies aux flux migratoires dont l'ampleur a été augmentée avec les guerres et conflits armés à l'Est du pays. Ce phénomène est lié au déplacement massif des populations du Nord Kivu et du Haut-Uélé voisines vers les territoires forestiers de Mambasa et Irumu. Par ailleurs, l'Ituri a connu la présence de 500.000 déplacés internes¹⁰ suite aux guerres de 1999-2003. La plupart de ces derniers, craignant des conflits communautaires, se sont installés à Bunia.

1. _____

⁹ Cette réserve à faune fait l'objet d'une occupation par des Mbororo qui sont des peuples nomades éleveurs de gros bétail appartenant au groupe peuls ou Fulani de l'Afrique occidentale, ayant migré vers 2000 au nord de la RDC à partir de la RCA.

24. L'économie de la Province repose sur l'agriculture, l'élevage de gros bétail, la pêche sur le Lac Albert, l'exploitation (artisanale, semi-industrielle et industrielle) de l'or ainsi que le commerce transfrontalier. A ces activités s'ajoutent d'autres activités complémentaires telles que : l'élevage de petit, la chasse en zone forestière, le sciage artisanal, la carbonisation, l'exploitation artisanale de mines, etc.
25. La province de l'Ituri est dominée par un vaste espace rural, couvert majoritairement de savanes où les communautés locales pratiquent l'agriculture et l'élevage de gros bétail. 26% du territoire sont occupés par des carrés miniers (16 190 km²); 18,9% par des aires protégées (11912 km²) et seulement un marginal 2%, par des concessions forestières (997 km²).

2.3 Déforestation et dégradation des forêts dans la zone de programme

26. Les analyses réalisées dans la zone d'intervention du programme montrent que les moteurs de la déforestation et de dégradation des forêts, leur localisation, ainsi que les agents impliqués sont globalement les mêmes dans les trois provinces cibles. Il en va de même avec les facteurs explicatifs et les liens entre les différents moteurs.
27. La présente section vise ainsi à présenter de manière synthétique, tout d'abord les caractéristiques communes aux processus de déforestation et dégradation des forêts dans toute la zone de programme, puis les spécificités propres à chacune des provinces. Ces divers éléments sont également donnés en détail en annexe 2.

2.3.1 Caractéristiques communes de dynamiques de déforestation et dégradation

28. Entre 2000 et 2014, les 3 Provinces ont connu une perte globale du couvert forestier de l'ordre de 12.929 km², dont 7.063 km² pour la Tshopo, 4.133 km² pour le Bas-Uélé et 1.734 km² pour l'Ituri. Cette perte représente un taux moyen de 4,02% avec de faibles variations entre les provinces : 4,05% pour la Tshopo, 4,01% pour l'Ituri avec et 3,98% pour le Bas-Uélé (WRI, 2014¹¹). Par contre au niveau des Territoires, les pertes forestières sont inégalement réparties. En général, les principaux points chauds de déforestation et dégradation sont concentrés essentiellement le long des voies de communication (routes, fleuve Congo, rivières) praticables et autour des grandes agglomérations (Kisangani, Bunia, Buta, Aketi, Bongo, etc.).
29. Les causes de déforestation et de dégradation dans les trois provinces sont similaires à celles identifiées par de nombreuses études nationales quantitatives et qualitatives, dont la synthèse des résultats est à la base du consensus national sur lequel a été bâti la stratégie-cadre nationale de la RDC en 2012. Ces résultats ont été confirmés à l'occasion de deux missions réalisées sur la zone par le PNUD en 2015¹².
30. Sur l'ensemble de la zone du programme, les principaux moteurs directs identifiés sont : l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre, la production de bois énergie (charbon & bois de chauffe), l'exploitation minière artisanale et l'exploitation forestière industrielle (quoique de manière principalement indirecte). Ces moteurs directs sont tous liés à divers moteurs sous-jacents que sont : la faible gouvernance des ressources naturelles, la pression démographique (croissance démographique & migration), la réhabilitation des infrastructures routières ainsi que l'urbanisation rapide des villes.

Moteurs directs

31. **Expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis** : environ 84% de la population de la zone pratiquent l'agriculture comme activité économique (Minagri, 2009), soit environ 1.300.000 ménages ruraux exploitant près d'1 millions d'hectares/an sur l'ensemble de la zone, à raison de 0,75ha/an/ménage en moyenne (PNUD, 2015). Elle est localisée en périphérie des centres urbains et des axes de transports facilitant ainsi l'évacuation et la commercialisation des productions. Cette agriculture est pratiquée par des ménages agricoles principalement afin de soutenir la sécurité alimentaire familiale bien que l'excédent commercialisé pour générer des revenus. Depuis quelques années, il se développe dans certaines zones, une agriculture purement commerciale, mais à petite et moyenne échelle. Le riz est la principale culture responsable de déforestation car, il constitue la principale

1. _____

¹¹ Bien que le programme favorise systématiquement l'utilisation des données nationales issues du Système National de Suivi des Forêts, il est important de noter que ces données ne sont pas encore disponibles à l'échelle des nouvelles Provinces.

¹² Les 2 missions (du 16/03-03/04/15 et du 11-17/12/15) de collecte d'informations pertinentes y compris sur les problématiques locales de déforestation & dégradation

spéculation de rente pour toute la zone forestière. Il est généralement cultivé en association avec le manioc et le plantain.

32. La défriche pour l'installation de nouveaux champs se fait de préférence en forêt pour plusieurs raisons : (i) baisse de rendement dans les jachères à cause de l'appauvrissement des sols après 1 à 2 cycles de cultures, (ii) pénibilité des travaux (labour, sarclage notamment) dans les jachères, (iii) disponibilité et accès aisé au foncier en zone forestière, (iv) compétition interne entre les membres des clans (surtout dans la Tshopo) pour la sécurisation des terres aux descendants ou le métayage, par le "droit de hache", (v) manque d'alternatives viables aux techniques d'abattis-brûlis, ainsi que divers aspects socioculturels perpétuant ces pratiques. Les facteurs favorisant l'expansion de l'abattis brûlis sont (i) l'absence des filières agricoles bien structurées, et bénéficiant aux petits producteurs, (ii) l'absence d'alternatives économiques et (iii) l'accompagnement déficient par les services techniques de l'agriculture.
33. **Exploitation artisanale anarchique du bois d'œuvre** : à l'échelle nationale la production artisanale est estimée 60 fois plus importante que la production industrielle. L'activité est considérée largement informelle du fait de l'insuffisance des textes juridiques le régit alors qu'elle joue aujourd'hui un rôle très important sur le plan économique et social. Dans la zone d'intervention du programme, la production artisanale est ainsi de l'ordre de 58 207 m³/an à destination de Kisangani, et 109 922 m³/an pour les villes de l'Est de la RDC, ainsi que 59 423 m³/an et à 5 616 m³/an exportés en Ouganda et au Rwanda respectivement (Lescuyer et al. 2014).
34. Ceci est dû à : (i) l'augmentation de la demande de bois d'œuvre pour satisfaire les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux; (ii) l'absence de cadre légal & réglementaire de gestion forestière durable applicable aux exploitants artisanaux ; (iii) la faible capacité de contrôle et d'application de la réglementation des services de l'environnement ; (iv) l'illégalité croissante dans la filière; (v) le mode d'accès traditionnel à la forêt favorable à l'expansion informelle de l'activité; (vi) la vente mal planifiée des espaces de terre traditionnels par des chefs coutumiers à la recherche des moyens financiers à court terme, (vii) l'usage des techniques d'exploitation peu performantes (abattage non contrôlé, rendement matière faible, ...), (viii) la présence d'acteurs complexes dans la filière (politiciens, militaires, fonctionnaires publics, ...), etc.
35. **Exploitation de bois énergie** : comme sur l'ensemble du territoire national le bois énergie (charbon de bois & bois de chauffe) est la principale source d'énergie pour 90% de la population urbaine et une partie des industries¹³. Par ailleurs, elle constitue une activité génératrice de revenus pour les ménages ruraux. De manière générale, les sources de prélèvement pour le charbon de bois se situent principalement dans les abattis brûlis (66%), en forêt (33%) et en plantation (1%). La chaîne de valeur du bois énergie comporte divers acteurs, dont des acteurs étatiques et des acteurs privés et individuels, nécessitant d'agir sur l'ensemble de la chaîne et non seulement au niveau des consommateurs et des producteurs.
36. Plusieurs raisons sont à la base de l'impact aujourd'hui néfaste de l'exploitation de bois énergie dans la zone du programme, notamment : (i) l'augmentation du besoin des populations en bois énergie en lien avec la démographie, (ii) faible taux d'usage des foyers améliorés par les ménages, et (iii) utilisation des fours traditionnels à faible rendement de carbonisation (<10%). Les facteurs sous-jacents sont : (i) le très faible accès des populations de Kisangani aux énergies alternatives (hydroélectricité, biogaz, solaire) et l'impossibilité de financer les foyers améliorés (paiement en une fois), (ii) l'absence d'activités alternatives génératrices de revenus, (iii) l'absence d'une politique de gestion des espaces forestiers périurbains, et (iv) l'absence de réglementation sur la régulation de la collecte durable de bois-énergie.
37. **Exploitation minière artisanale** : l'exploitation minière artisanale est une activité très importante dans les trois provinces d'intervention du Programme. Faute des données fiables, il est difficile de mesurer son impact, mais il est certain qu'elle détruit l'écosystème forestier. La production se fait avec des moyens très rudimentaires qui entraînent beaucoup d'autres dégâts collatéraux (perte de biodiversité, déplacement des lits de rivières,...). La pression sur la forêt se fait de deux manières : (i) chute des arbres surtout le long des rivières dans les sites d'exploitation, et (ii) la création d'un marché nécessitant l'augmentation de la production agricole et de bois énergie pour satisfaire le besoin des exploitants. En fonction de la taille de gisements, plusieurs hectares de forêts sont détruits aussi bien par les mineurs (creuseurs) utilisant des techniques peu appropriées, que par les ménages agricoles riverains. Le développement de l'activité est favorisé par : (i) la présence des marchés à prix minerais

1.

¹³ A Kisangani, la Société textile de Kisangani (SOTEXKI) achète de bois dans les villages et l'utilise comme combustibles dans ses chaudières. Les boulangeries artisanales, savonneries, et briqueteries aussi ont besoin de cette source d'énergie.

incitatifs, (ii) l'absence d'alternatives économiques pour la population, (iii) l'incapacité de contrôle et de régulation du secteur par les services techniques de mines, (iv) l'absence de prise en compte de l'impact socio-environnemental dans les foyers miniers artisanaux, etc.

Moteurs indirects

38. **La pression démographique** : elle constitue une des principales causes sous-jacentes de la déforestation & dégradation dans les 3 provinces cibles, où elle se traduit par deux types de phénomènes distincts à savoir la « croissance démographique galopante » et les « flux migratoires permanents ». Bien que la densité de population soit très variable dans la zone de programme (de 1 à 300 hab/km² selon les secteurs) avec un taux moyen d'accroissement de 3,1%/an parmi les plus fortes en Afrique, la croissance démographique est partout à impact considérable sur les besoins en terres et en ressources naturelles (forestières notamment). Dans les zones forestières, l'espace utile dépasse rarement les 5 km² de part et d'autre des routes et, c'est sur cette bande de 10 km² que les densités sont très souvent élevées. Les flux migratoires sont présents dans la zone depuis plusieurs décennies, mais leur ampleur a augmenté avec les guerres et conflits armés à l'Est du pays. Les causes à la base des migrations sont : (i) l'explosion démographique dans le Nord-Kivu, (ii) la convoitise des ressources (terres fertiles, bois et or), (iii) les conflits armés et l'insécurité dans le Kivu et l'Ituri, (iv) la faible capacité des services compétentes à maîtriser les flux de migration, et (v) l'accès facile et moins cher au foncier auprès des chefs coutumiers.
39. **La réhabilitation des infrastructures** : la carte de déforestation & dégradation (2000-2014) de 3 provinces montre clairement la concentration des points chauds de déforestation le long des routes. Les infrastructures de transport facilitent l'accès à de nouveaux espaces pour le développement principalement de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale de bois, le bois énergie, la cueillette, la chasse, ainsi que l'évacuation des productions. En l'absence de planification et d'une politique d'aménagement du territoire clairement définie par les autorités compétentes, ainsi que des mesures d'accompagnement, la réhabilitation de ces infrastructures routières facilite le développement économique de la province mais souvent au détriment de la forêt.
40. **La faiblesse de la gouvernance des ressources naturelles** : les différents éléments suivants sont préjudiciables à une organisation du territoire, à l'implication de l'administration dans la régulation et l'amélioration des secteurs clés impactant les écosystèmes forestiers. Il convient de citer : (i) l'absence ou la très faible rémunération des agents de l'administration, (ii) la sous-qualification de certains agents, (iv) la multiplicité des taxes et redevances et leur incohérence, ainsi que la parafiscalité, (v) la faible application du cadre réglementaire, (vi) l'absence de politiques sectorielles clairement définies, (vii) l'absence de concertation et de vision commune entre les administrations provinciales, et le chevauchement d'autorités entre différentes administrations. Ces divers facteurs, souvent inter-reliés et favorisent une utilisation anarchique et prédatrice des ressources naturelles.

2.3.2 Spécificités provinciales

2.3.2.1 Tshopo

Moteurs directs

41. D'après les enquêtes menées par le PNUD en 2015 & 2016, l'expansion de l'**agriculture itinérante sur brûlis** est particulièrement forte en territoires d'Opala, d'Isangi, et d'Ubundu, considérés comme les « greniers agricoles » de la région. Cette situation se justifie par leur proximité à Kisangani, une ville d'environ 1 million d'habitants qui draine l'essentiel de l'excédent de la production agricole, la quasi-totalité du bois énergie et de bois d'œuvre, produits localement et transportés via le fleuve Congo et ses affluents (Aruwimi, Tshopo, Lomami,...), ainsi que la RN 4 et les autres axes routiers secondaires (Ubundu, Yangambi,...). L'agriculture familiale (moyenne : 0,75 ha/an/ménage) est la plus répandue bien que depuis quelques années, il se développe une agriculture "purement commerciale" à petite et moyenne échelle (5-7 ha/an) dans le Territoire d'Opala. La jachère dure entre 3 et 8 ans, en fonction de la densité humaine et de l'éloignement de Kisangani, principal centre de consommation.
42. **L'exploitation forestière artisanale de bois** en plein développement dans tous les territoires (Ubundu, Banalia, Bafwasende, Isangi, Opala, Yahuma et Basoko), mais localisée sur les principaux axes suivants : (i) route Kisangani–Ubundu (128 km)/rive gauche du fleuve Congo ; (ii) Périphérie de Kisangani (rayon de 25 km) sur la route de Masako et d'Alibuku et (iii) Basoko sur le fleuve Congo. La quasi-totalité de la production (bois scié) est commercialisée sur

le marché de Kisangani bien qu'un volume réduit soit évacué directement de Bafwasende par la RN4 vers le Nord-Kivu et l'Afrique de l'Est ainsi que de Basoko (grumes) vers Kinshasa sur le fleuve Congo.

43. Le **bois énergie** dont l'essentiel de la production se fait dans un rayon moyen de 50 km (37 km pour le charbon et 25 km pour le bois de chauffe) autour de Kisangani sur les axes ci-après : (i) Kisangani–Masako, sur l'ancienne route de Buta, (ii) Kisangani–Alibuku, réhabilitée et exploitée par la société forestière COTREFOR (basée au centre d'Alibuku), et (iii) Axe Kisangani–Ngene-Ngene : dans la Commune de Kabondo. Le volume de bois énergie produit autour de Kisangani est estimé à 200 milles m³/an pour une valeur de 2.5 millions \$/an.
44. Les **mines artisanales** de diamants sont localisées essentiellement en territoires de Bafwasende, de Banalia et d'Ubundu et entraînent le déplacement de milliers de personnes en quête de moyens de survie.
45. Enfin, il est important de mentionner aussi l'« exploitation forestière industrielle de bois [1] », une des activités économiques clés de la Tshopo, où il existe une dizaine de concessions forestières industrielles actives. Cette activité contribue de deux manières : (i) directement par l'abattage des essences forestières (impact faible, de dégradation principalement, liée à l'extraction des essences exploitées et à la création des pistes d'accès pour l'exploitation et l'évacuation) et (ii) principalement indirectement, justement par l'ouverture des pistes d'évacuation du bois que les populations utilisent pour aller pratiquer l'agriculture, la carbonisation et le sciage artisanal illégal. La concession de COTREFOR dans l'hinterland de Kisangani illustre bien cette situation favorisée par la faiblesse de la réglementation et de contrôle dans le secteur. Ce moteur, confiné dans la zone de programme à la Tshopo (à l'exclusion d'une seule concession dans l'Ituri, active, et une inactive dans le Bas-Uélé) fait l'objet depuis plusieurs de discussions vives entre le gouvernement et la société civile nationale et internationale et sera analysé de manière approfondie et participative dans le cadre des études des moteurs au cours du programme

Moteurs indirects

46. La pression démographique liée au « **déplacement interne** » des populations est une cause spécifique de dégradation dans la Province de Tshopo. Ce phénomène observé essentiellement dans les territoires à haut potentiel minier (Bafwasende et Ubundu) accentue la pression sur la forêt pour la nourriture et autres produits forestiers à raison de l'augmentation de la densité humaine dans les foyers miniers.

2.3.2.2 Bas Uélé

Moteurs Directs

47. En dehors de Buta et Aketi traversés par la RN4 et la RN6, tous les autres Territoires de la Province sont enclavés. Malgré cette situation et le faible accès aux marchés, les pertes forestières dans le Bas-Uélé restent élevées au même niveau que celles de la Tshopo et de l'Ituri. La pression sur la forêt est localisée essentiellement autour des agglomérations (Buta, Aketi, Bondo, Bambesa, Poko, etc.) et des foyers miniers artisanaux.
48. L'« **agriculture itinérante sur brûlis** » est pratiquée à petite échelle (0,4-1 ha/an) par plus de 90% des ménages (Tshonda & al, 2014), ce qui correspond à environ 150.000 ménages agricoles et 120.000 ha cultivés/an. Elle ne concerne que les cultures vivrières (riz, arachide, plantain, manioc principalement) car les cultures pérennes et d'exportation (café, hévéa, palmier à huile, coton, etc.), anciennement très prospères, sont totalement abandonnées faute d'investissements et de marchés. Les jachères varient de 3 à 10 ans en fonction de la densité des populations et les besoins en terres agricoles.
49. L'« **exploitation artisanale de l'or et du diamant** » est répandue. Il y aurait dans la Province environ 70 sites sur les 1 441 sites d'exploitation artisanale de diamant identifiés dans l'ex-Province Orientale (Tshonda et al, 2014). Les territoires les plus concernés sont Bondo et Aketi, situés le long de la RN4 et RN6, dont la réhabilitation a entraîné l'expansion rapide de l'activité, notamment dans le Domaine de chasse de Rubi-Tele.
50. La **production de bois énergie et l'exploitation forestière artisanale** ont un impact limité sur la forêt mais cette situation pourrait certainement être inversée dans l'avenir par la réhabilitation des infrastructures routières et de

1. _____

^[1] D'après le rapport 2015 d'AGEDUFOR, il existe 16 concessions forestières exploitées par 9 sociétés (CIFIRCO, SODEFOR, ITB, FORABOLA, SAFBOIS, LA FORESTIERE, COTREFOR, CFT & BEGO CONGO) dans la Tshopo.

la raréfaction des essences exploitables dans les autres provinces (Tshopo, Ituri et Mongala). La Province n'inclut qu'une seule concession forestière industrielle, non active

Moteurs indirects

51. Les moteurs indirects en Province du Bas-Uélé sont similaires à ceux des autres provinces, avec la spécificité de la **réhabilitation récente des infrastructures routières** (RN4 et RN6), le long desquelles la population est majoritairement concentrée, et dont le trafic a fortement augmenté, vélos et motos notamment sur l'axe Buta Banalia (RN4 ouest).

2.3.2.3 Ituri

Moteurs Directs

52. **L'agriculture itinérante sur brûlis** en Ituri présente deux types distincts: (i) l'agriculture familiale (petite échelle, 0,75ha/an), très répandue et (ii) l'agriculture commerciale (moyenne échelle, 5 ha/an et plus). En pleine émergence dans les territoires de Mambasa et Irumu, ce deuxième type d'agriculture est particulièrement l'apanage des migrants du Nord-Kivu disposant des moyens pour rémunérer la main d'œuvre. Il est orienté vers la culture de riz, de haricot et de cacao. L'expansion de l'agriculture dans les zones forestières est favorisée par : (i) l'octroi très facile de grandes étendues de terres aux migrants par les chefs de terres ; (ii) la réouverture de la RN4 (axe Mambasa – Beni), (iii) l'existence de marchés des produits vivriers (riz et haricot) dans les villes du Nord Kivu voisin (Beni, Butembo, Goma), et la présence d'acheteurs de produits d'exportation (cacao, café) en Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya).
53. **L'exploitation artisanale de bois** est particulièrement développée dans le territoire de Mambasa. Plus de 80% des exportations de bois provenant de l'Est de la RDC sont coupés en Ituri (Ocean, 2009). L'exploitation se fait principalement dans les territoires de Mambasa et d'Irumu bien qu'une petite production soit signalée dans Djugu. Le bois produit est évacué vers les pays de l'Afrique de l'Est (Ouganda, Kenya, Tanzanie), par la RN4 via Beni ou par la RN27 via Mahagi. Le développement rapide de l'activité est due à : (i) l'amélioration de situation sécuritaire dans la région, (ii) la réhabilitation de la RN 4 (Kisangani-Mambasa-Bunia/Beni), (iii) les migrations importantes des Provinces voisines (Nord-Kivu et de Haut-Uélé) ainsi que (iv) la facilité d'accès au foncier, géré quasi totalement par les chefs coutumiers, peu informés sur les dispositions légales en rapport avec les questions foncières et forestières. La Province n'inclut qu'une seule concession forestière industrielle (ENRA).
54. Après le sciage artisanal, la dégradation est causée par la **production de charbon de bois** à grande échelle et à vocation commerciale dans les territoires de Mambasa et d'Irumu, traversés par la RN4 (axe Mambasa – Beni) et RN 27 (axe Mambasa-Komanda-Bunia). Le charbon produit est commercialisé dans les grands centres urbains, Bunia, Beni, Butembo, Goma, notamment. Cette importante source de revenus n'est pas forcément liée à l'ouverture des parcelles agricoles et au sciage artisanal. Les migrants du Nord Kivu sont les principaux acteurs de la filière.
55. Enfin, **l'exploitation minière artisanale** est également une des causes de la dégradation forestière en Ituri. L'activité est présente dans tous les Territoires. Faute de données fiables, il est difficile de mesurer son impact mais il est certain qu'elle détruit l'écosystème forestier, y compris par les concentrations de populations qu'elle attire, qui doivent se nourrir (agriculture sur brûlis, bois de chauffe). De nombreux foyers miniers existent en zone forestière (Mambasa, Irumu et Djugu). En général l'exploitation artisanale se fait dans les concessions de droit minier (ex : SOCITURI, FAMETAL) avec lesquels les artisans signent des contrats d'exploitation.

Moteurs indirects

56. Au-delà de la faible gouvernance des ressources naturelles commune à toutes les Provinces, il convient de pointer particulièrement (i) la très forte **pression démographique** sur les ressources, liée à la fois à la croissance démographique galopante dans un contexte de forte densité de population, et aux importants flux migratoires permanents (nouveaux migrants et déplacement interne antérieurs). La réhabilitation des infrastructures routières et la pression à distance des grands centres urbains tant de l'Ituri (Bunia) que du Nord-Kivu (Beni, Butembo, Goma).

3 Contexte du Programme REDD+

3.1 Les programmes intégrés dans le processus REDD+ de la RDC

57. La RDC a démontré son leadership quant aux efforts de mise en œuvre de la REDD+, un mécanisme international auquel, elle s'est engagée depuis 2009 et dont la phase de préparation a été pilotée par Ministère en charge de l'Environnement (MECNDD) avec l'appui du Programme ONU-REDD et de la Banque Mondiale (FCPF) ainsi que la participation de toutes les parties prenantes (y compris la société civile et les peuples autochtones). Parmi les avancées remarquables de ce processus innovant, il faut citer : (i) l'atteinte d'un consensus national sur les moteurs de la déforestation, (ii) la validation du Plan d'investissement du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), (iii) l'adoption de la Stratégie-Cadre nationale REDD+ ainsi que la création du Fonds National REDD+ (mécanisme financier) fin 2012, (iv) le développement des outils de mise en œuvre de la REDD+, (v) la finalisation du rapport d'auto-évaluation du Readiness-Package validé par le Comité des Participants du FCPF, en mai 2015, faisant ainsi de la RDC, le premier des 47 pays REDD+ à voir finaliser sa phase de préparation et pouvoir entrer dans la phase d'investissements et (vi) l'expérimentation de la mise en œuvre de la REDD+ au travers de six projets pilotes géographiquement intégrés sous financement CBFF/BAD (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo/Banque africaine de Développement).
58. Ces projets pilotes visaient à expérimenter la mise en œuvre de la REDD+ afin de nourrir les réflexions de la phase d'investissements massifs. Forts retardés, ces projets n'ont que peu alimenté la phase de préparation, mais constituent des sources d'enseignement pour les programmes intégrés. Deux d'entre eux sont localisés dans la zone de programme : les Projet Pilotes REDD intégrés d'Isangi (OCEAN) et de Mambasa (WCS.)
59. Afin de rentrer pleinement dans la phase d'investissement de la REDD+, le Gouvernement de la RDC a adopté un « Plan National d'Investissement REDD+ » sur une période de 5 ans (2016-2020). Ce dernier vise à attirer, encadrer et orienter les investissements publics et privés vers la mise en œuvre de la REDD+, afin d'orienter la trajectoire de développement du pays vers un développement vert, ayant un impact plus restreint sur les forêts. Les efforts du Gouvernement de la RDC sont désormais focalisés sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'investissement au travers du Fonds national REDD+. C'est ainsi qu'en avril 2016 le pays a signé une Lettre d'Intention (*Letter Of Intent* - LOI) avec l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), qui a permis de mobiliser 200 millions de dollars pour la mise en œuvre de la REDD+, en complément des 60 millions de dollars déjà mobilisés au travers du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF). D'autres opportunités de financement sont en cours d'exploration.
60. Les programmes intégrés représentent un volet très important, avec environ 60% du portefeuille du Plan d'Investissement du Fonds National REDD+ qui envisage de les mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national (26 Provinces). En juin 2016, le FONAREDD a lancé des Appels à Manifestation d'Intérêts pour sélectionner des documents ou des notes d'idées de programmes intégrés sur des zones d'enjeux REDD+ forts (provinces du Mai Ndombe, Kwilu, Equateur, Sud Ubangi, Mongala, Bas-Uélé, Tshopo et Ituri) devant contribuer à l'atteinte des résultats attendus du Plan. En général, il s'agit des Provinces caractérisées par : (i) une couverture forestière importante, (ii) une forte concentration des pressions sur les forêts des provinces voisines/zones à forte émission, (iii) une capacité à faire le suivi de la performance au travers d'un NERF/NRF à l'échelle infranationale, (iv) un potentiel de mise en œuvre suffisant (présences de partenaires et initiatives pertinentes), (iv) une forte dynamique sur le plan économique, etc.
61. Le présent programme s'inscrit dans ce contexte. Il se propose de mettre en œuvre la REDD+ de façon multisectorielle et intégrée dans les Provinces de Tshopo, Bas-Uélé et Ituri afin d'y adresser les moteurs locaux de déforestation et de dégradation à travers des activités habilitantes et sectorielles.

Fonds CAFI, plan d'investissement et jalons de la lettre d'intention (LOI)

62. Le gouvernement de la RDC a pris de nombreux engagements à travers la signature d'une Lettre d'Intention avec l'Initiative CAFI. Ces engagements couvrent les différents secteurs prioritaires identifiés dans le contexte du plan d'investissement, et ces deux documents constituent donc les cadres sur lesquels le programme doit impérativement s'aligner. Des jalons définissent ces engagements, déclinés en deux temps : des jalons pour 2018 et d'autres pour 2020.

63. Dans la programmation, ces jalons ont été soit reflétés au niveau du cadre de résultats comme indicateurs, soit repris dans les actions lorsqu'ils ont plutôt vocation de produits. L'annexe n°5 explique en détail comment le programme a pris en compte les Jalons 2018 et 2020 de la LOI. Par ailleurs, le programme a également privilégié la sélection d'indicateurs du Plan d'Investissement ou d'activités telles qu'elles y sont définies, afin également de faciliter l'alignement et l'évaluation de la contribution du programme à la réalisation des cibles du plan d'investissement.

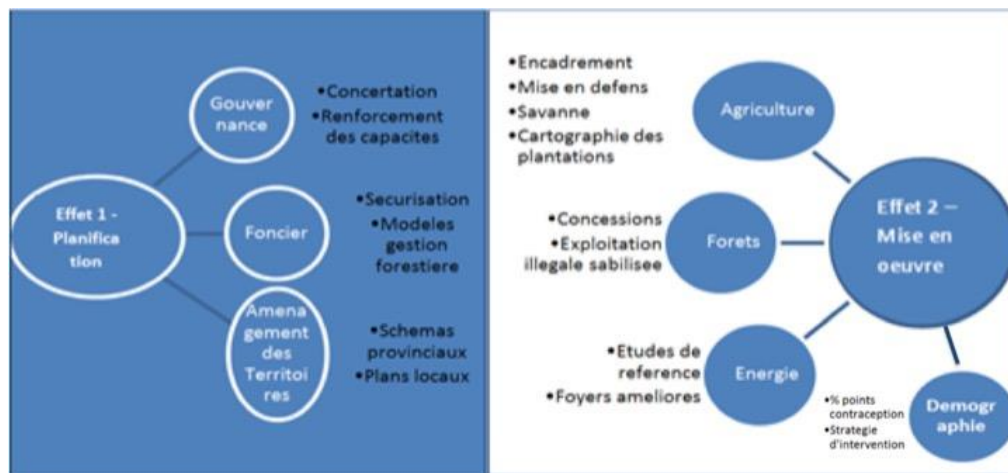


Figure 2 : – Alignement des effets du programme, Piliers du Plan d'Investissement et Jalons de la LOI

64. Il est entendu par ailleurs que le programme n'opère pas en vase clos, mais dans le cadre du Plan d'Investissement National REDD+ et en synergie avec d'autres programmes.
65. Le FONAREDD assurera ainsi la coordination, l'alignement et l'appui des programmes sectoriels aux programmes intégrés. Les divers porteurs de programme, dont le PNUD, devront pouvoir réorienter et ajuster leurs interventions afin d'assurer les résultats, dans l'intérêt du pays. Certains programmes sectoriels sont en effets sensés fournir aux programmes intégrés des appuis méthodologiques et techniques spécialisés devant garantir la cohérence nationale et une mise en œuvre plus efficiente de la REDD+. A titre d'exemple la sécurisation foncière sera en partie tributaire d'un accompagnement méthodologique quant au développement d'Edits fonciers provinciaux, accompagnement qui devrait être pourvu par le programme sectoriel de réforme foncière nationale, tel qu'indiqué dans le Plan d'investissement. Par ailleurs, certaines activités seront renforcées par les programmes sectoriels de manière à maximiser l'impact REDD+ dans ces vastes espaces (déploiement de l'agriculture mécanisée en savane, appui à la foresterie communautaire et communale, etc.), tel qu'expose clairement dans le Plan d'Investissement National REDD+.
66. Pour garantir une cohérence suffisante des interventions à l'échelle du pays, et assurer leur efficience, le présent programme attend plus spécifiquement des programmes sectoriels, en particulier dans les domaines pointus des réformes nationales (AT, foncier) des appuis (i) méthodologiques, (ii) en expertise spécialisée ponctuelle et (iii) en renforcement de capacités des parties prenantes, ainsi que (iv) pour la capitalisation des leçons apprises d'autres programmes intégrés.
67. Cependant, par soucis de pragmatisme et compte-tenu des contraintes inévitables en termes de cycles de programmation respectifs de ces nombreux programmes, le présent programme a tenu à garantir une capacité technique et opérationnelle suffisante pour avancer sur tous ces divers chantiers quand bien même certains programmes sectoriels pourraient être retardés.
68. Le FONAREDD et le Gouvernement de la RDC auront par ailleurs un rôle important d'appui des programmes intégrés pour la reconnaissance des plans d'aménagement du territoire au niveau national, et pour l'appui du dialogue de politiques afin d'aligner les investissements publics nationaux et des Partenaires Techniques et Financiers du niveau au niveau national et provincial.

3.2 Expérience du PNUD

69. A l'échelle nationale, et ce conformément à son Programme de Coopération du PNUD (CPD 2013-2017), l'appui du PNUD au Gouvernement de la RDC s'articule autour de trois grands axes prioritaires de coopération : (i) la Consolidation de la Paix et le renforcement de la Démocratie, (ii) la Planification du développement et la Croissance Inclusive et (iii) le Changement Climatique et la Gestion des Ressources Naturelles. Le présent programme est en lien très étroit avec les axes 2 et 3.
70. Par rapport à l'axe 2, le PNUD contribue ainsi au renforcement des capacités nationales de planification, d'animation des groupes thématiques et divers cadres de concertation pour le dialogue de politique, et de statistique, élément central du système de suivi-évaluation et capital pour bien comprendre et mesurer les impacts des politiques de développement. Par ailleurs, sous ce même axe, le PNUD apporte son appui au développement de mesures destinées à stimuler l'emploi et le développement socio-économique des populations. Diverses plateformes de concertation ont été mises en place dans plusieurs provinces pour servir d'espace de dialogue, de concertation et de consensus autour des plans de développement. Ces expériences seront capitalisées directement dans le cadre des activités liées à la planification et au suivi multisectoriel et multi-acteurs de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles (plans de développement vert spatialisés, aux différents échelons de gouvernance dans les zones d'intervention du programme). Le PNUD a également mis en place des mécanismes de renforcement de la résilience qui visent, à travers une approche communautaire, à autonomiser les groupes vulnérables et les personnes affectées par les conflits dans le cadre d'interventions qui allient la création d'emplois temporaires, l'épargne et le développement d'activités génératrices de revenus durables et leur interconnexion aux chaînes de valeurs locales (approche 3x6 détaillée dans l'annexe n°13).
71. L'axe 3 est directement lié au programme intégré car il porte sur l'accompagnement du PNUD au Gouvernement sur la thématique « **Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles** ». En termes budgétaire, le portefeuille du PNUD dans le domaine de l'environnement et du changement climatique s'est considérablement accru les cinq dernières années avec des interventions très largement diversifiées : (i) 8 millions de USD pour le dialogue des politiques pour la formulation des stratégies et la conduite des plaidoyers ; (ii) 20 millions USD pour les interventions de terrain dans le cadre de l'adaptation visant le secteur agricole et les populations vulnérables; et (iii) près de 3 millions de dollars dans le domaine de la sensibilisation et de l'appui aux acteurs non étatiques.
72. Dans l'ensemble, on peut retenir que le PNUD a décaissé ces cinq dernières années entre 70 et 100 millions par an dont plus de 70% l'a été à travers des activités de terrain et dans des zones difficiles d'accès (Sud Ubangui, Ituri, Tanganyika, Nord Kivu et Sud Kivu, etc.). L'ensemble des opérations et activités du PNUD obéissent à des standards de qualité élevés, dont notamment la transparence. Le PNUD est plébiscité, durant les trois dernières années consécutives, comme l'agence de développement la plus transparente. Enfin, il est à noter que le PNUD dispose actuellement des bureaux opérationnels dans les Provinces de l'Est de la RDC (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu) qui seront renforcés dans le cadre du présent programme pour faciliter la mise en œuvre des activités du programme sur le terrain.
73. Au niveau mondial, le PNUD apporte son appui à plus de 25 pays dans leurs efforts de préparation à la REDD+ et à 5 autres dans la phase de mise en œuvre de leur processus REDD+ (Viêt-Nam, du Pérou, de l'Equateur, de l'Indonésie et de la Colombie). Les bonnes pratiques tirées de ces expériences (processus de planification sous régionale du Viêt-Nam, processus d'Aménagement du Territoire au Pérou et en Equateur, processus d'écoute active des peuples autochtones au Panama, etc.) seront capitalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Par ailleurs le PNUD opère suivant un modèle qui permet la mobilisation d'expertise pointue à l'interne. Selon les besoins du programme, cette expertise sera mobilisée afin de fournir les appuis techniques dans divers domaines (Aménagement du Territoire, analyse spatialisée des moteurs, implication des acteurs, exploitation forestière...) et le backstopping nécessaire afin d'assurer une mise en œuvre techniquement robuste.

3.3 Initiatives et programmes pertinents dans la zone du Programme

74. Plusieurs partenaires techniques et financiers interviennent depuis quelques années dans les Provinces cibles du programme. Leur présence constitue un atout majeur pour la maximisation de l'impact des interventions dans la zone, que ce soit (i) au travers de la capitalisation des acquis d'une part, et (ii) la création des partenariats visant à maximiser les synergies, la complémentarité et l'additionnalité des investissements d'autre part. C'est d'ailleurs un

axe fort de ce programme qui, au travers des nombreuses activités de planification et de renforcement des plateformes multisectorielles et multi-acteurs, vise à créer les synergies et la cohérence des interventions des divers acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, tout en leur permettant un impact REDD+ ("alignement" REDD+).

75. Dans cette perspective, le PNUD a ainsi réalisé en 2014 et 2016 un mapping préliminaire des initiatives et projets pertinents dans les trois Provinces cibles qui fait un point sur les initiatives en cours de mise en œuvre et celles clôturées. Pour les initiatives toujours en cours d'exécution, des synergies thématiques et géographiques ainsi que les passerelles possibles de collaboration seront assurées. Pour les initiatives arrivées à leur terme, le programme s'emploiera à capitaliser les leçons apprises et à viabiliser les résultats pertinents. Le tableau ci-dessous fournit une brève description des principales initiatives pertinentes dans les trois provinces cibles.
76. Cet exercice de mapping/synergie sera poursuivi pendant toute la durée du programme. A cet effet, le programme animera un groupe de travail des partenaires techniques et financiers (par province), de manière à (i) mettre en place dès le lancement du programme les synergies thématiques et géographiques possibles et nécessaires en fonction des avancées de chacun, (ii) assurer la transparence des interventions et progrès respectifs tout au long du programme, (iii) discuter les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre, et (iv) encourager et appuyer les partenaires à intégrer la dimension REDD+ dans leurs interventions dans une perspective d'alignement sur la REDD+.
77. Le programme intégré REDD+ Oriental s'articulera par ailleurs avec les programmes sectoriels financés par le FONAREDD (appui à la société civile, gestion durable des forêts, appui à l'agriculture durable, réforme foncière, réforme aménagement du territoire), afin d'assurer la cohérence et l'efficacité dans la mise en œuvre des activités tel que défini par le Plan d'investissement REDD+ 2016-2020. Les champs de collaboration concerneront notamment : (i) les approches méthodologiques de mise en œuvre des activités, (ii) le choix des sites prioritaires, (iii) la mise en œuvre des activités visant l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention (schémas provinciaux d'AT, dispositif provincial d'encadrement agricole et de production/distribution des intrants, dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de bois, guide méthodologique d'élaboration des plans d'usage des espaces et de gestion des ressources naturelles, guide méthodologique pour la définition de la stratégie provinciale de gestion foncière, etc.), (iv) le suivi-évaluation des progrès réalisés, (v) la capitalisation des expériences, etc.

Tableau 2 : Cartographie des principales initiatives pertinentes en cours dans la zone d'intervention du programme intégré REDD+/Oriental

Intitulé du Programme /Projet	Brève description	Liens avec le programme intégré REDD+
PROVINCE DE TSHOPO		
Projet Intégré REDD+ Kananga/Mbuji-Mayi et Kisangani (PIREDD/MBKIS)	<u>Porteur</u> : BAD (Programme d'Investissement pour les Forêts). <u>Mise en œuvre</u> : MECNDD. <u>Budget</u> : de l'ordre de 21 M\$ (Orientale, dont 6,1 M\$ pour Tshopo). <u>Période</u> : 2014-2020. <u>Zones d'intervention</u> : bassins d'approvisionnement de Mbuji Mayi et Kisangani (Tshopo, Banalia & Opala). <u>Objectifs</u> : Diminuer la déforestation/dégradation; développer durablement la filière bois-énergie, sécuriser le foncier et promouvoir des alternatives à l'abattis brûlis. <u>Intervention prévues</u> (encore en phase de démarrage): reboisement, réhabilitation des forêts dégradées; filière bois énergie; diffusion des pratiques agricoles durables (agroforesterie), plans locaux d'usage des terres, sécurisation foncière, renforcement des capacités, etc.	Complémentarité géographique; échange d'expériences et harmonisation des approches méthodologiques et des activités similaires (agriculture, bois énergie, reboisement et agroforesterie, foncier, AT, etc); intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale, appuis à l'enregistrement et sécurisation foncière au travers des Edits provinciaux, etc.
Projet pilote REDD+ Intégré Isangi (PPGII)	<u>Porteur</u> : BAD (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo). <u>Mise en œuvre</u> : MECNDD & OCEAN. <u>Budget</u> : 2,3M€. <u>Période</u> : 2012-2016. <u>Zone d'intervention</u> : Territoire d'Isangi. <u>Objectifs</u> : Contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté. <u>Réalisations clés</u> (en phase de clôture): plan d'Aménagement du Territoire d'Isangi, Plan simple de gestion des ressources naturelles (PSGRN) de 5 terroirs, cartographie des droits fonciers; reboisement/agroforesterie, petit élevage, outil MRV, renforcement des CARG, etc	Prise en compte des leçons apprises; capitalisation des acquis; poursuite et mise à l'échelle des activités pertinentes (ex : mise en œuvre des PSGRN). Intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale et les plans de développement verts, la démarche d'identification et sécurisation foncière, etc
Appui à la Gestion Durable des Forêts en RDC (AGEDUFOR)	<u>Porteur</u> : AFD. <u>Mise en œuvre</u> : ADF. <u>Budget</u> : 6M€. <u>Période</u> : 2011-2019. <u>Zone d'intervention</u> : ex-Provinces de Bandundu, Equateur, Orientale (Tshopo). <u>Bénéficiaires</u> : concessionnaires forestiers industriels. <u>Objectifs</u> : Renforcer la dynamique d'aménagement durable des forêts de production de bois d'œuvre en RDC. <u>Intervention en cours</u> : appui à l'administration forestière centrale et provinciale (Tshopo, Mongala, Mai Ndombe,...); mise en place des plans de gestion durable des concessions forestières et appui à la gouvernance forestière.	Prise en compte des leçons apprises et capitalisation des données; harmonisation et coordination des activités liées au sciage artisanal, à l'agriculture et à la carbonisation, notamment dans et autour des concessions forestières: planification spatiale des terroirs et plans de développement verts, développement des concessions communautaires et élaboration des plans de gestion forestiers, suivi, traçabilité et contrôle de la production formelle et informelle, etc

Projet Forêts & Changements Climatiques au Congo (FCCC)	<u>Porteur</u> : UE. <u>Mise en œuvre</u> : CIFOR. <u>Budget</u> : 11 M€. <u>Période</u> : 2013-2016. <u>Zone d'intervention</u> : Province de Tshopo & Nord-Kivu <u>Objectifs</u> : Renforcer les ressources humaines dans les domaines thématiques liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique; Développement de plantations agro-forestières et restauration et gestion des écosystèmes forestiers restaurés pour fournir du bois-énergie et des revenus aux populations, augmentant les stocks de carbone et réduisant la pression sur les forêts dans l'est de la RDC. <u>Interventions</u> (extension du projet et lancement en cours d'intervention dans la zone pertinente) : renforcement des capacités pour la lutte contre le changement climatique et la recherche forestière au niveau des universités (UNIKIS), promotion de l'agroforesterie; restauration des forêts/terres dégradées; activités au niveau de l'INERA (problématique du sciage artisanal en périphérie de la réserve de Biosphère de Yangambi).	Capitalisation des leçons apprises, échange d'expériences et harmonisation des approches méthodologiques et des activités similaires, notamment pour l'agroforesterie et l'exploitation artisanale du bois dans Tshopo/Isangi; capitalisation et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale et les plans de développement verts, la démarche d'identification et sécurisation foncière, et la formalisation de la foresterie communautaire; collaboration en termes de renforcement des capacités des services de l'environnement et des PLE en matière de gestion forestière durable sur l'ensemble du programme
Programme de Développement Agricole dans le District de la Tshopo (PRODAT)	<u>Porteur et mise en œuvre</u> : CTB. <u>Montant</u> : 11M€. <u>Période</u> : 2014-2018. <u>Zone d'intervention</u> : Territoires d'Isangi, Opala et Banalia. <u>Objectifs</u> : augmenter durablement les revenus des exploitants familiaux rurales, grâce à la relance durable de la production agricole et à la contribution à la réduction de la pauvreté (améliorer les systèmes agraires en intégrant les pratiques de gestion durable, le genre et en assurant l'accès au marché)	Capitalisation des leçons apprises et des acquis du projet, complémentarité géographique et harmonisation des approches méthodologiques et des activités similaires, notamment pour l'intensification agricole durable et l'agroforesterie, le renforcement des plateformes multi-acteurs (CARG); capitalisation et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale et les plans de développement verts, la démarche d'identification et sécurisation foncière, pour un meilleur alignement sur les objectifs REDD+ ;
PROVINCE DE L'ITURI		
Projet pilote REDD+ Intégré Mambasa (PPRGIM)	<u>Porteur</u> : BAD (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo). <u>Mise en œuvre</u> : MECNDD & WCS. <u>Budget</u> : 3M€. <u>Période</u> : 2012-2016. <u>Zone d'intervention</u> : Territoire de Mambasa. <u>Objectifs</u> : contribuer à la réduction de taux de déforestation & dégradation, la perte de biodiversité et augmenter les revenus des communautés locales. <u>Réalisations clés</u>. <u>Réalisations clés</u> (en phase de clôture): Plan de développement de Territoire, plans d'utilisation des terres, agroforesterie/cacao sous ombrage, élevage de volaille, suivi du stock de CO2,...	Capitalisation des leçons apprises et des acquis (mise en œuvre des PSGRN, plan de développement territoire, interventions agroforestières, données carbone, etc). Prise en compte et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale et les plans de développement verts, la démarche d'identification et sécurisation foncière, etc

Programme de Conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (CAFEC)	<u>Porteur</u> : USAID. <u>Mise en œuvre</u> : WCS. <u>Budget</u> : 13 M\$. <u>Période</u> : 2013-2018. <u>Zone d'intervention</u> : Territoire de Mambasa/RFO. <u>Objectifs</u> : soutenir la conservation de la biodiversité, entreprendre les activités pilotes REDD+ et développer les systèmes de suivi des stocks et des flux de carbone dans le paysage. <u>Réalisations clés</u> : développement et mise en œuvre des plans d'utilisation des terres ; appui aux activités économiques alternatives et renforcement des capacités en matière des ressources naturelles	Collaboration, échange et synergie dans le cadre de la participation communautaire et de la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres. Prise en compte et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale et les plans de développement verts, la démarche d'identification et sécurisation foncière, etc
PROVINCE DU BAS-UELE		
Identification des initiatives en cours	La Province du Bas-Uélé ne bénéficie pas de grands programmes ou projets de développement aussi directement pertinents que la Tshopo ou l'Ituri. Elle bénéficie ou a bénéficié d'initiatives liées à la résolution des conflits, notamment entre cultivateurs sédentaires et éleveurs nomades, et de projets de développement à relativement petite échelle, par des Eglises notamment (ex : appui au Centre de Développement Rural Intégré à Likati).	Mapping et capitalisation des leçons apprises et acquis des petites initiatives en province du Bas-Uele
PROVINCES DU BAS-UELE & TSHOPO		
	<u>Porteur et mise en œuvre</u> : Banque Mondiale. <u>Budget</u> : 164 M\$. <u>Période</u> : 2016-2018 (2eme financement additionnel. Total : 400M\$). <u>Zone d'intervention</u> : ex-Provinces du Sud Kivu, Katanga et Orientale <u>Objectifs</u> : rétablir un accès durable entre capitales de Provinces, Districts et Territoires dans la zone de projet d'une manière durable pour l'environnement naturel. <u>Interventions</u> : a) réouverture et entretien des routes (dont Kisangani-Beni, Komanda-Bunia-Goli, Beni-Kasindi et Kisangani-Bunduki) ; b) renforcement institutionnel et formation; c) mesures sociales et environnementales (dont construction de 5 postes de contrôles et fauniques sur la RN4 (Provinces de Tshopo et Bas-Uele); d) suivi et évaluation (dont enquête par sondage de revenus et dépenses des ménages vivant le long des axes routiers du projet).	collaboration sur les études d'impact environnementales et sociales et échanges de données socio-économiques et environnementales (déforestation) ; complémentarité sur les appuis à la construction infrastructure de contrôle et appui et leur fonctionnement ; intégration dans la planification spatiale provinciale.

4 Objectifs & stratégie d'intervention du Programme

4.1 Théorie de changement

78. Les dynamiques de déforestation et dégradation dans les provinces cibles reprennent largement les grandes lignes de celles observées au niveau national, avec quelques différences en termes d'ampleur et d'impacts des différents moteurs, des agents dominants, des rôles et pouvoirs et de la déclinaison de ces moteurs au niveau des provinces. Ainsi, les réponses apportées sont en cohérence avec celles présentées dans le contexte du plan d'investissement national, tout en reflétant les réalités de terrain dans leur articulation.
79. Les moteurs de déforestation, les dynamiques identifiées lors du diagnostic et la répartition géographique des points chauds de la déforestation, indiquent clairement que les pressions humaines sur les forêts résultent principalement de la recherche de revenus et de nourriture par le biais de l'agriculture, de la collecte et de la vente du bois-énergie, ou de la coupe et de la vente illégale du bois. Ces moteurs de la déforestation se recoupent et se chevauchent souvent, soit géographiquement – e.g. abatis brulis et carbonisation sur un même espace – soit de par les acteurs – e.g. ce sont les mêmes communautés, individus ou groupes d'intérêt qui entreprennent plusieurs activités afin de diversifier leurs revenus. Bien qu'une analyse plus fine des agents de la déforestation soit indispensable en début de programme, les informations disponibles indiquent qu'une élite politique et commerçante, de la zone comme des Provinces voisines, est souvent impliquée directement, ou en arrière-plan comme commissionnaire.
80. Les ressources naturelles, en particulier forestières, abondent et leur usage n'est pas contrôlé voire même régulé. L'articulation entre droit positif et coutumier n'est pas organisée ni assurée, et de ce fait la propriété n'est pas ou peu sécurisée, encourageant les comportements de prédation. En l'absence d'intrants et d'alternatives agricoles, et dans un contexte de forte pression démographique, les cycles de jachère brulis se raccourcissent jusqu'à épuisement des sols, ce qui conduit à l'ouverture de nouveaux champs en forêt primaire. L'approvisionnement des grands foyers de consommation, de la Province aussi bien que du Kivu voisin, nécessite pourtant une production agricole soutenue, assurée majoritairement au détriment de la forêt. Les flux migratoires, exacerbés par la croissance démographique et les conflits armés, sont libres de contraintes et facilités par la nécessaire réhabilitation des axes de transport, et entretenus par le manque d'alternatives économiques. L'espace forestier est considéré comme un bien d'opportunité pour qui veut et peut l'exploiter, et les exploitations, même industrielles, sont rarement supervisées. Les agents des services techniques de l'Etat, non payés donc peu motivés, n'ont de toute manière ni les moyens logistiques et financiers, ni la capacité technique d'assurer leur mandat d'accompagnement et de contrôle. L'absence d'un Etat fort, capable de pourvoir aux besoins de ses citoyens et de régir ces ressources, crée un vide juridique et un environnement de laissez-faire, encourageant le développement d'une économie informelle sinon illégale, et les abus de pouvoir. L'information ne circule pas ou peu entre échelons de gouvernance territoriale et entre secteurs. Il n'existe pas d'espace de dialogue entre secteurs et entre usagers des terres, que ce soit dans la sphère coutumière ou étatique, conduisant à une utilisation anarchique de l'espace et des ressources, à des chevauchement entre usages et entre usagers, et donc à des conflits.
81. L'accumulation de ces facteurs conduit à des pertes forestières importantes. Le modèle économique de ces Provinces, à l'image de celle du reste du pays, est principalement une économie de rente extractive plutôt que productrice. En conséquence, les écarts entre les hommes et les femmes vont également se creuser en raison des déséquilibres qui auraient pu être corrigés par une gouvernance publique efficace et équitable.
82. Afin de renverser cette situation, le programme envisage s'attaquer de manière conjointe et intégrée à l'ensemble de ces problématiques. Cela passe par **(i) une gestion plus anticipative, transparente et concertée de l'usage des terres et des ressources naturelle, (ii) un contrôle plus efficace et constant grâce à une administration renforcée mais aussi l'implication conjointe de multiples acteurs et secteurs, aux divers niveaux de la gouvernance territoriale, et (iii) un appui à la promotion des modèles de production alternatifs permettant de réduire la pression sur les ressources et de diversifier les revenus, ainsi que des mesures incitant à l'adoption de ces modèles et au respect des règles de gestion des terres et ressources naturelles.**
83. Le programme vise ainsi à appuyer les divers secteurs et parties prenantes à élaborer une vision commune quant à l'organisation de l'espace et des infrastructures prioritaires, l'affectation des terres et la gestion des ressources qu'elles abritent. En d'autres termes, à lancer une dynamique participative **d'aménagement du**

territoire devant permettre d'optimiser l'utilisation des terres et des ressources par les divers acteurs, et réduire les conflits, tout en identifiant et préservant les espaces forestiers importants. En travaillant en parallèle aux divers niveaux de la gouvernance territoriale (schéma d'aménagement du territoire pour la Province, plans de développement de Territoire, plans simples de gestion des ressources naturelles pour les terroirs villageois), les informations nécessaires pourront remonter aux échelons supérieurs, et la cohérence verticale et horizontale assurée. Elaborés avec l'ensemble des acteurs concernés, sous le leadership des autorités coutumières, politiques et administratives, ces documents seront adoptés formellement par les autorités compétentes (Gouverneur, Administrateur du Territoire, Chef coutumier, selon les échelons), qui en seront les 'ambassadeurs' et les garants.

84. Ces documents permettront par ailleurs de définir clairement les diverses priorités d'investissement aux divers échelons de la gouvernance, pour leur prise en charge conjointe et coordonnée par l'Etat, les partenaires au développement et le secteur privé, dans une logique de contrat de performance précisant clairement les rôles et responsabilités de chacun (mise en œuvre, suivi, contrôle, etc.) : Contrats de Plan entre Gouvernement central et Province (cf. projet sectoriel AT), plan simples de gestion des ressources naturelles (PSGRN) entre Chefferie/Secteur et Village (terroir villageois), etc. Le dialogue de politiques facilité par le programme, au sein de la province comme avec le gouvernement central ainsi qu'avec les autres partenaires techniques et financiers ou les acteurs du secteur privé, permettra de catalyser le financement de ces plans et la convergence des appuis (alignement). L'appui par le programme de certains investissements identifiés prioritaires pour la REDD+, en synergie avec d'autres sources REDD+ ou non, suivant une logique d'appuis conditionnés à la performance (PSE), permettra d'influer sur l'itinéraire de développement des espaces considérés dans une optique REDD+ de développement vert.
85. L'élaboration et la mise en œuvre d'une telle vision concertée sera rendue possible par une démarche fortement participative et inclusive, rassemblant les divers gestionnaires et utilisateurs des terres : autorités politiques et administratives ainsi que coutumières, communautés locales, société civile et secteur privé, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et marginalisés, dont les peuples autochtones, les femmes et les jeunes. A chaque niveau de gouvernance territoriale, le diagnostic et le renforcement et/ou la création des **plateformes multisectorielles et multi-acteurs de concertation pertinentes** existantes, doit ainsi permettre de créer un véritable maillage de gouvernance des terres et des ressources sur le territoire du programme : Conseil Consultatif des Forêts au niveau provincial, Conseils Agricoles Ruraux de Gestion au niveau des Territoires et des Chefferies ou Secteurs, Comites Locaux de Développement au niveau des terroirs, par exemple. Au cœur de l'élaboration participative des démarches d'aménagement du territoire, les plateformes faciliteront ainsi le dialogue inclusif, la prise en compte des intérêts divers, et la transparence dans les débats et les décisions, pour une véritable appropriation par les divers acteurs. Un tel réseau, correctement appuyé dans une logique de performance, facilitera par ailleurs (i) la circulation et le partage d'informations entre échelons territoriaux et entre secteurs et acteurs, (ii) le suivi du bon respect des plans de zonage et des règles de gestion, et le rétrocontrôle des intérêts particuliers (iii) ainsi que le règlement à l'amiable des conflits.
86. L'accompagnement des communautés locales et du secteur privé dans la mise en œuvre des plans développés nécessite par ailleurs le **renforcement des capacités et l'appui de l'administration et de ses services techniques**. L'appui (équipement, fonctionnement, formation) des services de l'aménagement du territoire, des affaires foncières, de l'environnement et de l'agriculture, ainsi que des Chefferies ou Secteurs est essentiel à une bonne gestion des ressources et à la mise en œuvre effective des interventions REDD+. Ce sont en effet ces services qui ont le mandat officiel d'appui, de contrôle (exploitation forestière, plans d'utilisation des terres, etc.) mais aussi de sanction, sans en avoir la capacité. L'appui leur fournir dans une logique de performance (contrats de performance) permettra d'assurer motivation et efficacité. Les agents de l'administration, associés étroitement à toutes les interventions du programme pour un renforcement des capacités effectif, seront par ailleurs les garants de la viabilité/durabilité des interventions du programme sur le long-terme.
87. Au cœur de la déforestation et dégradation des forêts comme du développement rural, la planification et la promotion de pratiques agricoles et forestières durables seront capitaux dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire et du développement vert. Conditionnés à la performance et au respect des plans d'usage des terres et aux règles de gestion des ressources forestières, les appuis à la modification des pratiques auront le rôle majeur de tout à la fois permettre et inciter les communautés rurales et autres usagers à ce respect, tout en stimulant le contrôle interne des pratiques de chacun.

88. **L'amélioration des pratiques agricoles** sera assurée au travers de l'encadrement des filières et la multiplication des variétés améliorées, ainsi que l'introduction des cultures pérennes (café, cacao, palmier, hévéa) à petite et moyenne échelle dans les systèmes culturels, fixant ainsi l'agriculture et ralentissant la progression du front de déforestation. Par ailleurs, toujours dans une logique de gestion intégrée des paysages, le programme appuiera la **foresterie communautaire et communale** dans les espaces identifiés, via la structuration et la formation des exploitants artisanaux ainsi que leur formalisation, pour la production durable de bois d'œuvre et de bois énergie.
89. En parallèle, la distribution de foyers améliorés en synergie avec le PIF (produits par ce dernier ou importés) à destination des centres urbains, de l'Ituri principalement, permettra de réduire la pression de la demande et contribuera à assurer la durabilité de la production en **bois-énergie** issu des forêts naturelles via la foresterie communautaire et communale. Le développement de l'agroforesterie en savane (cultures vivrières et pérennes) et de la régénération naturelle assistée, s'inspirant du modèle de contrats de performance développés par le WWF au Nord Kivu (projet EcoMakala) et Mai Ndombe respectivement, permettront par ailleurs de contribuer à la sécurité alimentaire et l'approvisionnement durable en bois-énergie et produits agricoles de la zone de programme et des régions voisines. Le ciblage des investissements agroforestiers en périphérie des grandes villes mais aussi des sites d'**exploitation minière artisanale** permettra d'en réduire l'empreinte sur les forêts.
90. Au-delà de leur participation systématique dans les interventions présentées ci-dessus, l'appui des **activités génératrices de revenu des populations vulnérables** (peuples autochtones, femmes et jeunes) par des investissements ciblés, complémentaires et synergiques, permettra de réduire leur vulnérabilité. L'adaptation de l'approche 3x6 Plus, dont le mode de fonctionnement est expliqué en annexe n°8, au contexte du programme et aux impératifs de la REDD+ (par exemple, accès conditionnel, contrepartie de travaux de régénération naturelle, de gardiennage des défens, etc.), permettra par ailleurs de créer des effets de levier.
91. En outre, la réalisation d'une étude permettra de mieux comprendre et quantifier les phénomènes de migration et l'origine des migrants. L'appui ciblé des efforts de **planification familiale**, tenant compte des densités de population (urbaines et rurales) et de l'origine des migrants identifiés au travers de cette étude, permettra à plus long terme d'atténuer la **pression démographique** issue de l'accroissement naturel et des migrations vers la zone de programme.
92. Par ailleurs, le programme s'efforcera, en parallèle au démarrage des activités, d'affiner la compréhension des **moteurs de la déforestation** afin de mieux en comprendre les dynamiques, de les quantifier et d'identifier les agents et leurs motifs. Il sera important de réaliser cette étude en impliquant les divers secteurs et acteurs afin d'aboutir à un consensus autour des moteurs. C'est à partir de cette compréhension commune qu'une vision commune de la direction à suivre (schémas d'aménagement) et des réponses à apporter (plans de développement verts et interventions sectorielles) pourra être dégagée et être véritablement appropriée par les parties prenantes. Ceci est essentiel pour impliquer réellement tous les acteurs pertinents dans la mise en œuvre sur base de leurs rôles respectifs (régulation, mise en cohérence, mise en œuvre, supervision et contrôle, etc.). Cette compréhension fine des moteurs permettra de mieux suivre et analyser la pertinence et l'impact des interventions proposées, ainsi que les possibles mutations de ces moteurs, dans le sens d'une gestion réactive et adaptative du programme.
93. De cet exercice découle la conceptualisation de cadres structurants qui serviront à coordonner et intégrer les différents secteurs pour faire émerger des synergies fortes et définir les actions directes qui aboutiraient à l'effet anticipé. De ce fait, il sera établi l'environnement habilitant permettant à l'Etat de prendre en charge son rôle régalien et aux acteurs de contribuer de par leurs perspectives, leurs attentes et leurs responsabilités. Ceci abouti en somme à la facilitation de l'investissement compatible avec les impératifs forestiers par le biais de réglementations, de l'organisation consensuelle des terres et de l'exploitation des ressources, du changement concret des comportements des agents identifiés dans l'étude des moteurs et d'actions ciblant la dimension démographie.

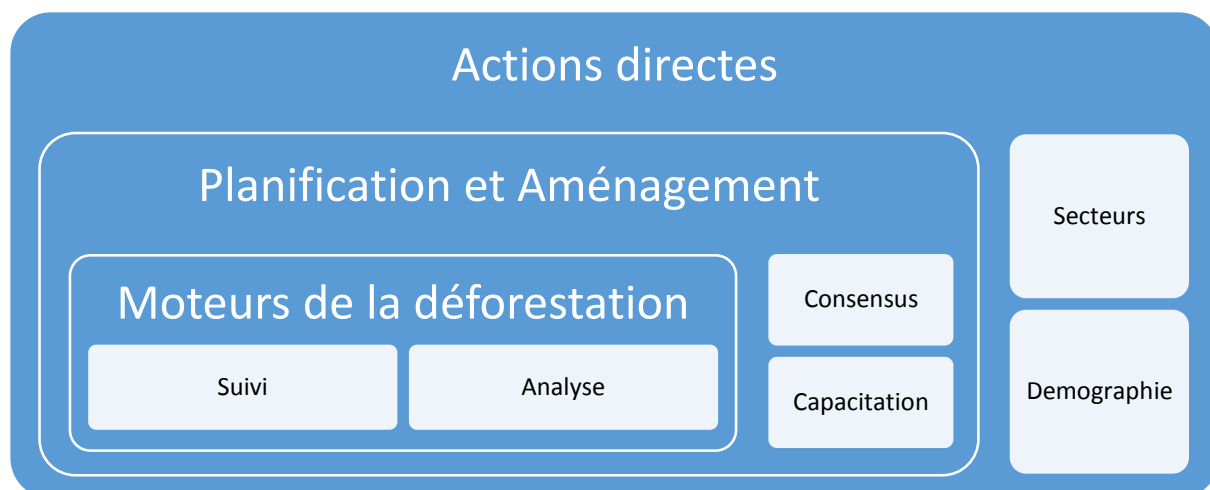


Figure 3 : Approche de mise en œuvre

94. En résumé, le programme suppose donc que : (i) une compréhension plus fine des moteurs et leurs agents permettra de (ii) cibler plus précisément les interventions du programme là où elles seront les plus efficaces et efficientes, en (iii) permettant et incitant les acteurs à changer leurs pratiques et diversifier les sources de leurs revenus, qui se font actuellement au détriment de la forêt. (iv) Le renforcement du rôle de l'Etat et sa capacitation, combinés avec (v) une participation large des divers décideurs et usagers des terres, permettra (vi) l'élaboration d'une vision concertée et partagée de l'affectation de l'espace et des règles de gestion des ressources naturelles, et la définition claire des priorités d'investissement pour un développement vert. Ces travaux guideront le dialogue de politiques pour catalyser et orienter les financements publics et privés, nationaux et internationaux (alignement) vers un tel objectif. En intégrant une logique de contrats de performance aux divers appuis donnés (services techniques et administration décentralisée, usagers des ressources), ils permettront par ailleurs de motiver les bonnes pratiques et décourager, voire sanctionner, les pratiques illégales (ou non consenties par la communauté) et de ce fait décupler la possibilité de succès des actions entreprises. (v) Le suivi itératif des moteurs permettra de vérifier le bien-fondé de la théorie du changement et de calibrer les interventions du programme pour un impact optimal sur les moteurs et les comportements des agents de la déforestation, et une gestion adaptive dans la zone de programme comme au niveau national.

4.2 Objectifs du programme

95. Au travers de cette théorie du changement, et en alignement avec la Stratégie nationale et le Plan National d'Investissement REDD+, le programme vise à stabiliser la déforestation et la dégradation forestière, et à améliorer durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les zones d'enjeux REDD+ forts des Provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. En ce sens le programme vise ainsi à découpler la déforestation du développement économique et social du pays.
96. Cet objectif général se décline ainsi en deux objectifs spécifiques (effets) :
- **Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones cibles**
 - **Objectif spécifique 2 : Réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts dans les zones cibles**
97. Pour ce faire, la section suivante présente la stratégie d'intervention, et notamment (i) les principes et approches clés, (ii) la définition des zones prioritaires d'intervention, ainsi que (iii) les parties prenantes et bénéficiaires. Une description détaillée des interventions du programme est ensuite donnée.

4.3 Stratégie d'intervention

Principes et approches clés

98. La logique d'intervention du programme, en ligne avec la Stratégie-cadre nationale REDD+ et son Plan d'Investissement, repose sur les principes et approches stratégiques suivants :

- **Le déploiement d'investissements aussi bien sectoriels qu'habitants au sein des provinces** de la Tshopo, de l'Ituri et du Bas-Uélé, en focalisant les investissements sur des zones prioritaires d'enjeux forts de manière à maximiser les impacts : les zones à forte densité de population notamment (le long des axes de transport et en périphérie des centres urbains ; cf. section sur ce sujet ci-dessous), fortement corrélées avec la déforestation ;
- **Une insertion à trois niveaux de gouvernance territoriale** infranationale :
 - o le **niveau local** (à l'échelle des terroirs villageois), à l'échelle duquel l'utilisation des terres et l'exploitation des ressources a lieu concrètement, afin de favoriser une gestion durable des ressources naturelles et d'organiser l'espace de vie des communautés locales ;
 - o le **niveau provincial**, échelon clé de la décentralisation afin de développer le cadre institutionnel contribuant à une mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de la décentralisation ; et
 - o le **niveau intermédiaire** des Entités Territoriales Décentralisées et des Territoires, afin d'assurer une articulation et une cohérence territoriale entre les orientations provinciales et les besoins de développement socioéconomiques des communautés locales ;
- **L'appui à la mise en œuvre du processus de décentralisation** comme mode de gestion des affaires publiques et locales, en accord avec le principe de subsidiarité ;
- **Le renforcement des capacités des institutions et services techniques**, ainsi que des partenaires locaux, en tant que principal crucial de viabilisation des interventions du programme ;
- **La participation de l'ensemble des parties prenantes**, en portant une attention particulière à l'intégration de la société civile, des populations vulnérables et marginalisées dans les activités du programme et la prise de décision (structures de concertation, planification du développement, appuis aux investissements), et en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que les peuples autochtones pygmées présents dans la zone d'intervention ;
- **Une analyse approfondie des principales filières agricoles et forestières** afin d'améliorer les connaissances (données statistiques, acteurs, organisation) et de renforcer leur fonctionnement sur base des diagnostics (juridique, fiscal, commercial) ;
- **L'utilisation des appuis basés sur la performance**, que ce soit (i) dans l'appui des institutions et services techniques en charge de la gestion des ressources naturelles (contrats de performance), ou (ii) l'accompagnement des agents de la déforestation au travers des PSE, en espèce comme en nature (appuis techniques, intrants, etc.), comme outil d'incitation à la mise en œuvre et au respect de règles et pratiques diminuant la pression sur les espaces forestiers (reboisement, agroforesterie, mis en défens, aménagement, respect de la réglementation et des plans d'affectation des terres) ;
- **L'utilisation d'outils de communication sociale** favorisant la compréhension, l'appropriation et la pérennité des actions proposées auprès des différents bénéficiaires du programme ;
- **La recherche d'effet de levier par la synergie et la complémentarité avec les Partenaires Techniques et Financiers** dans les provinces cibles du programme, au travers des plateformes et instruments de planification formels comme le dialogue informel, afin de mutualiser les interventions et de définir une logique d'intervention commune.
- **La recherche des financements complémentaires**, REDD+ ou non, pour renforcer les efforts réalisés et appuyer les zones non prises en compte par le programme.
- **L'approche différenciée par Province** : Les trois Provinces seront appuyées de manière comparable en ce qui concerne les interventions habilitantes : la planification, le renforcement des capacités et la gouvernance au sens large. Par contre les interventions sectorielles, à ajuster en lien avec les spécificités de chaque province, seront mises en œuvre en complément des appuis des PTF et autres acteurs. A titre d'exemple :
 - o Dans le **Bas-Uélé** le programme fera la promotion d'une approche préventive du fait de la faible densité humaine, d'un niveau de déforestation déjà comparable aux autres Provinces et des risques élevés de déforestation plus importante dans le futur.

- o L'**Ituri** est la province avec la plus forte prévalence de coupe illégale de bois, à la fois pour l'usage local et la consommation internationale via l'Ouganda. En plus des activités d'appui à la reconquête de la savane, à la sédentarisation et à la mise en place de forêts communautaires, le programme soutiendra plus fortement les actions de contrôle visant la coupe et le commerce illégal de bois. Du fait des fortes densités de population, le programme mettra par ailleurs un accent particulier sur la planification familiale (sensibilisation, accès aux intrants). Le programme envisage par ailleurs d'y déployer en priorité les distributions de foyers améliorés.
- o La **Tshopo** comporte les enjeux les plus forts. En effet, Kisangani compte aujourd'hui près d'1 million d'habitants, 16 concessions industrielles s'y trouvent et elle est traversée par la RN4 depuis l'Ituri et vers le Bas-Uélé et compte également d'autres axes routiers et des accès fluviaux. Ceci facilite l'accès à la ressource pour les usagers, mais multiplie les zones prioritaires et rend les contrôles plus difficiles. Etant donné le budget limité affecté à la Tshopo (6 Millions US\$), le programme mettra un accent particulier sur la planification du développement et le dialogue avec les partenaires techniques et financiers, ainsi que la coordination d'ensemble au travers des autorités, de manière à optimiser les synergies et maximiser les effets de levier.

Définition des zones prioritaires d'intervention du programme

99. Face à ce vaste espace rural aux contextes socio-environnementaux et économiques diversifiés, compte tenu des financements disponibles et dans le souci de maximiser l'impact des investissements REDD+ disponibles, les interventions se focaliseront en priorité sur des territoires, chefferies et terroirs villageois où les enjeux REDD+ sont très forts. Le choix de ces derniers a été faite de manière à intervenir à tous les niveaux de gouvernance infranationale (terroirs villageois, chefferies/secteurs, territoires et province) d'une part, et assurer une corrélation directe avec la dynamique forestière d'autre part. Au niveau des territoires, les critères suivants ont été utilisés :

- **Pertes forestières brutes (km²)** : sur base des données fournies par l'Atlas forestier de la RDC (Edition 2014), un calcul de pertes de forêts a été fait sur la période de 2000 à 2014 pour chaque territoire. Il s'agit du principal critère de sélection car il permet d'intégrer les considérations REDD+.
- **Accessibilité** : facteur explicatif majeur des processus de déforestation et dégradation (agents de la déforestation) et de capacité d'intervention efficace et efficient des équipes du programme.
- **Densités de population (nombre d'habitants/km²)** : fournies par les statistiques de zones de santé, la densité est un critère important. Dans la zone d'intervention, les points chauds de déforestation coïncident avec les zones où les densités humaines sont très élevées. Ce critère est aussi lié à la présence voie de communication et donc à l'accessibilité. En somme ou va l'homme la forêt disparaît.
- **Présence d'opérateurs de développement et/ou de mise en œuvre** : ce critère est nécessaire afin d'établir des synergies et complémentarités entre les diverses interventions existantes et les investissements du programme. L'objectif est d'avoir une masse critique nécessaire pour obtenir l'impact, soit en visant des zones prioritaires non encore couvertes pour la REDD+ (complémentarité, additionnalité et équité régionale) ou en complétant les investissements des acteurs sur des territoires déjà couverts pour leur assurer un impact REDD+.

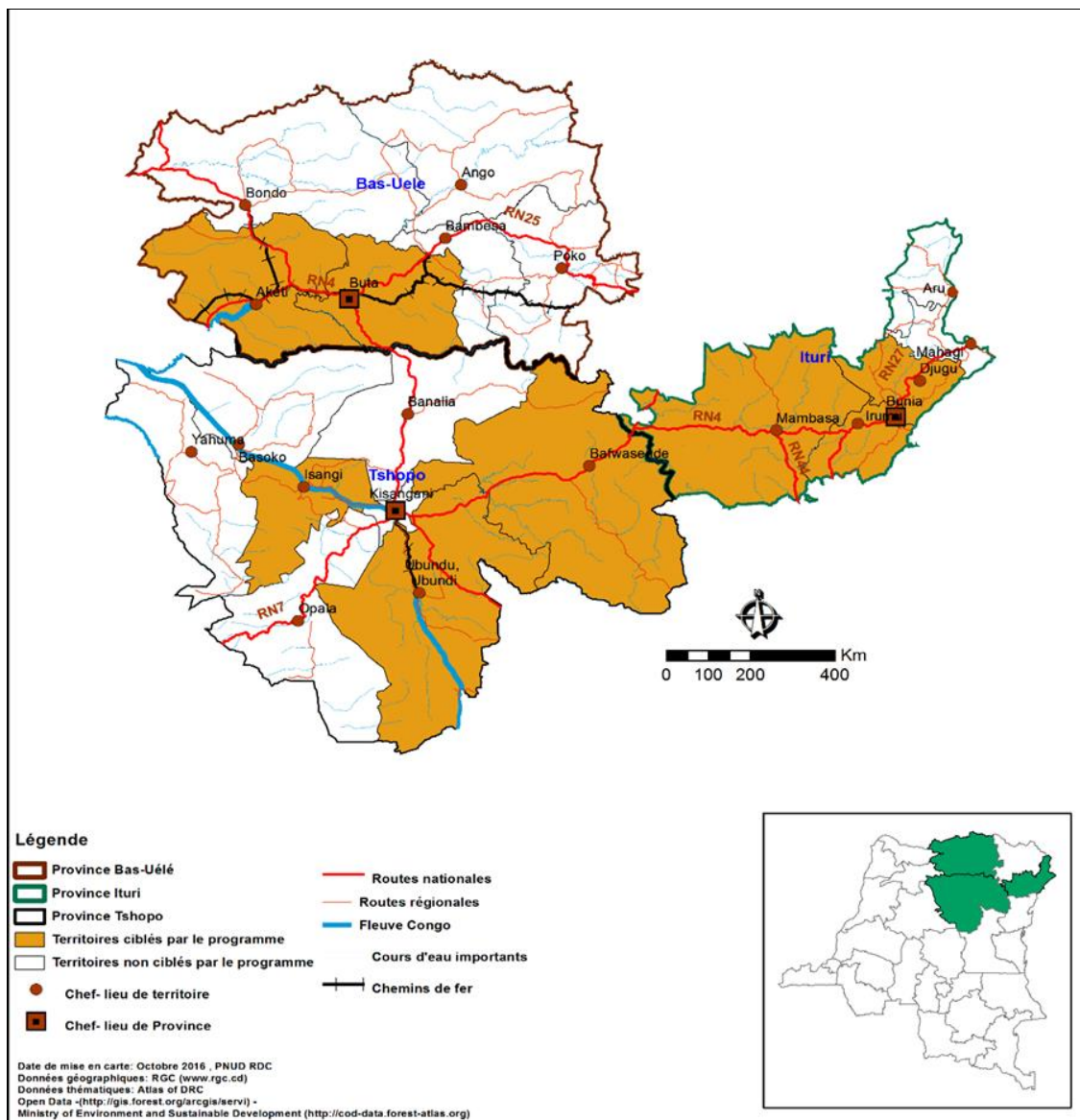


Figure 4 : Carte de localisation des zones prioritaires d'intervention par Territoire

100. Au total, dans **les trois (3) Provinces, huit (8) Territoires** ont été retenus, dont 3 dans la Province de la Tshopo (Isangi, Ubundu & Bafwasende), 2 dans le Bas-Uélé (Buta et Aketi), ainsi que 3 dans l'Ituri (Mambasa, Irumu et Djugu). Bien que respectant les critères établis (déforestation et densité de population élevées), les Territoires d'Opala et de Banalia dans la Province de la Tshopo ont été écartés afin (i) d'éviter la juxtaposition des ressources et des activités du programme avec celles, très similaires, du « PIREDD/MBKIS¹⁴ » d'une part, et (ii) de maximiser l'impact REDD+ au sein de cette Province particulièrement étendue d'autre part. Dans cette Province, le programme privilégie ainsi le territoire d'Isangi présentant des possibilités concrètes et indispensables d'alignement et de synergie avec des initiatives agricoles (PRODAT/CTB) et de conservation (CIFOR/UE) ainsi que les territoires d'Ubundu et de Bafwasende, non couverts par le PIREDD/MBKIS et fortement exposés au déplacement des émissions en provenance de l'Ituri voisin. Dans la Province de l'Ituri, les territoires d'Aru et de Mahagi n'ont pas été sélectionnés du fait de leur rôle très faible dans l'approvisionnement de la ville de Bunia (chef-lieu de la Province) en produits alimentaires et forestiers. Il s'agit par ailleurs de territoires à dominance agricole, comportant relativement peu de forêts.

1.

¹⁴ PIREDD/MBKIS est un projet intégré REDD+ autour de Kisangani et Mbuji Mayi, mis en œuvre par la BAD dans le cadre du Programme d'Investissement pour les Forêts (PIF) à hauteur de 6,1 M\$.

101. Au sein des Territoires sélectionnés, les Chefferies/Secteurs et les Terroirs villageois ont été ciblés sur base de la présence d'une voie de communication praticable et assurant l'évacuation des produits agricoles et forestiers vers les centres de consommations. En appliquant ces critères et en tenant compte des budgets, le programme a sélectionné **35 chefferies/secteurs et 240 terroirs villageois prioritaires** à travers l'ensemble de la zone d'intervention du programme. L'annexe n°3 décrit en détail, la priorisation géographique des territoires, des secteurs/chefferies et des terroirs villageois cibles du programme.

Parties prenantes et bénéficiaires

102. Le projet porte une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les Provinces de Tshopo, Bas-Uélé et Ituri ». Ceci est en effet indispensable pour la durabilité des interventions et d'un modèle de développement vert. Il s'agira par ailleurs de capitaliser sur le potentiel des peuples autochtones et des femmes dans leur connaissance de l'environnement en les impliquant davantage dans la mise en œuvre des stratégies intersectorielles. Ceci sera évalué au travers d'indicateurs adressant aussi bien l'état biophysique des espaces forestiers que le bien-être social et économique des populations cibles.

103. Les bénéficiaires du programme comptent aussi bien les agents de déforestation que les personnes ayant déjà adopté des pratiques compatibles avec les enjeux forestiers. Ceci est un choix délibéré afin d'éviter les effets pervers si le programme devait accompagner uniquement les agents de déforestation. Les instances publiques, les administrations et les structures coutumières, y compris les associations des femmes et des jeunes dont le potentiel mobilisateur sera renforcé pour soutenir les actions de plaidoyer et de mobilisation sociales en vue du changement de comportement. Ces divers agents bénéficieront également de l'appui du programme, Cet appui aura pour bénéficiaires indirects les populations locales mais également les potentiels investisseurs privés du fait de l'amélioration escomptée du climat des affaires.

104. Les pygmées (Bambute, mbuti) sont des peuples autochtones vivant essentiellement en Ituri (Mambasa, Irumu et Djugu) bien qu'il existe aussi de petit groupe dans la Tshopo et le Bas-Uélé. La chasse et la cueillette sont leurs activités privilégiées, mais actuellement ils pratiquent aussi un peu d'agriculture et constituent souvent une main d'œuvre bon marché pour les activités artisanales d'exploitation d'or et de bois. Les statistiques sur le nombre de pygmées sont très variables d'une source à l'autre : moins de 17 000 pour toute l'ex-Province Orientale selon l'enquête du Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des pygmée (Banque Mondiale, 2008), 53.000 et 70.000 pour la seule Province de l'Ituri d'après le CNAPA et RCN¹⁵ respectivement (RCN, 2009). Actuellement, l'habitat naturel et la vie de ce peuple sont menacés à cause de l'exploitation forestière artisanale non durable, l'agriculture itinérante sur brûlis et l'exploitation minière artisanale où ils sont utilisés comme main d'œuvre.

1. _____

¹⁵CNAPA (Corps National d'Accompagnement des Peuples Autochtones/pygmées) : ONG d'encadrement des pygmées basée à Mambasa. RCN Justice & Démocratie est une ONG belge qui a mené une étude en 2009 sur les conflits fonciers en Ituri

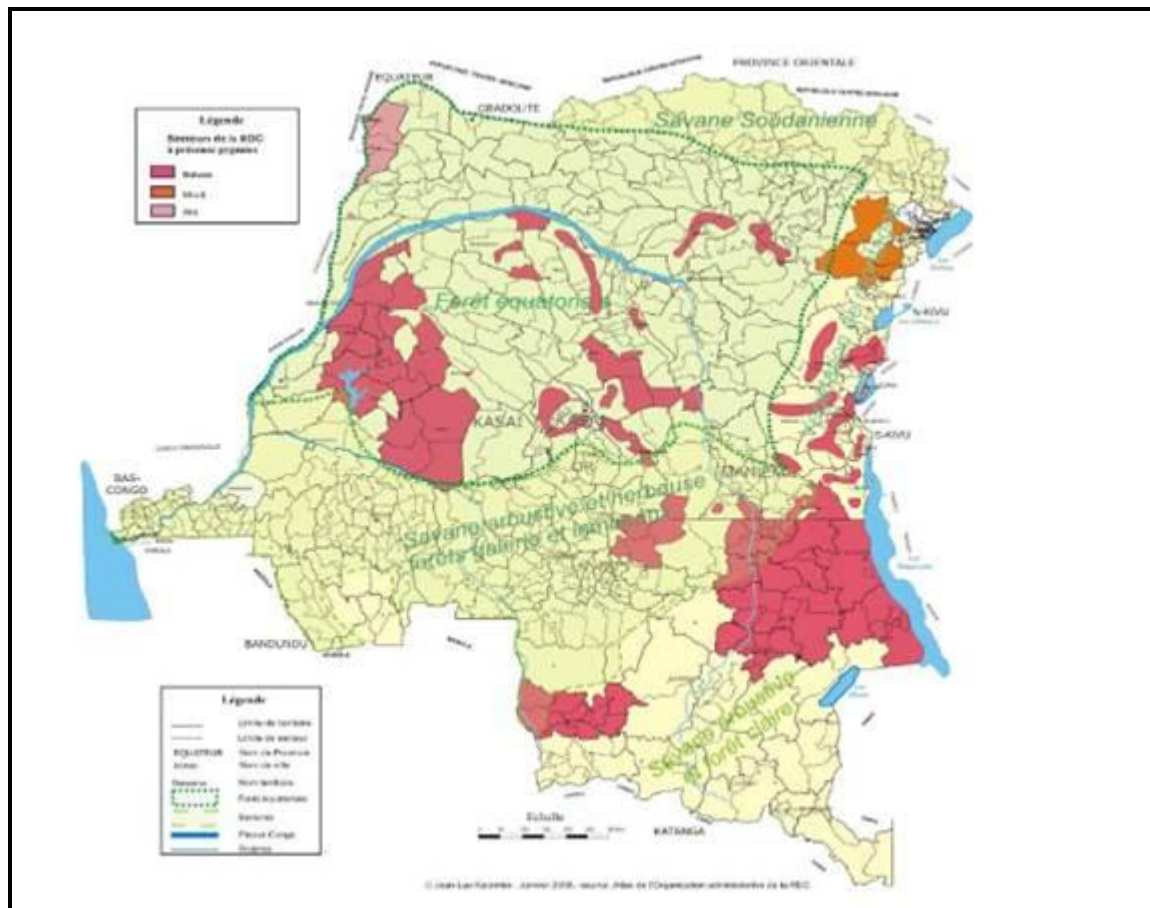


Figure 5: Carte de localisation des populations autochtones en RDC (Source : Cadre stratégique pour la préparation d'un programme de développement des Pygmées en RDC. Banque mondiale, 2009)

4.4 Description des activités du programme

105. La présente section décrit les activités et la méthodologie de la mise en œuvre du Programme afin d'atteindre les objectifs du programme. Des objectifs spécifiques du programme sont attendus deux résultats (effets) principaux qui se déclinent à savoir :

- **Effet 1** : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles
- **Effet 2** : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles

Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles

106. L'effet 1 vise l'amélioration globale de la gouvernance des ressources naturelles, principale cause indirecte de déforestation et de dégradation dans les trois Provinces cibles du programme (PNUD, 2014 & 2016) en assurant, à divers niveaux de la gouvernance territoriale :

- la structuration et le renforcement de capacité des structures multi-acteurs/multisectorielles de concertation ;
- le renforcement de capacités des services techniques de l'administration provinciale, territoriale et des Chefferies/Secteurs pour la mise en œuvre effective de leur mandat ;
- l'appui au développement de plans concertés d'usage des terres et des ressources, par les institutions et les communautés locales ;

- l'appui à la clarification et à l'enregistrement des droits fonciers collectifs des communautés locales, ainsi que de certains droits individuels dans le cadre des investissements REDD+ ;
- la mise en œuvre transparente des interventions REDD+, tenant compte des risques et changements ;

107. Les activités prévues concernent toutes les trois Provinces cibles ainsi que tous les territoires, secteurs/chefferies et terroirs ciblés par le programme, dans une perspective de synergie et de complémentarité avec les initiatives existantes.

Produit 1.1 : Des structures de concertation multi-acteurs et multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées

108. L'ensemble de la zone du programme est caractérisé par un faible niveau de concertation entre les différents secteurs et acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Cette situation limite la possibilité de définition d'une vision commune sur le développement des provinces et autres entités cibles, ainsi qu'une gestion transparente, concertée, des ressources naturelles et des conflits.

109. Diverses plateformes de concertation existent dans certaines Provinces (Conseil Consultatif pour les Forêts à Kisangani, Commission foncière à Bun par exemple), Secteurs/Chefferies, Territoires (CARG) et Villages (CLD), alors qu'elles manquent carrément dans d'autres (nouvelles Provinces notamment). La situation actuelle est ainsi marquée, d'une part par une multiplicité de structures de gouvernance aux capacités limitées, aux compétences se chevauchant parfois, intégrant les mêmes acteurs, mais manquant de moyens pour accomplir leur mission, et d'autre part par un vide critique dans de nombreuses zones. Par ailleurs, certaines des plateformes existantes ont été créées dans un contexte bien défini, avec des objectifs et mandats potentiellement différents de ceux attendus du programme REDD+.

110. Dans le cadre du programme, ces plateformes seront au cœur du processus de dialogue, de partage des informations (vulgarisation des textes réglementaires, objectifs du programme, etc.), de définition des visions communes et concertées sur le développement, l'affectation des terres et la gestion des ressources (élaboration ou actualisation des schémas d'aménagement du territoire et PSGRN), et de suivi et d'alerte sur leur respect. Elles joueront par ailleurs le rôle d'interlocuteurs locaux pour faciliter la conciliation ou le renvoi aux autorités supérieures des conflits, dans le cadre du mécanisme de recours et plaintes.

111. Au niveau des **Provinces et Territoires**, il pourrait être envisagé d'appuyer les Conseils Consultatifs provinciaux pour les Forêts, les Conseils provinciaux de l'Aménagement du Territoire, les Coordinations foncières provinciales, ainsi que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) ou d'autres cadres de concertation. Ces structures devraient jouer un rôle majeur dans le développement des Schémas provinciaux d'aménagement du territoire, la révision des Plans de développement territoriaux, et l'élaboration et l'adoption des édits fonciers provinciaux. Au niveau **Chefferies/secteurs**, le programme pourrait également se focaliser sur les CARG, ou considérer d'autres plateformes de concertation si nécessaire. La création des Comités Locaux de Développement (CLD) ou leur renforcement vise à doter les **terroirs villageois** des cadres décisionnels et de concertation appropriés pour l'élaboration des PSGRN (cf. Produit 1.2). Le choix définitif des structures de concertation à appuyer sera fait après l'analyse diagnostique des structures existantes.

Mise en œuvre

112. Afin de disposer de plateformes de concertation opérationnelles et représentatives, le programme procédera, aux divers échelons de la gouvernance territoriale, à l'inventaire et au diagnostic des diverses plateformes existantes. Il analysera leur fonctionnement réel, leurs capacités et leur représentativité, ainsi que leur pertinence pour les thématiques abordées afin de définir les meilleurs points d'entrée pour les diverses interventions du programme. En collaboration étroite avec les institutions compétentes, le programme va évaluer la nécessité et la possibilité d'ajuster les champs de compétence et la composition de ces plateformes, de manière à leur assurer un mandat officiel en ligne avec les objectifs du programme, ainsi qu'une représentativité appropriée (autorités, ayants-droits et utilisateurs de la forêt dont la société civile, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones), améliorant par ailleurs leur légitimité. Pour ce faire, il sera procédé à l'identification des parties prenantes au processus de concertation d'une part, et à la définition et la formalisation des statuts des plateformes de concertation renforcées et/ou créées d'autre part, à chaque échelon de gouvernance.

113. Suite à cette analyse, le programme assurera le renforcement des structures pertinentes retenues. Pour éviter la fragmentation des structures, le programme ne créera de nouvelles structures que lorsque cela s'avérera nécessaire (Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire, par exemple). Une partie des appuis (équipements et moyens de fonctionnement et de motivation, motos etc.) sera basée sur la performance (effort de suivi et impact) et la bonne reddition des comptes. Ces appuis tiendront compte des éventuels appuis existants, en synergie avec les autres partenaires.
114. L'appui du programme consistera à : (i) recruter les Partenaires Locaux d'Exécution (PLE) chargés de mener le processus de création et/ou de renforcement et de l'animation des plateformes de concertation, sur base d'un Appel d'Offre compétitif ; (ii) assurer le renforcement des capacités des PLE (méthodes d'enquête sociologique, cartographie participative, collecte d'information, animation rurale) directement ou au travers d'un autre PLE, en fonction des thématiques, (iii) doter les plateformes des Territoires et Provinces cibles des moyens de fonctionnement (frais mensuels) et de déplacement (motos), (iv) assurer le contrôle qualité, etc.
115. La mission des PLE sera focalisée sur : (i) le diagnostic initial sur les plateformes existantes, (ii) leur création (si nécessaire) et leur renforcement ; (iii) l'animation de ces plateformes ; (iv) l'appui à la collecte locale des informations sur les recours et plaintes ; et (v) la vulgarisation de cadre réglementaire et fiscal des secteurs agricoles et forestiers. Pour ce faire, ils bénéficieront de formations spécifiques sur les techniques d'animation et de conduite d'un processus de concertation et de négociation. Une expertise spécialisée sera recrutée sur base compétitive pour réaliser cette mission. Les agents de l'administration appuyés par le programme (Produit 1.2) seront fortement impliqués.
116. Au niveau des **Provinces et Territoires** la création ou renforcement des plateformes devra se faire suivant les recommandations des autorités locales et des dispositions légales en la matière. Les membres des plateformes seront identifiés conformément aux résultats de l'analyse diagnostique et de la mission attendue de celles-ci.
117. Au niveau des **chefferies/secteurs**, la création ou renforcement des plateformes devra se faire suivant les recommandations du Ministère en charge du Développement Rural. Les membres des plateformes envisagés sont *a priori* : (i) le chef de secteur/chefferie, (ii) les agents des ETD des secteurs clés (agriculture, développement rural, environnement, population, santé,...) ; (iii) les chefs de groupements, (iv) des représentants des CLD, (v) l'agent du service de l'AT, (vi) les représentants des Organisations de la société civile, (vii) le secteur privé local, (viii) etc.
118. Au niveau des **terroirs**, les PLE recrutées devront plus particulièrement, en étroite collaboration avec les agents du service de développement rural et de l'agriculture du Secteur/Chefferie : (i) analyser l'organisation sociale du village (recensement, schéma du village, histoire, lignage, groupement villageois, etc.) pour assurer la représentativité du CLD, et l'intégration des groupes marginalisés ; (ii) appuyer sa structuration et le renforcement de ses capacités. Ce travail permettra par ailleurs de construire des relations de confiance entre les populations, les représentants de la communauté et les PLE qui, dans la mesure du possible, faciliteront également l'élaboration des PSGRN.

Cibles quantitatives

119. Au total, le programme prévoit d'appuyer la création/renforcement et le fonctionnement de :

- Trois (3) plateformes à l'échelle provinciale (1 par Province),
- Huit (8) plateformes de Territoires (1/territoire) : Tshopo (3), Bas-Uélé (2) et Ituri (3) ;
- Trente-cinq (35) plateformes de Chefferie/Secteur ;
- Deux cent quarante (240) terroirs villageois ;

120. Il convient de souligner que dans la province de Tshopo, certaines plateformes de concertation bénéficient déjà de l'appui de certains partenaires intervenant dans le développement et/ou la conservation de la nature. C'est le cas de la CTB qui, à travers le projet « PRODAT » appuie le fonctionnement : (i) du Conseil consultatif Provincial (CCP) au niveau de la province de Tshopo, (ii) des Conseils Agricoles & Ruraux (CART) au niveau de 7 territoires de la Tshopo (Isangi, Opala, Ubundu, Bafwasende, Banalia, Yahuma et Basoko) et (iii) des Conseils Agricoles & Ruraux de Gestion de secteurs/chefferies (CARG) abritant les bassins de production agricoles cibles du projet. Il faut citer également l'ONG OCEAN qui a renforcé les capacités du CART et des CARG dans le territoire d'Isangi dans le cadre du Projet pilote intégré REDD+/Isangi (PPRGII).

Grace à cet appui, les plateformes citées ci-haut ont contribué significativement aux travaux de cartographie participative et d'élaboration du plan d'AT du territoire et des PSGRN de quelques terroirs villageois. L'ONG WCS (projet pilote REDD+/Mambasa) a également déjà structuré quatre communautés (Bapwele, Bayaku, Nyangwe et Andibuta) en Comités Locaux de Gestion et de Suivi (CLGS). Le programme s'appuiera sur ces initiatives afin de planifier les activités liées au renforcement des plateformes dans la Tshopo. Les appuis du programme viseront à compléter et consolider, tel que nécessaire, ces appuis, et/ou à les étendre à d'autres zones non couvertes, en accord avec le diagnostic réalisé, et en dialogue étroit avec ces partenaires.

Produit 1.2 : Les Chefferies/Secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt

121. Au niveau des provinces cibles, il existe des **services de l'Aménagement du Territoire**, mais dont le rôle est en pratique quasiment inexistant. Ils sont généralement rattachés au service de l'urbanisme & habitat, non équipés, et confrontés à l'insuffisance du personnel et sa faible qualification. Dans le cadre du programme, ils auront un rôle essentiel à jouer dans le développement des Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (en synergie avec le programme sectoriel AT) et autres processus de planification de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles. Au niveau des échelons inférieurs, ils auront un rôle d'accompagnement technique, d'assurance qualité, de cohérence verticale et horizontale des processus et documents produits, du suivi de leur mise en œuvre et leur respect, etc.
122. Dans le cadre des réformes entreprises par le Gouvernement, les **circonscriptions foncières** ont été déconcentrées afin de les rapprocher des communautés locales. La plupart des nouvelles circonscriptions foncières n'ont cependant pas bénéficié d'un accompagnement technique et logistique leur permettant de jouer pleinement leur rôle, qui consiste à enregistrer les terres (sécurisation) et à régler les conflits y relatifs. Dans les zones d'intervention du programme, les agents du foncier auront pour principales tâches : (i) l'enregistrement des PSGRN/PDV ; (ii) l'enregistrement des droits fonciers collectifs, ainsi que la sécurisation foncière individuelle des investissements agricoles, agroforestiers et forestiers REDD+ clés du programme (plantations de cultures pérennes, agroforesterie, concessions forestières artisanale, foresterie communautaire,...), (ii) de veiller à l'application des PSGRN/PDV dans toutes les procédures d'attribution de terre en collaboration avec les Chefferies/Secteurs, et (iii) la gestion des conflits de terres et de droits d'usage en collaboration avec les chefs coutumiers (clans, groupements) et les Chefferies/Secteurs.
123. Les **services de l'environnement** ont un rôle critique dans l'accompagnement technique, le suivi et le contrôle du respect de la législation dans l'exploitation des ressources naturelles, et notamment les ressources forestières (bois d'œuvre industriel et artisanal, bois-énergie). Ils ont également un rôle important de production des statistiques pour évaluer la valeur réelle des filières forestières. Comme les autres services, ceux-ci n'ont cependant pas les moyens de leur mandat, alors que l'exploitation forestière artisanale est une activité majeure de l'économie rurale dans le secteur, et des trafics. Les services de l'environnement renforcés seront en charge de : (i) effectuer les comptages des produits forestiers à l'entrée des villes et à la sortie du pays et sanctionner les produits illégaux ; (ii) produire des statistiques annuelles robustes de commercialisation des produits forestiers ; (iii) vérifier sur le terrain l'application de la loi forestière en matière de charbonnage, d'exploitation industrielle et artisanale ; (iv) accompagner le processus d'élaboration des concessions d'exploitation artisanale ; (v) conseiller et appuyer les services des Chefferies/Secteurs ; et (vi) contrôler en partenariat avec les Chefferies/Secteurs l'application des PSG qui seront élaborés par les CLD.
124. De même que les autres services techniques, les **services de l'agriculture** ont un rôle critique à jouer, particulièrement dans le développement agricole de la Province et l'accompagnement des agriculteurs (à petite, moyenne ou grande échelle) vers des pratiques agricoles plus durables, la professionnalisation et l'entrepreneuriat. L'appui des agents de l'agriculture ainsi que des Chefferies/Secteur contribuera par ailleurs à l'atteinte du jalon 2020 au niveau national : Agriculture « **b. Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo** ».
125. Enfin, en tant qu'ETD, les **Chefferies/Secteurs** ont un rôle essentiel dans le développement économique et social de leur territoire, au travers d'une organisation des acteurs, des activités économiques et de la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre du programme, ils seront en charge de : (i) suivre la mise en œuvre des PSGRN/PDV auprès des communautés locales ; (ii) contribuer à la résolution des conflits ; (iii) appuyer

et conseiller les ménages (agents des services spécialisés des Chefferies/Secteurs) ; (iv) participer à la vulgarisation des activités techniques culturelles permettant de diminuer les pressions sur les forêts ; (v) accompagner les collectivités ou les individus dans le développement de boisement/reboisement ; (vi) participer aux différentes activités techniques du programme afin de renforcer les capacités des agents par l'apprentissage par l'action (activités pilotées par les PLE ou par le programme) ; (vii) participer aux plateformes de concertation multi-acteurs à l'échelle du Territoire ; (viii) assurer le secrétariat des plateformes de concertation multi-acteurs au sein de leur Chefferies/Secteurs ; (ix) vulgariser la réglementation et la fiscalité des secteurs agricoles et forestiers à l'échelle des Chefferies/Secteurs ; (x) contrôler les activités ; et (xi) percevoir les taxes décentralisées pour contribuer à leur autonomie financière.

Mise en œuvre

126. Pour leur permettre de mener à bien leur mandat, le programme prévoit de fournir un appui aux divers services techniques évoqués et Chefferies/Secteurs, en termes de (i) réhabilitation ou construction de leurs bureaux, (ii) équipement en matériel (variable selon pertinence pour les services : équipe pour énergie, GPS, équipement de bureau, motos, etc.), (iii) fonctionnement et déplacements, (iv) renforcement des capacités. Comme pour les plateformes de concertation, les appuis au fonctionnement et à la motivation des agents seront basés partiellement sur des "contrats de performance" (effort de suivi et impact) : visites de sites et résultat des contrôles, appuis apportés, élaboration des cartes d'emprise foncière sur les terres, animation des plateformes de concertation, reportage et circulation des informations sur l'AT, etc. Le renforcement des capacités des agents sera réalisé au travers de la contractualisation d'une expertise spécialisée.

127. Au niveau des services de l'environnement, au-delà des appuis décrits, communs aux divers services techniques et Chefferie/Secteurs, le programme prévoit la construction et l'équipement de quatre postes de contrôle forestier et faunique, à Komanda, Kisangani Est et Ouest, et Béni, points clés pour le contrôle des flux de bois d'œuvre et bois-énergie dans la région (y compris vers le Nord-Kivu et l'Ouganda). Ces investissements seront complémentaires à ceux du Pro-Routes de la Banque Mondiale. Comme évoqué en dans le produit 1.1, les appuis aux services de l'agriculture seront réalisés en concertation et synergie avec les autres partenaires (CTB et PIF notamment).

Cibles quantitatives

128. Les **services provinciaux de l'AT** seront appuyés dans chacune des 3 Provinces (réhabilitation de base des bureaux, équipements, fonctionnement), avec au moins trois (3) agents appuyés par Province (comme pour les autres services techniques : motos, frais de déplacement, motivation, etc.) pour un total de 9 agents. Six (6) **circonscriptions foncières** seront ciblées : Tshopo 1 et Tshopo 2 pour la Province de Tshopo ; Bunia et Mahagi pour l'Ituri ainsi que Buta et Aketi pour le Bas-Uélé (bureaux construits, équipements, fonctionnement). Cinq (5) agents du service des Affaires Foncières seront appuyés par le programme par circonscription, pour un total de trente (30) agents. Quatre (4) postes de contrôle seront construits et équipés (Komanda, Kisangani est et ouest, et Beni). Cinq (5) agents de **l'environnement** par Territoire seront appuyés, pour un total de vingt (20) agents. Les **services de l'agriculture** seront appuyés dans chacun des 8 Territoires cibles (équipement et fonctionnement uniquement), et 5 agents par Territoires appuyés pour un total de 40 agents. Trente-cinq (35) **Chefferies ou Secteurs** seront appuyés dans le cadre du programme (réhabilitation forte ou construction des bureaux, équipements, fonctionnement), soit en moyenne deux (2) par Territoire prioritaire. Cinq (5) agents par entité seront appuyés par le programme soit au total cent septante cinq (175) agents. Au total, 56 entités et services techniques différents seront donc appuyés, pour un total de 274 agents.

Produit 1.3 : Des plans d'usage des terres concertés sont mis en œuvre et respectés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance (Province, Territoire, Chefferie/Secteur et village)

129. Centré sur le développement rural durable, l'Aménagement du Territoire permet de planifier concrètement et de manière concertée l'organisation spatiale du développement en intégrant notamment la question des forêts. Il doit pouvoir permettre de proposer des réponses adaptées en termes d'organisation du territoire pour assurer sa cohésion sociale et sa compétitivité économique, tout en conservant les services écosystémiques des forêts (logique d'optimisation). Pour cela, le processus d'AT doit permettre de (i) catalyser l'émergence d'une vision commune, prospective et spatialisée du développement du territoire

considéré, et (ii) s'entendre sur les priorités et moyens nécessaires pour y parvenir, ainsi que le rôle et responsabilités des divers acteurs (mise en œuvre, suivi, contrôle) : infrastructures prioritaires (routes, etc.), affectation des terres et règles d'arbitrage entre secteurs (agriculture, exploitation forestière, espace à préserver voire protéger, etc.), règles de gestion de l'espace et des ressources, investissements et accompagnement technique nécessaires, etc.

130. Le programme appuiera ainsi l'élaboration et l'adoption de Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) dans chacune des trois Provinces. Ces Schémas serviront de support aux négociations avec le gouvernement central (et les partenaires de développement) sur le financement des priorités provinciales et de leurs contreparties (Contrats de Plan). Pour cela, le programme s'appuiera, en parallèle, sur la mise à jour ou l'élaboration dans une perspective REDD+ des Plans de développement des Territoires.
131. Au niveau des terroirs villageois, des Plans Simples de Gestion des RN (PSGRN) seront développés visant à définir clairement l'affectation des terres et des ressources, leur mode de répartition au sein de la communauté et les modèles de gestion appropriés. Seront discutés en parallèle les appuis nécessaires aux communautés pour les inciter et leur permettre de respecter les dispositions définies, ainsi que les rôles et responsabilités respectifs des divers acteurs dans une logique contractuelle. La cartographie participative des terroirs villageois représentant une composante importante de cette activité, le programme prendra en compte les diverses initiatives de cartographie participative ayant été réalisées dans la zone de programme (OCEAN, etc.). Le programme utilisera ainsi les travaux de cartographies dont la qualité est jugée satisfaisante et/ou les complètera si nécessaire de manière à assurer autant que possible la cohérence des produits sur l'ensemble de la zone de programme.
132. Aux divers niveaux de la gouvernance, et en particulier à l'échelon des terroirs, le programme appuiera à travers l'effet 2 certains investissements et accompagnera les autorités et les communautés dans la mise en œuvre de ces plans, sur base de contrats. Le programme cherchera en ceci les synergies et complémentarités avec le gouvernement, les autres partenaires au développement, et le secteur privé.

Mise en œuvre

133. L'activité liée à l'élaboration des **schémas provinciaux d'AT et Plans de développement des Territoires**, dont la mise en œuvre se fera en accord et synergie avec le « Programme national sectoriel AT, particulièrement dans sa composante 3, Volet Technique », a pour objectifs de: (i) opérationnaliser les plateformes de concertation multisectorielles des territoires et provinces cibles (Effet 1) ; (ii) appuyer la création du « Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire », organe provincial d'orientation, de stratégie et d'arbitrage, présidé par le Gouverneur et dont le ministère provincial ayant en charge l'Aménagement du Territoire assurera le secrétariat technique permanent ; (iii) Appuyer en parallèle la révision et/ou l'élaboration des plans de développement des Territoires cibles dans une optique REDD+ ; (iv) Définir les orientations stratégiques de développement des Provinces et Territoires cibles et les directives en termes d'usage de l'espace par différents secteurs d'activités ; (v) Confronter les directives en termes d'usage de l'espace des différents secteurs d'activités afin de définir une vision commune de l'aménagement du territoire et de clarifier les attributions des différents ministères provinciaux pour éviter des chevauchements d'autorité et d'incohérences, y compris dans les documents administratifs et cartographiques ; (vi) Valider le modèle d'AT défini et la production d'un Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire, validé par les autorités et accompagné des textes réglementaires encadrant sa mise en œuvre ; (vii) Assurer la cohérence verticale et horizontale avec les Plans d'Aménagement des Territoires ; (viii) . Participer dans la négociation des Contrats de Plan entre le gouvernement central et les Provinces (avec le programme sectoriel AT)
134. Ce travail sera réalisé principalement à partir des diagnostics et documents stratégiques existants et pertinents (monographies provinciales, Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté provincial, Plans d'Action Prioritaires, Plan politiques sectorielles lorsqu'elles existent, etc.). Bien que des études ciblées puissent être appuyées, dans un souci d'efficacité et d'efficience, les informations manquantes seront principalement complétées par des estimations d'experts, les orientations des décideurs politiques, et les diverses parties prenantes.
135. Le programme appuiera la mise en œuvre de l'activité au travers de la contractualisation par appel d'offre avec une expertise spécialisée en AT qui sera chargée de conduire le processus dans les 3 provinces cibles et dont l'animation se fera avec une forte implication et responsabilisation des services de l'AT/Provincial et des plateformes multi-acteurs renforcés par le programme. Le programme accompagnera le processus

d'élaboration et d'adoption formelle des Schémas et Plans par toutes les parties prenantes, et notamment les autorités compétentes.

136. Au niveau des **terroirs villageois**, sur base de l'organisation communautaire réalisée au travers du renforcement ou de la création des CLD (Produit 1.1), et du renforcement des structures et services des Chefferies et Secteurs (Produit 1.1), le programme accompagnera le processus d'élaboration des PSGRN des terroirs prioritaires. Dans une logique de continuité, il convient de noter que, dans la mesure de leur capacité, les PLE accompagnant le renforcement des plateformes de concertation, les travaux de planification, et leur mise en œuvre, seront autant que possible les mêmes. Les PSGRN seront élaborés suivant un format simplifié et standard inspiré des modèles développés par le PIF dans les Provinces du Kongo Central et de Kinshasa/Plateaux de Batékés.
137. En général, le processus d'élaboration des PSGRN se résume aux étapes ci-après : (i) constitution d'une équipe travail représentative de toutes les couches sociales au niveau du terroir (chefs de villages, notables, personnes ressources diverses,...) afin de discuter de l'approcher et d'assurer la restitution, (ii) identification participative des ressources naturelles et de principales unités paysagères (savanes, galeries forestières, forêt primaire, forêt secondaire, ...); (iii) visite de terrain afin de confronter/concilier les informations fournies sur l'identification; (iv) cartographie participative des unités paysagères : délimitation du terroir, localisation des unités moyennant des codes d'identification en couleur, identification des zones utilisées pour les diverses activités humaines (agriculture familiale, collecte de bois de chauffe et production de makala, grandes concessions industrielles agricoles ou forestières, collecte des chenilles, plantes médicinales, forêts sacrées, etc.); (v) planification/projection cartographique de l'usage des terres et des ressources identifiées; (vi) définition participative des règles d'usage des espaces et des ressources (plan de zonage et règles de gestion), y compris zones de mise en défens, développement de l'agroforesterie et foresterie communautaire, etc.; (vii) présentation de la carte actualisée et des règles collectives et individuelles d'utilisation des ressources naturelles et des espaces à toute la communauté pour validation; (viii) discussion en parallèle des appuis nécessaires au respect de ces dispositions, et contractualisation; (ix) enregistrement des terroirs délimités auprès des Circonscriptions foncières (sur base notamment de l'Édit foncier provincial).
138. L'élaboration des PSGRN sera confiée aux PLE recrutées sur base d'un appel d'offre. Les animateurs des PLE seront formés sur les aspects de la foresterie communautaire, les techniques d'animation et les outils à mobiliser pour renforcer l'appropriation et pérenniser les actions par une firme recrutée par le programme à cette fin. Les chefferies/secteurs renforcés et leurs plateformes auront comme rôle le contrôle et le suivi du respect des engagements pris par la communauté locale et le programme dans le cadre de la mise en œuvre des PSGRN.
139. Un travail permanent de collaboration, de complémentarité et de rapprochement sera nécessaire pour assurer la cohérence et l'alignement des schémas provinciaux avec le Schéma national d'AT d'une part et les Plan de développement des Territoire et les PSGRN d'autre part. Les agents du service de l'aménagement du territoire appuyés dans le cadre du programme seront fortement impliqués dans tous ces travaux.

Cibles quantitatives

140. Le programme a prévu d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de 3 Schémas provinciaux d'aménagement du territoire et les Plans de développement de 8 Territoires, ainsi que de 240 PSGRN des terroirs villageois à travers les trois Provinces.

Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+ sont clarifiés et enregistrés

141. En dehors de quelques Territoires à fortes densités de l'Ituri (Aru, Djugu et Mahagi), l'accès aux terres est aisé sur l'ensemble de la zone du programme. Malgré ce constat, de nombreux cas de conflits fonciers sont enregistrés dans tous les Territoires. Ils sont liés majoritairement aux contestations de limites : (i) entre les groupements ou les chefferies/secteurs, (ii) entre individus à l'échelle des parcelles agricoles, (iii) entre les communautés locales et la Réserve de Faune Okapi (RFO) à Mambasa, des pâturages collectifs en Ituri, (iv) etc. La sécurisation foncière en milieu rural nécessite des outils pragmatiques adaptés à un contexte rural

potentiellement difficile d'accès et de régimes fonciers complexes, à un coût accessible aux populations cibles. Le renforcement des capacités de l'administration foncière (Produit 1.1) et l'appui à la mise en œuvre de tels outils et processus doivent permettre la mise en place d'un système pragmatique.

142. Pour contribuer à la sécurisation foncière et prévenir les conflits, l'Assemblée provinciale du Nord Kivu a voté en 2012 un "édit provincial" *« portant rapport entre les chefs coutumiers, chefs terriens et exploitants agricoles sur la gestion des terres coutumières »*. Les Edits provinciaux sont des règlements qui relèvent du pouvoir législatif et réglementaire des Provinces; ils ont des fondements constitutionnels. Un édit foncier provincial a une dimension de (i) mise œuvre de la politique foncière et gestion des ressources naturelles, et (ii) d'organisation de la répartition des compétences entre Province et Gouvernement central. Ils permettent de mettre en œuvre un cadre d'échange et de concertation, de renforcer les mécanismes d'appropriation des us et coutumes en matière de foncier des communautés locales, d'organiser la capacité *« d'arbitrage »* et contribue à l'enregistrement des droits. Ils représentent à ce titre des outils intéressants pour accompagner la clarification et sécurisation foncière au niveau provincial, en parallèle et synergie avec la réforme foncière nationale qui seront appuyés par le programme. Il est à noter que la Province de l'Ituri dispose déjà d'une Commission foncière et d'un Arrêté sur le foncier, qui représente une base importante vers un édit provincial (maintenant que l'Ituri a le statut de Province).

143. A l'échelon des terroirs villageois, la cartographies participatives des terroirs villageois (produit 1.3), intégrant les différents types d'emprises foncières (régime coutumier, loi foncière, ou plus informel : baux à ferme, concessions forestières, AP, carrés miniers, etc.), servira de base à l'enregistrement des droits collectifs des communautés locales, avec l'appui des circonscriptions foncières, et dans le cadre des édits fonciers (il ne s'agira a priori pas de « titres » fonciers proprement dit). Le programme pourra par ailleurs appuyer la sécurisation foncière de certains droits individuels non conflictuels et pertinents pour la REDD+ (agroforesterie, etc.). Ces informations contribueront par ailleurs à l'atteinte du jalon 2020 national Agriculture *« b. Les données liées au développement spatial des plantations commerciales sont mises à jour et publiées régulièrement sur le portail internet national Terra Congo »*.

144. Un lien étroit avec la réforme foncière nationale et les autorités au niveau provincial sera ainsi assuré dans le cadre de l'expérimentation et l'amélioration de certains outils fonciers et processus d'enregistrement des droits en milieu rural, afin d'une part (i) d'informer cette dernière et contribuer à l'ancrer sur les diverses situations et réalités foncières du pays, et d'autre part (ii) assurer l'intégration des outils et processus pertinents dans la loi et la sécurisation à long-terme des droits enregistrés. Le programme bénéficiera par ailleurs de l'accompagnement méthodologique et technique du programme sectoriel national foncier.

Mise en œuvre

145. Dans le cadre de l'élaboration des édits fonciers, le programme contractualisera l'expertise nécessaire pour conduire tout le processus d'élaboration des trois édits provinciaux. Les principales étapes de ce processus sont les suivantes : (i) sensibilisation des gouvernements provinciaux sur la pertinence des Edits ; (ii) mise en place ou renforcement des coordinations ou commissions foncières ; (iii) harmonisation des contextes, de l'exposé des motifs, des objectifs, des champs d'action des Edits à élaborer ; (iii) élaboration des projets d'Edits provinciaux ; (iii) consultations des parties prenantes (partie gouvernementale, CONAREF, société civile, PTF, représentants des communautés locales y compris des PA, secteur privé,...) sur les projets d'Edits ; (iv) ateliers de validation technique par les parties prenantes (1/province) ; (v) validation politique de projets par les Ministères Provinciaux en charge des affaires foncières ; (vi) Présentation et défense aux Assemblées Provinciales Edits par les Ministres provinciaux en charge des Affaires foncières ; (vi) Adoption et promulgation des Edits par les Elus provinciaux ; (vii) accompagnement technique du Ministère en charge des affaires foncières dans l'élaboration et la signature des mesures d'application des Edits provinciaux et (viii) vulgarisation des Edits et mesures d'application.

146. En ce qui concerne l'enregistrement des droits avec l'administration foncière, le programme réalisera, avec les PLE et dans le cadre de l'élaboration des PSGRN, une (i) analyse des conflits existants et incohérences (intra-communautaire, entre tenures coutumières et droit positif – aires protégées, concessions forestières, etc - et au sein de chacune d'entre elle : superpositions d'usages/affectations, compatibles ou non) et de la possibilité ou non d'un appui à l'enregistrement ; (ii) une tentative de médiation neutre des conflits fonciers clés pour la REDD+, y compris via les plateformes de concertation ; (iii) l'enregistrement des droits fonciers pertinents (collectifs ou individuels) pourra être appuyé dans le cadre de droits non-conflictuels et dans le cadre d'une démarche REDD+, en coordination étroite avec la réforme foncière nationale et le processus d'Edits provinciaux.

Cibles quantitatives

147. Le programme appuiera : (i) l'élaboration et l'adoption de 3 Edits Provinciaux (un par Province) ; (ii) la création ou le renforcement, puis l'appui, de 3 Commissions ou Coordinations Foncières ; (iii) le mécanisme d'enregistrement des droits fonciers collectifs ainsi que la sécurisation foncière individuelle.

Produit 1.5 : La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements

148. L'information, l'éducation et la communication (IEC) constituent un pilier important de la REDD+. Il est essentiel que les diverses parties prenantes (autorités, communautés, privés etc.) aient une compréhension claire et simple de la REDD+. Pour le gouvernement de la RDC comme dans de nombreux autres pays, la REDD+ est synonyme de développement rural durable, intégrant la gestion durable et la préservation des forêts. Les aspects plus techniques (calculs de carbone et des niveaux de référence, etc.) peuvent être laissés aux spécialistes sans interférer avec les objectifs principaux : le développement du pays et de ses populations avec une empreinte moins forte sur les forêts. Les moyens de communication appropriés (bulletin d'information, radios communautaires, films éducatifs ...) seront mis à profit pour vulgariser la vision nationale de la REDD+ auprès des autorités, des communautés locales, et tous les autres acteurs. Le programme s'emploiera à communiquer de manière régulière et permanente sur les interventions et résultats du programme, en vue de démontrer concrètement ce qu'est la REDD+.

149. Il est par ailleurs important, pour le respect des sauvegardes sociales et environnementales REDD+ de Cancun comme pour la viabilité à long terme des interventions REDD+, de s'assurer que les interventions du programme ne créent pas, directement ou indirectement, de conflits ou de conséquences négatives pour les diverses parties prenantes, et notamment les groupes marginalisés tels que les peuples autochtones, les femmes et les jeunes. Il est donc important que le programme mette en œuvre un mécanisme de recours & plaintes permettant de capturer et résoudre au plus tôt de tels événements.

150. En outre, en accord avec le jalon de la LOI, le programme devra réaliser des études des moteurs de la déforestation et dégradation des forêts de manière à s'assurer d'un consensus sur ces moteurs, et guider au mieux les interventions du programme.

Mise en œuvre

151. Le programme développera un plan de communication (IEC/CCC) flexible, efficace et adapté au contexte du programme. Dans ce cadre, il est envisagé la parution et la large diffusion dans la zone de programme d'un bulletin d'information papier.

152. Le cœur du mécanisme de recours et plaintes du programme repose sur le réseau de plateformes de concertation aux divers échelons de la gouvernance territoriale (dont la société civile fera partie), et dans une certaine mesure l'administration, renforcés et appuyés par le programme. Ces structures doivent permettre de capturer les problèmes et tenter de les résoudre dans une logique de conciliation, à l'échelon le plus bas la gouvernance possible (principe de subsidiarité). En cas d'échec, et selon la thématique abordée, ces structures devront faire remonter le problème à l'échelon supérieur pertinent. Dans tous les cas, ces structures, et les PLE qui les encadrent, devront faire remonter l'information à l'administration du programme, qui devra enregistrer l'information (en lien avec le processus REDD+ au niveau national) et prendre les mesures adéquates, en synergie avec l'administration publique. En synergie avec le processus REDD+ national et les autres programmes REDD+, notamment le programme de renforcement des capacités de la société civile, le programme contribuera à la mise en place et au fonctionnement d'un mécanisme de traçabilité de ces interventions et appuiera les efforts de conciliation et résolution.

153. Une expertise spécialisée sera mobilisée sur base d'appel d'offre pour mener des études participatives sur les moteurs locaux de déforestation et dégradation forestières dans les provinces cibles, et leur impact sur les forêts. Une première étude sera menée dès la 1^{ère} année du programme et une seconde le sera en phase 2, afin de suivre l'évolution des moteurs et évaluer la pertinence des diverses interventions du programme. Un accent important sera mis sur les consultations et la participation des divers acteurs, ainsi que la validation, éléments clés d'un consensus. La première étude contribuera directement aux processus d'aménagement du territoire, qui la compléteront fortement (remontée des informations).

Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles

154. L'effet 2 vise, en lien avec les appuis à la gouvernance des ressources naturelles de l'effet 1, l'accompagnement des activités économiques et des dynamiques démographiques afin d'en réduire l'impact sur les forêts et de contribuer directement à l'amélioration des revenus des communautés locales, y compris les peuples autochtones, les femmes et les jeunes par :

- l'adoption par les ménages producteurs agricoles de modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt ;
- l'intégration par les exploitants forestiers et les communautés locales de pratiques durables d'exploitation des ressources ligneuses forestières (bois d'œuvre et bois énergie) et non forestières ;
- l'appui aux moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles, ciblant plus particulièrement les populations vulnérables et marginalisées, et notamment les peuples autochtones, les femmes, et les jeunes ;
- l'amélioration de la prévalence des méthodes contraceptives modernes dans les zones cibles ;
- une meilleure compréhension des dynamiques démographiques.

155. De manière générale les appuis aux activités productives des particuliers, associations et privés, seront réalisées dans le cadre des PSGRN, en appui à ceux-ci (bien que certaines interventions, telles que l'agroforesterie, puisse être appuyées en parallèle afin d'accélérer les résultats et motiver les participants). Ces appuis suivront au moins partiellement une logique de performance (modèle des "Paiements pour Services Environnementaux/investissements"). Cet encouragement à la performance pourra prendre plusieurs formes, selon leur pertinence pour les activités envisagées. Ainsi, comme dans le modèle du projet EcoMakala du WWF au Nord-Kivu, bien adapté aux petits producteurs et associations locales (i) la fourniture au démarrage des appuis nécessaires au lancement des activités (intrants pour l'agroforesterie, accompagnement technique) sera suivie (ii) d'appuis, en espèce ou en nature, conditionnés à la bonne mise en œuvre des premiers appuis, aux standards de qualité agréés, ainsi qu'au respect des règles de gestion et de zonage (Effet 1).

Produit 2.1 : La pression liée à l'agriculture itinérante sur les forêts est diminuée grâce à l'adoption de modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt

156. L'agriculture représente un pilier fondamental du développement rural, de l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales, et de la sécurité alimentaire nationale. C'est en même temps le principal moteur de déforestation. Son développement, absolument nécessaire, ne pourra qu'augmenter son impact à l'avenir, et qu'il convient donc d'accompagner pour en réduire l'empreinte sur les forêts.

157. L'accompagnement par le programme de l'amélioration des pratiques agricoles, sera réalisé via (i) un diagnostic préalable approfondi des principales filières agricoles de la zone de programme, (ii) le renforcement en amont mais aussi en aval des filières les plus pertinentes, (iii) la mise en place d'un dispositif provincial d'encadrement et de distribution d'intrants améliorés (jalon 2018 c du pilier agriculture), (iv) la vulgarisation de modèles agricoles à faible impact, en zone forestière et de savane, pour les cultures vivrières et pour les cultures pérennes, (iv) le développement des cultures pérennes à petite et moyenne échelle, (iv) la mise en défens des savanes pour la régénération naturelle des forêts dégradées, ainsi que (v) le développement de l'agriculture et des boisements en savane. Cette composante sera mise en œuvre en synergie étroite avec le programme sectoriel « agriculture durable » (itinéraires techniques et variétés conseillés et leur impact, vulgarisation des variétés de la recherche et développement appuyée par le programme sectoriel etc.).

158. La compréhension, la structuration et le renforcement des filières agricoles sont en effet des éléments indispensables à l'amélioration des revenus des communautés locales aussi bien qu'à un accompagnement efficace des petits paysans vers de meilleures pratiques. Une approche « chaîne des valeurs » sera utilisée afin de renforcer la position des petits producteurs agricoles (agents de déforestation) dans les différentes filières. Ceci afin de leur permettre de réduire la pression actuelle sur les forêts, liée essentiellement aux

cultures vivrières, tout en augmentant leurs revenus. Le programme vise ainsi à réaliser tout d'abord des diagnostics participatifs, simples et rapides, des principales filières agricoles dans les diverses Provinces cibles. L'objectif de cet exercice est double : (i) avoir une meilleure compréhension des filières (acteurs, produits, contraintes, chaînes de valeurs, rentabilité financière, circuit commercial, impact sur la forêt, etc.) et (ii) fournir des recommandations techniques quant à leur renforcement dans une perspective REDD+. Sur base des recommandations de ces diagnostics, et dans le cadre des PSGRN principalement, il sera ensuite procédé au renforcement, à l'organisation, la structuration et l'appui au fonctionnement des filières jugées intéressantes sur le plan économique et socio-environnemental.

159. L'organisation des producteurs permettra la diffusion large des modèles agricoles et des innovations techniques durables pour les cultures vivrières et pérennes, dans les zones prioritaires et au-delà. Il s'agira en particulier de l'introduction des cultures pérennes dans les systèmes culturaux (voir ci-dessous), la vulgarisation des techniques de jachères améliorantes avec le stylosanthes, mucuna ou tephrosia par exemple), et la multiplication et la distribution de variétés améliorées (manioc, riz, etc.).
160. Tel qu'indiqué précédemment, les appuis évoqués seront fournis dans le cadre des plans de zonage, pour permettre une réorientation spatiale des activités agricoles et la préservation d'espaces importants, et conditionnés à ces plans de zonage. L'amélioration sensible des revenus des paysans représente un élément important de la viabilité du système proposé.
161. Dans le cadre de l'accompagnement du développement des cultures pérennes, deux options techniques sont proposées : (i) la réhabilitation d'anciennes plantations, dont la faisabilité nécessitera une évaluation de la faisabilité, foncière notamment, et (ii) l'appui au développement des cultures pérennes auprès des petits producteurs en forêt et en savane, voire de certains producteurs de taille intermédiaire. Les cultures pérennes, plus intensives en main d'œuvre, d'une part fixent l'agriculture sur brûlis, ralentissant ainsi la progression du front de déforestation, et d'autre part réduisent de ce fait les superficies consacrées aux cultures vivrières, pour un revenu cependant sensiblement augmenté. Cette réduction des superficies consacrées aux cultures vivrière doit cependant être impérativement compensée par une augmentation des rendements, de manière à ne pas mettre en danger la sécurité alimentaire des paysans et des centres de consommation de la région : la multiplication et distribution des variétés vivrières améliorées est donc absolument essentielle.
162. L'appui des filières en aval intégrera plusieurs composantes, dont la construction d'infrastructures de stockage et l'appui à la commercialisation des productions (vivrières et pérennes) des producteurs impliqués dans une démarche REDD+, y compris via la mise en place de système de gestion/diffusion de l'information sur les marchés. La mise en relation des producteurs avec les acheteurs (simples commerçants ou agroindustriels) leur permettra, par ailleurs, d'accéder à une meilleure offre de services (conseil, crédit, etc.), en synergie avec le programme, mais aussi de meilleurs prix. Un partenariat avec ESCO et WCS dans cette logique, en Ituri notamment (cf. encadré ci-dessous), présente des perspectives particulièrement intéressantes et mutuellement bénéfiques.

Encadré N°1 : Le modèle ESCO de mise en relation des producteurs et des acheteurs

ESCO-Kivu est une société basée à Butembo au Nord-Kivu, spécialisée dans l'achat, l'exploitation et l'exportation des produits agricoles : café, cacao, vanille entre autres. ESCO/Kivu appuie notamment tous les maillons clés de la chaîne de valeur du cacao (appui à la production par des planteurs, transformation primaire et commercialisation/exportation), en dehors du territoire de Mambasa en Ituri où l'ONG WCS s'occupe de la composante « production » dans le cadre du Projet Pilote REDD+ Intégré de Mambasa.

L'appui par ESCO à la production est axé essentiellement sur l'encadrement technique sur base d'un contrat signé entre les planteurs de cacao et ESCO Kivu. C'est un contrat à caractère volontaire et non-exclusif. La plupart des cacaoyères sont installées à la fin du cycle des cultures vivrières à base de riz, c'est-à-dire juste avant la jachère, quand le sol est devenu pauvre et incapable de donner de bons rendements. Par conséquent, elles ne constituent pas un facteur de déforestation ; elles permettent au contraire de créer des agro-forêts qui s'intègrent dans le paysage forestier, tout en fournissant de revenu supplémentaire à l'agriculteur.

L'achat se fait au niveau de points d'achat situés le long des axes dans les zones ou sites de production. Les planteurs amènent eux même leur cacao après séchage auprès de l'acheteur basé dans sur l'axe. Ce dernier s'occupe le pesage, l'achète et le stockage avant l'évacuation par des camions de la société qui acheminent le produit vers l'usine de traitement situé à Beni. Le prix va dépendre de la certification ou non du planteur.

ESCO propose en effet des programmes de certification aux planteurs, évalue leurs capacités de mise en œuvre, et les appuie dans cette démarche (BIO pour commencer, plus facile, puis UTZ notamment, focalisée sur les droits de l'homme et l'impact environnemental). A l'heure actuelle, la production de cacao certifiée UTZ n'est pas suffisante et ESCO se trouve également obligée d'acheter des productions de cacao non certifié

163. Le programme procèdera par ailleurs, toujours dans le cadre de leurs PSGRN, à une contractualisation de type PSE pour la mise en défens des savanes, permettant ainsi la régénération naturelle des forêts dégradées, actuellement empêchée par le passage répété des feux incontrôlés. Le modèle de paiement pour la réduction des superficies brûlées annuellement dans un terroir donné a été expérimenté avec succès par le WWF dans le Mai Ndombe, et sera adapté au contexte de la zone de programme. L'objectif de l'activité de reconstituer naturellement la fertilité des terres dégradées afin de réduire la dépendance de l'agriculture des forêts primaires.

164. De la même manière, le programme prévoit également l'appui au boisement/reboisement (strict ou sous forme d'agroforesterie), en s'inspirant notamment du modèle de projet EcoMakala au Nord-Kivu, évoqué brièvement précédemment. En plus de la restauration de la fertilité, les boisements et reboisements contribueront à alimenter en bois-énergie, la ville de Bunia (plus de 500.000 habitants). Cette activité sera plus particulièrement déployée dans les zones savaniques des Provinces de l'Ituri (périphérie de Bunia), et celles du Bas-Uélé jugées pertinentes (y compris en périphérie des centres urbains et des sites miniers artisanaux). Une attention particulière devra être portée sur les questions foncières et sur la sécurisation des plantations. Les services, renforcés des Circonscriptions Foncières (Activité 1.7) participeront à ce travail (enregistrement des plantations).

Mise en œuvre

165. Les interventions de la composante agricole du programme seront mises en œuvre par des PLE recrutées par appel d'offre. Les divers volets pourront être mis en œuvre par des PLE différentes, bien qu'il soit possible et même souhaitable, si leurs capacités le permettent, que certaines PLE puisse mettre en œuvre plusieurs composantes sur une ou plusieurs zones d'intervention. Les tâches attendues des diverses PLE, appuyées par le programme, seront les suivantes :

- Diagnostic des principales filières
- Sélection et diffusion des modèles d'agriculture et innovations techniques durable : (i) inventaire et sélection des modèles et techniques pertinentes à diffuser (au moins 2 par territoire), par zone

agro-écologique, (ii) identification des zones de cultures sous « modèles durables » (avec CLD et plateformes des chefferies, dans le cadre d'un PSGRN), (iii) recensement des ménages bénéficiaires, (iv) appui à la diffusion des modèles retenus (semences améliorées, formations/techniques culturelles durables, suivi, conseils techniques, etc.) en cohérence avec les choix et orientations des PSGRN des terroirs villageois.

- Cultures pérennes : (i) identification des zones prioritaires (avec CLD et plateformes des chefferies, dans le cadre d'un PSGRN), (ii) sélection des bénéficiaires suivant des critères concertés avec les communautés locales, (iii) vulgarisation des itinéraires techniques et des modèles de réhabilitation et d'implantation de nouvelles plantations, (iv) accompagnement technique des producteurs bénéficiaires (associations, coopératives, privés,...) : semences améliorées, formations, appuis conseils, etc. Les PLE travailleront en appui aux agronomes des secteurs et chefferies renforcés (formés et équipés) et affectés au programme sur base de contrat de performance signé avec le service de l'agriculture et du développement rural.
- Appui à l'aval des filières : les différents appuis seront précisés après les diagnostics de filières, mais en général, il s'agira : (i) d'accompagner le fonctionnement économique des filières, (ii) d'organiser des réunions de concertation des acteurs (petits producteurs et les acheteurs) et (iii) de fournir des fonds de roulement pour achat des produits, des équipements de stockage et de transformation, aux acteurs sur base des critères définis et concertés avec les communautés locales. Toutes les 3 Provinces sont concernées par la sous-activité qui mettra en profit l'approche « chaîne de valeurs ». Cela pourrait potentiellement inclure les filières riz et haricot pour les cultures vivrières, et le cacao, le palmier à huile, le café arabica et hévéa pour les cultures pérennes
- Mise en défens des savanes et régénération naturelle : (i) étude préliminaire afin de caractériser les zones potentielles, (ii) visualisation des étendues à soumettre à la mise en défens ou à la régénération naturelle (identification, localisation, détermination des superficies et des causes de dégradation) ; (ii) mise en œuvre de l'opération (information/sensibilisation des communautés locales, identification des solutions, contractualisation, élaboration & exécution des plans de mise en défens et RN) ; (iv) suivi et évaluation participative et communautaire. Les contrôles seront effectués par les CLD, les services des ETD renforcés et par les services de l'agriculture et de l'environnement des Territoires concernés.
- Boisement/reboisement et agroforesterie : Elle consiste à : (i) identifier et à caractériser (aspects fonciers) les zones d'intervention ; (ii) identifier les ménages et des fermiers souhaitant bénéficier de l'appui du programme ; (iii) accompagner techniquement les bénéficiaires dans le développement de différents types d'agroforesterie et de reboisement afin d'augmenter les superficies des terres cultivées en jachère/brulis dans les savanes, pour soulager la pression sur les galeries forestières, les espaces périurbains et les forêts primaires à proximité ; (iv) adapter le système PSE.

Cibles quantitatives

166. Le programme prévoit de réaliser un diagnostic des filières agricoles sur les 8 Territoires cible. Sur la base de ce diagnostic, le programme prévoit d'appuyer de 1 à 3 filières les plus pertinentes. Dans la Province de la Tshopo, le projet PRODAT de la CTB envisage de travailler sur les filières agricoles (riz et huile de palme) à partir de 2017. Dans ce territoire, les efforts du programme seront concentrés dans les autres Territoires cibles (Ubundu et Bafwasende) tout en maintenant une forte synergie avec le PRODAT sur des aspects liés aux modèles agricoles à promouvoir et au respect des PSGRN.

167. La répartition par province se présente de la manière suivante :

Types de plantation	Ituri	Tshopo	Bas-Uélé	Total
Diffusion des innovations techniques de culture vivrière	60 000	20 000 ha	80 000	160 000 ha
Plantations réhabilités	3 000 ha	1 500 ha	1 500 ha	6 000 ha
Nouvelles plantations durables	3 000 ha	1 000 ha	1000 ha	5 000 ha
Mise en défens	13 500 ha	6 000 ha	10 500 ha	30 000 ha

Agroforesterie et boisement /reboisement	3 000 ha	1 000 ha	2 000 ha	6 000 ha
--	----------	----------	----------	----------

Les superficies d'agroforesterie ou boisement /reboisement sont par ailleurs complétées par des superficies supplémentaires dans le Produit 1.2 suivant

Produit 2.2 : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables dans l'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses

168. L'objectif des interventions dans le secteur forêt est de promouvoir la gestion responsable et durable des ressources ligneuses (bois) et d'accroître leur contribution au développement économique des territoires ruraux. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire d'améliorer les pratiques de gestion au travers du renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière (exploitants, services environnement et communautés locales, ETD,...) et par l'application des principes d'aménagement définis par les textes réglementaires portant sur le secteur. Il existe en effet aujourd'hui des cadres légaux régissant la foresterie communautaire en RDC : le Décret n° 14/018 du 02 Août 2014 portant modalités d'attribution des concessions forestières de communautés locales et (ii) l'Arrêté portant mode de gestion des concessions forestières de communautés locales. Cette composante sera mise en œuvre en synergie étroite (méthodologique et spatiale) avec le programme sectoriel « gestion durable des forêts », visant notamment à appuyer l'élaboration d'une politique forestière, sur laquelle ce programme devra s'aligner, de même que l'accompagnement de la foresterie communautaire et communale.
169. Comme pour les filières agricoles, un diagnostic des filières forestières (bois et bois énergie) sera réalisé afin de mieux comprendre le fonctionnement des filières (analyse économique notamment, acteurs impliqués) et quantifier les flux. Ce diagnostic construira sur la base des études bois-énergie (projet Makala, 2011) et sciage artisanal (projet Pro-Formal, 2014) du CIFOR, qui constituent des références très riches et qu'il mettra à jour et/ou complètera. Cette étude représentera, comme les diagnostics agricoles, un apport majeur à l'analyse et la quantification des moteurs de déforestation et dégradation des forêts. Les zones visées par l'activité sont notamment les bassins d'approvisionnement de Kisangani dans la Province de Tshopo, de Buta dans le Bas Uélé, de Bunia dans l'Ituri, ainsi que de Beni et Butembo qui, quoique en dehors de la zone de programme, représentent des centres de consommation importants à l'origine d'une forte pression sur les forêts de la zone de programme. Ces zones seront complétées par les zones de sciage artisanal identifiées par le projet CIFOR.
170. Ce diagnostic fournira par ailleurs des recommandations techniques concrètes (aspects juridique, fiscal et commercial) pour le renforcement de ces filières dans une perspective de gestion durable des forêts, et de professionnalisation des acteurs du secteur. Sur base de la planification spatiale réalisée (identifiant les espaces prévus pour le développement de l'exploitation durable des forêts, ainsi que ceux réservés à la conservation), le programme appuiera les CLD et les Chefferies ou Secteurs correspondants dans l'élaboration de « Plans d'Aménagement », conformément aux dispositions légales en vigueur (en suivant lorsqu'ils seront disponibles, le format et les recommandations méthodologiques du programme sectoriel forêt).
171. Le programme appuiera les acteurs de la filière dans la production durable de bois d'œuvre et de bois-énergie, dans une logique de performance (PSE). Le programme évaluera également, avec les diverses parties prenantes concernées, la pertinence et la possibilité de développer des partenariats avec les concessionnaires forestiers industriels, ainsi que d'appuyer le développement de tels partenariats entre ceux-ci et les communautés voisines des concessions, dans l'aménagement et l'exploitation durable des ressources (planification de l'exploitation des ressources, formation, résolution de conflits, etc.)
172. En parallèle, afin de réduire la pression de la demande et contribuer ainsi à assurer la durabilité de la production en bois-énergie issu des forêts naturelles via la foresterie communautaire et communale, le programme prévoit la distribution de foyers améliorés en synergie avec le PIF. Ce dernier se focalisant sur la Tshopo, le programme visera la diffusion des foyers à destination des grands centres urbains de l'Ituri (Bunia). Le PIF devant installer une usine de production de foyers améliorés, le programme privilégiera dans la mesure du possible (volume de production, qualité, prix de revient) l'achat de ces foyers. Dans le cas contraire, ou en complément, le programme se tournera vers des foyers importés.

173. Les services de l'environnement des Territoires et Provinces cibles seront étroitement associés à tout le processus. Les formations ou la prise en charge des taxes ou tous les autres d'investissements seront coordonnées par les Antennes Provinciales du Programme.

Mise en œuvre

174. Les interventions de la composante forestière du programme seront mises en œuvre par des PLE recrutés par appel d'offre. Les divers volets pourront être mis en œuvre par des PLE différentes, bien qu'il soit possible et même souhaitable, si leurs capacités le permettent, que certaines PLE puisse mettre en œuvre plusieurs composantes sur une ou plusieurs zones d'intervention.

175. Dans le cadre des PSE, il s'agira notamment de : (i) contractualiser avec les acteurs de différentes filières (exploitants artisanaux, producteurs de charbon de bois, sociétés forestières éventuellement) sur le processus d'aménagement ; (ii) faire le suivi & évaluation du respect des règlements portant sur l'exploitation et sur les principes d'aménagement ; (iii) assurer le paiement PSE sous forme de formations, de prise en charge des taxes ou de toutes autres formes d'investissements négociés lors de la contractualisation ; (iv) etc.

Cibles quantitatives

176. La foresterie communautaire et communale pourra être appuyée dans tous les terroirs prioritaires, des lors que cette activité est significative ou considérée pertinente dans le cadre des PSGRN. Le programme assurera les synergies avec les autres partenaires, et notamment CIFOR et AGEDUFOR qui opèrent dans la zone du programme sur les questions de l'exploitation forestière artisanale et industrielle.

177. Le programme prévoit, en termes d'objectifs chiffrés de production agroforestière (en complément des superficies de boisement/reboisement et agroforesterie du Produit 2.1) et de diffusion de foyers améliorés, la réalisation de :

Activité	Ituri	Tshopo	Bas-Uélé	Total
Agroforesterie et boisement /reboisement	1 800 ha	800 ha	1 400 ha	4 000 ha
Distribution de foyers améliorés	3 000	0	0	3 000

Produit 2.3 : Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles, sont développés au bénéfice des communautés locales, y compris les femmes, jeunes et peuples autochtones.

178. Les peuples autochtones, les femmes et les jeunes ont une connaissance, un usage et, de manière générale, une relation souvent très distincte d'autres acteurs vis-à-vis de la forêt et des ressources qu'elle abrite. Malgré une relation de dépendance souvent importante vis-à-vis des nombreuses ressources que les forêts abritent, leurs droits sont pourtant souvent limités, contribuant à leur vulnérabilité. En tant que populations vulnérables voire marginalisées, et compte-tenu du rôle important que ceux-ci ont dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières, il sera essentiel d'assurer la participation systématique et significative des femmes, des jeunes, ainsi que des peuples autochtones (dans les zones du programmes où ils sont présents) dans les diverses interventions du programme.

179. Le programme appuiera par ailleurs spécifiquement ces groupes de population avec des investissements ciblés, dans la mesure du possible complémentaires et synergiques des autres interventions, **en faveur activités génératrices de revenu**. L'adaptation d'approche de type 3x6+, dont le mode de fonctionnement est expliqué en annexe 8, au contexte du programme et aux impératifs de la REDD+ (par exemple, accès conditionnel, contrepartie de travaux de régénération naturelle, de gardiennage des défens etc.), permettra par ailleurs de créer des effets de levier supplémentaires.

Mise en œuvre

180. Les interventions de la composante forestière du programme seront mises en œuvre par 3 PLE recrutées par appel d'offre (1/province). La durée des contrats ainsi que les TdRs seront élaborés au moment de la mise en œuvre du programme. Des formations spécifiques seront données aux PLE par les experts du

programme, sur la relation spécifique qu'entretien chacun de ces groupes vis-à-vis de forêt et de la REDD+ notamment.

181. Les PLE appuieront les populations cibles dans l'identification participative et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (microprojets), en s'appuyant sur les documents stratégiques (Plans de Développement des Peuples Autochtones par exemple), initiatives (programme sectoriel d'appui aux communautés dépendantes de la Forêt, CBR+) et expériences pertinentes. Des synergies seront tissées, dans la mesure du possible, avec les autres interventions du programme, mais en prenant en compte les besoins spécifiques de ces groupes bénéficiaires.

182. Le programme fournira un appui à : (i) la mise en œuvre d'actions de type « Cash for Work » dans le cadre d'interventions à caractère communautaire en lien avec les Plans Simples de Gestion des RN (PSGRN), accompagnées d'une épargne ; (ii) la sensibilisation des bénéficiaires sur les REDD+ et ses enjeux dans le cadre de leur communauté ; (iii) le démarrage et la mise en œuvre de ces micro-projets, alignés lorsque pertinent avec une approche des chaînes de valeurs ; (iv) la structuration et le renforcement des capacités des bénéficiaires (élaboration des plans d'entreprises et comptabilité simplifiée), (v) la facilitation de l'accès aux services financiers (crédits) et non financiers, (vi) l'appui à la diversification et la transformation des produits.

Cibles quantitatives

183. Au total, le programme appuiera 1 200 personnes vulnérables dont 500 issues des peuples autochtones et 800 femmes et jeunes et accompagnera environ 80 micro-projets de ces bénéficiaires comme indiqué dans le tableau ci-dessous avec leur répartition par province.

Activité	Ituri	Tshopo	Bas-Uélé	Total
Activités « Cash for Work » + renforcement de capacités au profit des Peuples autochtones (nombre de bénéficiaires)	225	95	180	500
Activités « Cash for Work » + renforcement de capacités au profit des femmes et des jeunes (nombre de bénéficiaires)	320	130	230	700
Appui au développement de micro-projets	45	10	25	80

Produit 2.4 : La prévalence contraceptive moderne dans les zones à fortes croissance démographique, augmente (lien avec le programme national démographie)

184. Le Plan Stratégique National de Planning Familial (Ministère de la Santé, 2013) prévoit de toucher 20% des femmes en âge de procréer (sensibilisation des hommes et des femmes, fourniture de contraceptif, suivi-évaluation). Le programme contribuera à l'atteinte de cet objectif en appuyant les zones de santé (ZS) situées dans les zones prioritaires de déforestation et de dégradation.

185. Le programme assurera par ailleurs les synergies nécessaires (outils de vulgarisation, fourniture en intrants, complémentarité géographique des appuis, etc.) avec le programme sectoriel national Démographie.

Mise en œuvre

186. L'approche du programme pour cette activité spécifique consistera à fournir un appui financier aux partenaires du Ministère de la Santé ayant en charge l'appui des zones et structures de santé dans le domaine de Planning Familial (PF). Il s'agira de s'assurer que les zones de santé offrent un paquet minimum de services en matière de santé reproductive. La sélection de ces partenaires se fera sur base compétitive et sera sanctionnée par un protocole d'accord précisant clairement les obligations des parties et les livrables attendus. L'objectif principal de l'activité est d'améliorer le taux de prévalence des contraceptifs modernes dans les zones à forte densité caractérisée également par une forte pression humaine sur les forêts pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques et monétaires. Cela implique la sensibilisation des

communautés locales, la formation du personnel de santé, la mise à disposition des équipements nécessaires, l'approvisionnement permanent en intrants, la supervision et le reportage des activités (statistiques).

Cibles quantitatives

187. Au total, 13 zones de santé bénéficieront de cet appui sur l'ensemble du programme. Elles sont réparties à raison de : Tshopo : 5 (Isangi, Yabaondo, Yakusu, Ubundu et Bafwasende) ; Bas-Uélé 3 (Buta, Aketi et Dingila) et Ituri 5 (Mambasa, Mandima, Lolwa et Nyakunde). Les moyens attribués à chaque zone de santé tiendront compte des densités de population et favoriseront les centres urbains et les zones rurales de forte densité. Dans la mesure du possible, cette répartition prendra en compte les résultats de l'étude sur les migrations.

Produit 2.5 : Les dynamiques démographiques sont mieux comprises

188. Des flux migratoires importants sont observés particulièrement dans la Province de l'Ituri et leur impact négatif est très visible dans les territoires forestiers de Mambasa et d'Irumu. Afin d'adresser ces phénomènes très complexes, le programme prévoit de réaliser deux activités à savoir : (i) une étude sur les flux migratoires et leur impact sur les forêts des zones ciblées et (ii) un dialogue auprès des décideurs pour une meilleure prise en compte des recommandations de l'étude en termes de solutions durables, y compris dans la mise en œuvre des interventions appuyées par le programmes. Les Provinces de Tshopo et du Bas-Uélé ne sont pas concernées par ces activités.

189. L'objectif poursuivi est d'améliorer la compréhension des flux migratoires qui sont observés dans la Province de l'Ituri (origine, nombre, raisons, etc.) et son principal résultat consiste à fournir des recommandations stratégiques et opérationnelles durables contribuant à l'atténuation de l'impact de ces phénomènes sur les forêts de l'Ituri. L'étude devra prendre en compte le fait que les sources de migration sont localisées dans les Provinces voisines (Nord Kivu et Haut Uélé).

190. Le programme appuiera alors un dialogue spécifique avec les autorités politiques et coutumières, au niveau provincial et autres échelons de gouvernance pertinents (Chefferies/Secteurs, et terroirs notamment), de manière à mieux gérer la problématique des migrants, et chercher des moyens de réduire leur impact sur la forêt sans contribuer à leur vulnérabilité.

Mise en œuvre

191. La réalisation de l'étude fera l'objet d'une sous-traitance avec une firme spécialisée en matière de mouvement des populations et recrutée sur base d'appel d'offre. Les Termes de référence de l'étude seront élaborés pendant la mise en œuvre du programme et préciseront davantage, les zones cibles de l'étude, la méthodologie de travail, les livrables, la durée et le budget de l'étude.

5 Cadre de résultats

Table 1– Cadre de résultats

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
Impact : La déforestation est stabilisée par rapport au Niveau de Référence soumis à la CCNUCC et les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) augmentés durablement dans les zones d'enjeux REDD+ des provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri.	1. Taux (en %) de réduction des pertes de forêt sur l'ensemble de la zone d'intervention (désagrégué par province)	Rapports DIAF/SNSF	A préciser au début du programme par la DIAF	2017	0%	10%	10%	Analyse des données fournies par le SNSF et comparaison performance avec les niveaux de référence des provinces (DIAF)
	2. Taux d'accroissement du revenu des ménages dans les zones d'intervention du programme, désagrégué (femmes, jeunes & PA)	Rapport INS, Rapports d'évaluations spécifiques,	A définir par l'étude baseline	2017	5%	10%	10%	Enquête, Etudes spécifiques ménages/territoires prioritaires,
Effet 1 La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles	1. Pourcentage d'ETD cibles disposant de Plans d'Aménagement (AT) validés par toutes les parties prenantes	Rapports programme, Rapports administration provinciales, Evaluations	0	2017	20%	75%	75%	Collecte de routine, exploitation des rapports de mission et d'activités

1. _____

¹⁶ It is recommended that projects use output indicators from the Strategic Plan IRRF, as relevant, in addition to project-specific results indicators. Indicators should be disaggregated by sex or for other targeted groups where relevant.

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
	2. Pourcentage de terroirs où les titres collectifs & individuels sont enregistrés	Rapports programme, Rapports administration provinciales, Evaluations	0	2017	10%	50%	50%	Collecte de routine, exploitation des rapports de mission et d'activités
<u>Produit 1.1</u> Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisés	1.1.1 Nombre de plateformes multi-acteurs/multisectorielles de gouvernance impliquées dans la formulation et le suivi des plans d'utilisation des terres et de développement vert	Rapports (programme, ALE, services techniques administration, indépendants), Evaluations	0 (Existence des plateformes peu fonctionnelles et aux mandats restreints)	2017	103 (3 Provinces 8 territoires 12 secteurs/chefferies et 80 terroirs)	183 (23 secteurs/chefferies et 160 terroirs)	286 (3 provinces 8 territoires 35 secteurs/Chefferies + 240 terroirs)	Exploitation de divers rapports ; Enquête spécifique
	1.1.2 Nombre de femmes, jeunes et peuples autochtones (par échelon de gouvernance)	Rapports (programme, ALE, services techniques administration, indépendants), Evaluations	(A définir en début de programme)	2017	(A définir en début de programme)	(A définir en début de programme)	(A définir en début de programme)	Exploitation de divers rapports ; Enquête spécifique
<u>Produit 1.2</u> Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi,	1.2.1 Nombre d'ETD & services techniques dotés des capacités pour la gestion durable des RN (activité de renforcement permanente pour les mêmes cibles)	Rapports activités programmes, rapports administrations provinciales, territoriales et des services techniques	0	2017	16 dont 12 chefferies/secteurs + 4 services clés (agri, env, foncier & AT)	27 dont 23 chefferies/secteurs + poursuite appui 4 services clés	43dont 35 chefferies/secteurs + 4 services clés (agri, env, foncier & AT)	Exploitation des rapports
	1.2.2 Nombre d'agents renforcés sur les questions la gestion des RN	Rapports activités programmes, rapports administrations provinciales,	0 (les capacités et le nombre d'agents sont faibles)	2017	294 dont 175 chefferies/secteurs + 40 env + 40 agri +	0	294 dont 175 chefferies/secteurs + 40 env + 40 agri +	Collecte de routine, exploitation des rapports

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt		territoriales et des services techniques			30 foncier + 9 AT		30 foncier + 9 AT	
	1.2.3 Existence de mécanisme efficace de contrôle de l’exploitation artisanale illégale de bois dans la zone du programme,	Rapports activités programmes, rapports services environnement	0 (pas de mécanisme efficace)	2017	1	0	1	Collecte de routine, exploitation des rapports
<u>Produit 1.3</u> Des plans d’usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale	1.3.1. Nombre de provinces et territoires disposant d’un schéma ou de plan d’AT validés par les parties prenantes	Rapports (programme, ALE, services techniques administration, indépendants), Evaluations	0	2017	0 SPAT + 8 Plans AT territoires (1 plan /territoire cible	3 SPAT (1/province cible)	3 SPAT + 8 Plans AT Plans AT territoires (1 plan /territoire cible	Collecte de routine, exploitation des documents
	1.3.2. Nombre de terroirs villageois disposant de PLVD validés par les parties prenantes	Rapports (program me, ALE, services techniques administration, indépendants), Evaluations	Quelques terroirs villageois disposent des PLD (cfr. dans les zones des projets pilotes REDD+.	2017	80	160	240	Collecte de routine, exploitation des documents
<u>Produit 1.4</u> Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés	1.4.1. Nombre d’Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative	Rapports activités programme, Rapports activités/administra tions foncières provinciales,	0 (il existe juste un arrêté Ituri)	2017	3 édits (1 par province cible	0	3 édits (1 par province cible	Collecte de routine, exploitation des documents
	1.4.2 Nombre de titres collectifs & individuels enregistrés	Rapports programme, Rapports administration foncière,	0	2017	80	160	240	Collecte de routine, exploitation des documents

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
		Evaluations						
<u>Produit 1.5</u> La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements	1.5.1 Nombre de personnes sensibilisées sur la REDD+	Rapports d'enquêtes CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques)	A définir par l'étude Baseline 192.	2017	300.000 dont 30% femmes, 30% jeunes 20% PA	700.000 dont 30% femmes, 30% jeunes 20% PA	1.000.000 dont 30% femmes, 30% jeunes 20% PA (10% de la population totale de la zone du programme)	Collecte de routine, exploitation des documents Rapports d'enquêtes CAP
	1.5.2 Nombre de plaintes & recours enregistrés & résolus dans la zone d'intervention	Rapports annuels activités des mécanismes de plaintes et recours	0	2017	20	10	30	Collecte de routine, exploitation des documents
	1.5.3 Nombre d'études réalisées sur les moteurs de déforestation & dégradation	Rapports d'étude, rapport programme,	0	2017	1	1	2	Etudes spécifiques sur les moteurs de déforestation & dégradation
<u>Effet 2 :</u> L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles	1. Taux d'adoption des pratiques durables dans les zones cibles	Rapports ETD, Rapports programme	A préciser par l'étude baseline	2017	5%	30%	30%	Etude spécifique, Evaluations
	2. Taux d'investissements publics alignés aux schémas et plans d'AT	Rapports ETD, Rapports programme	A préciser par l'étude baseline	2017	25%	75%	75% (progression)	Etude spécifique, Evaluations
	3. Taux de prévalence contraceptive moderne/province	Rapports partenaires, évaluations	5,3% (EDS2013-2014 donnée pour PO).	2017	6%	9%	9% (progression)	Evaluations des partenaires

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
<u>Produit 2.1</u> Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt	2.1.1. Superficies de cultures vivrières sous modèles agricoles durables en zone forestière & en savane	Rapports : programme, ALE, service agriculture, indépendants évaluations	A préciser par l'étude baseline	2017	40.000 ha	120.000 ha	160.000 ha	Collecte de routine,
	2.1.2. Superficies d'anciennes plantations réhabilitées de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect de zonage	Rapports : programme, ALE, service agriculture, indépendants évaluations	A préciser par l'étude baseline	2017	2.000 ha	4.000 ha	6.000 ha	Collecte de routine,
	2.1.3. Superficies de nouvelles plantations de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect de zonage	Rapports : programme, ALE, service agriculture, indépendants évaluations	A préciser par l'étude baseline	2017	1.500 ha	3.500 ha	5.000 ha	Collecte de routine,
	2.1.4. Superficies des savanes mises en défens avec les CLD	Rapports : programme, ALE, service agriculture, évaluations	A préciser par l'étude baseline	2017	15.000 ha	30.000 ha	45.000 ha	Collecte de routine,
	2.1.5. Superficies de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance	Rapports : programme, ALE, service agriculture, indépendants évaluations	A préciser par l'étude baseline	2017	0 ha	9.000 ha	9.000 ha	Collecte de routine,
	2.1.5. Proportion de producteurs agricoles (ménages & fermiers) ayant adopté des modèles/pratiques durables & respectant le zonage	Rapports : programme, ALE, service agriculture, indépendants évaluations	A définir par l'étude baseline	2017	5%	15%	20%	Collecte de routine,

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
<u>Produit 2.2</u> Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d’exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d’œuvre et bois énergie) et non ligneuses	2.2.1 Nombre de terroirs appuyés sur les forêts communautaires	Rapports : programme, ALE, services environnement, indépendants. Evaluations	0	2017	40	140	180	Collecte de routine, évaluations
	2.2.2. Nombre de sites dégradés autour de grands foyers miniers reboisés	Rapports : programme, ALE, services environnement, indépendants. Evaluations	0	2017	1.500 ha	3.500 ha	5.000 ha	Collecte de routine, évaluations
<u>Produit 2.3</u> Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.	2.3.1. Nombre de ménages (y compris ceux des peuples autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes), bénéficiaires des AGR alternatives,	Rapports : programme, ALE Evaluations	A définir dans l’étude baseline	2017	400 dont 30% de femmes, 20% de jeunes et 50% de PA	800 dont 40% de femmes, 23% de jeunes et 37% de PA	1.200 dont 38% de femmes, 22% de jeunes et 40% de PA	Collecte de routine, évaluations
	2.3.2 Nombre de peuples autochtones, femmes et jeunes bénéficiant des autres appuis sectoriels du programme	Rapports : programme, ALE Evaluations	A définir dans l’étude baseline	2017	A définir dans l’étude baseline	A définir dans l’étude baseline	A définir dans l’étude baseline	
<u>Produit 2.4</u> La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées	2.4.1. Nombre de zones de santé avec service de planification familiale opérationnelle	Rapport partenaires, Rapports zones de santé cibles	A définir avec les partenaires	2017	15	0 (poursuite activité avec les mêmes cibles)	15	Collecte de routine,
	2.4.2. Nombre de femmes en âge de procréer utilisant au moins 1 moyen de contraception moderne	Rapports partenaires, Rapports zones de santé cibles	A définir avec les partenaires	2017	150.000	300.000	450.000	Collecte de routine,

OBJECTIFS & RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	INDICATEURS ¹⁶	SOURCE DE VERIFICATION	BASELINE		CIBLES			METHODES DE COLLECTE DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	Valeur finale	
					2017-2018	2019-2020		
	2.4.3. Pourcentage de ménages ayant accès à l’information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt	Rapports partenaires, évaluations	A définir baseline	2017	25%	75%	75% (progression)	Evaluations des partenaires
<u>Produit 2.5</u> Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	2.5.1 Existence d’études sur les flux migratoires et leur impact sur les forêts des zones ciblées,	Rapports : programme, ALE Evaluations	0	2017	1	1	2	Collecte de routine,
	2.5.2 Nombre de dialogues organisés sur les solutions durables pour la migration	Rapports : programme, ALE Evaluations	0	2017	1	3	4	Collecte de routine,

6 Plans de travail, activités envisagées et budget dont la contribution CAFI/FONAREDD

6.1 Plans de travail

193. Un séquençage partiel des interventions est indispensable. Ainsi l'approfondissement des connaissances sur les moteurs de déforestation et dégradation et la coordination avec les partenaires devront impérativement démarrer au plus tôt, de manière à guider par la suite les travaux de planification et de suivi (Effet 1), ainsi que cibler géographiquement au mieux les interventions sectorielles (Effets 2) afin de maximiser les synergies et l'impact du programme.
194. De même, l'identification et l'évaluation des capacités et des besoins des services de l'Etat comme des plateformes de concertations aux divers niveaux de gouvernance territoriale devront démarrer dès le lancement du programme et enchaîner rapidement avec le renforcement de leurs capacités.
195. Le séquençage va cependant dépendre également des échelons de gouvernance cibles. Les interventions habilitantes de renforcement des capacités et de planification à l'échelon provincial doivent être lancées dans la première partie du programme, de manière à guider autant que possible les interventions aux échelons inférieurs. Les interventions aux échelons plus locaux (terroirs notamment) seront nécessairement déployées tout au long du programme, en parallèle aux échelons supérieurs puis en continuité avec ceux-ci, avec des objectifs plus modestes en phase 1 (2017-2018) puis une montée en puissance par la suite. Cela est dû notamment à leur grand nombre et aux moyens disponibles (y compris en prenant en compte les tranches de financement conditionnelles et non conditionnelles). Ceci également de manière à tester les approches et modèles envisagés au niveau local avec des terroirs pilotes, puis déployer plus largement sur la base des leçons apprises et des capacités accrues du programme (dont partenaires locaux d'exécution) et autres partenaires (institutionnels, société civile, etc.).
196. Il convient de noter qu'il est essentiel pour le fonctionnement du système que les travaux de planification et de contractualisation soient suivis directement d'appuis concrets en termes d'investissements. Ceci est vrai aux échelons supérieurs mais encore plus aux échelons locaux de gouvernance (terroirs), au risque sinon de s'aliéner les populations et décideurs locaux, ce qui serait plus dommageable pour les objectifs REDD+ que de ne pas intervenir. Cette approche milite d'autant plus pour un déploiement progressif des interventions au niveau des terroirs, en fonction des capacités et moyens disponibles (budget conditionné et non-conditionné), prenant en compte planification et investissements sectoriels comme un tout indissociable. Compte-tenu des coûts fixes d'appui de chaque CLD (structuration communautaire et renforcement organisationnel), la logique suivie a été de budgétiser environ 1/3 des CLD prioritaires et des superficies visées (PSE) en phase 1, puis le reste en phase 2.
197. Ainsi, en pratique, les deux Effets seront mis en œuvre largement en parallèle, avec des différences dans leurs sous-composantes et en fonction des échelons territoriaux ciblés, et de nombreuses rétroactions.

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE		
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)	
Objectif global: stabiliser la déforestation/dégradation forestière et augmenter durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les zones d’enjeux REDD+ forts des provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l’Ituri.										
Objectif spécifique 1: Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (RN) dans les zones cibles										
<u>Résultat 1.1:</u> Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et un usage des ressources naturelles optimisés	1.1.1. Etablir un diagnostic initial des structures de gouvernance existantes (participatif)						PNUD, PLE, Ministères & services sectoriels (provinces, territoires), ETD (chefferies/secteurs), société civile, PTF.	Contrats de consultance, études & rapports	24 000	
	1.1.2. Renforcer ou/et créer des plateformes multi acteurs dans les territoires et provinces ciblés						PNUD, PLE	Contrats PLE, réunions, dotations mensuelles, équipements, frais de fonctionnement plateformes	286 800	
	1.1.3. Renforcer ou créer des plateformes multi-acteurs dans les Chefferies ciblées						PNUD, PLE	Contrats PLE, réunions, dotations mensuelles, équipements, frais de fonctionnement plateformes	448 400	
	1.1.4. Organiser les terroirs villageois en CLD						PNUD, PLE	Contrats PLE, formation PLE, travaux de cartographie participative, réunions, enregistrement, frais transport & fonctionnement PLE	515 400	
	sous-total résultat 1.1								1 274 600	
<u>Résultat 1.2 :</u> Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de	1.2.1. Renforcer les capacités des Services de l’Aménagement du						PNUD, PLE	Contrats PLE, réhabilitation/construction locaux, équipements (GPS, informatique, générateurs, motos, ordinateurs,	349 200	

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt	Territoire, Urbanisme et Habitat (ATUH) (province + territoire),							imprimantes,...), frais de fonctionnement, motivation, formations,...,	
	1.2.2. Renforcer les capacités des circonscriptions foncières cibles						PNUD, PLE	Contrats PLE, réhabilitation/construction locaux, équipements (GPS, informatique, générateurs, motos, ordinateurs, imprimantes,...), frais de fonctionnement, motivation, formations,...,	930 900
	1.2.3. Renforcer les services de contrôle de l'environnement						PNUD, PLE	Contrats PLE, réhabilitation/construction locaux, équipements (GPS, informatique, générateurs, motos, ordinateurs, imprimantes,...), frais de fonctionnement, motivation, formations,...,	1 477 200
	1.2.4. Renforcer services agriculture						PNUD, PLE	Contrats PLE, équipements (informatique, générateurs, motos, ordinateurs, imprimantes,...), frais de fonctionnement, motivation, formations,...,	822 200
	1.2.5. Renforcer les capacités des chefferies/secteurs cibles,						PNUD, PLE	Contrats PLE, équipements (informatique, générateurs, motos, ordinateurs, imprimantes,...), frais de fonctionnement, motivation, formations,...,	3 555 900
	sous-total résultat 1.2								7 135 400
<u>Résultat 1.3</u> : Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à	1.3.1. Elaborer les schémas provinciaux et des plans territoriaux d'AT (avec plateformes						PNUD, PLE, ministères & services sectoriels (provinces, territoires), ETD,	Expertise spécialisée AT, Contrats PLE, collecte des données, réunions, ateliers, rédaction des plans AT, dialogue & arbitrage, cartographies, SIG,...	820 000

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
tous les niveaux de gouvernance territoriale	territoires & provinces)						société civile, secteur privé, PTF, Ong		
	1.3.2. Elaborer les Plans simples de gestion (PSGRN) des terroirs cibles (avec CLD)						PNUD, Ministère central AT, Ministère provincial AT, société civile, secteur privé, PTF & Ong	Contrats PLE, collecte des données, réunions, ateliers, rédaction des plans AT, dialogue & arbitrage, cartographies, SIG,...	596 400
	sous-total résultat 1.3								1 416 400
<u>Résultat 1.4</u> : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés	1.4.1. Appuyer l'élaboration des Edits Provinciaux						PNUD, Gouvernorats et ministères provinciaux en charge des affaires foncières, circonscriptions foncières	Contrat de consultance (PLE), réunions, ateliers,	405 000
	1.4.3. Accompagner la clarification et la sécurisation foncière						PNUD, PLE, circonscriptions foncières, services techniques (agriculture, environnement, mines,...), ETD, société civile	Consultants (PLE), réunions, ateliers, missions - terrain, édition des cartes, animations, formations,	90 000
	sous-total résultat 1.4								495 000

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
Résultat 1.5 : La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements	1.5.1. Informer/sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'impact du programme						PNUD, PLE	Frais Site Internet, radios, ateliers, campagnes, affiches, bulletins, formations,	117 600
	1.5.2. Instaurer un mécanisme de recours et plaintes						PNUD & parties prenantes REDD+	Contrat de consultance, réunions, ateliers, consultations, outils plaintes & recours, équipements,	150 000
	1.5.3. Réaliser des études de moteurs de déforestation et de dégradation forestière pour chaque province (2 études/province)						PNUD, Firmes & parties prenantes REDD+	Contrat firme, enquêtes, ateliers de consultations & validation, publication	250 000
	sous-total résultat 1.5								517 600
Total objectif spécifique 1									10 839 000
Objectif spécifique 2 : réduire l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts dans les zones cibles									
Résultat 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs,	2.1.1. Renforcer les filières agricoles dans une perspective REDD+						PNUD, PLE, Ministère & services agriculture & développement rural, ETD	Contrats PLE, contrats de consultance, diagnostic des filières, expertise spécialisée/agri, appui technique & conseils,	1 080 000

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt	2.1.2. Diffuser des modèles agricoles à faible impact pour les cultures vivrières aussi bien en zone forestière et savanicole		198.				PNUD, PLE, Ministère & services agriculture & développement rural, ETD	Contrat de consultance (PLE), PSE, formations, dispositif d'encadrement agricole (production & distribution intrants agricoles), visites d'échanges d'expériences, supports pédagogiques (émissions radio, fiches techniques, films,...), supervision, contrôle,	980 000
	2.1.3. Développer des cultures pérennes (palmier à huile, café, cacao, hévéa,...) dans les zones d'intervention du programme						PNUD, PLE, Ministère & services agriculture & développement rural, ETD	Consultants PLE, contrats PSE, formations, appui conseils, intrants agricoles, ...	2 150 000
	2.3.4. Appuyer l'aval des filières agricoles commerciales						PNUD, PLE, Ministère & services agriculture & développement rural, ETD	Consultants (PLE), appui spécifique (juridique, fiscalité, intrants de qualité,...), infrastructures de stockage, routes, crédits campagne, appui conseil, formations, etc.	600 000
	2.1.5. Développer des mises en défens en savanes et des systèmes de Régénération naturelle Assistée (RNA) en forêt						PNUD, PLE, Ministère & services agriculture & développement rural, ETD	Consultants (PLE), PSE formations, intrants agricoles, enquêtes, visites d'échange d'expériences, supports pédagogiques (émissions radio, fiches techniques, films,...),	550 000
	2.1.6. Développer l'agroforesterie et les boisements en savane						PNUD, PLE, Ministère & services agriculture & développement rural, ETD	Contrat de consultance (expertise), enquêtes, formations, intrants, appui conseil,	900 000
	Sous-total résultat 2.1								6 260 000

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
<u>Résultat 2.2</u> : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses	2.2.1. Evaluer et renforcer les filières forestières (bois et bois énergie)						PNUD, PLE, Ministères & services provinciaux de l'environnement, secteur privé (exploitants)	Contrat de consultance, diagnostic filières, formations, animation, réseautage, outils de gestion durable	850 000
	2.2.2. Accompagner les processus de création de concessions forestières communautaires et communales et leur aménagement						PNUD, PLE, Ministères & services provinciaux de l'environnement, secteur privé (exploitants), communautés locales	Contrat PLE, PSE, missions, enquêtes, ateliers, formations, cartographie, outils de gestion durable, équipements,	300 000
	2.2.3. Mise en place de contrats PSE pour gestion durable avec les concessions communautaires, communales, industrielles ainsi que les filières charbonnières						PNUD, PLE, Ministères & services provinciaux de l'environnement, secteur privé (exploitants), communautés locales	Contrat de consultance, PSE missions, enquêtes, ateliers, formations, intrants/pépinière, fiches techniques	680 000
	2.2.4. Promouvoir des investissements agroforestiers et le reboisement autour des foyers miniers artisanaux en zone forestière						PNUD, PLE, Ministères & services provinciaux de l'environnement, secteur privé (exploitants), communautés locales	Contrat de consultance, PSE missions, enquêtes, ateliers, formations, intrants/pépinière, fiches techniques	600 000

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
	2.2.5. Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés produits par le PIF ou importés						PNUD	Contrat consultant, mission, enquêtes	225 000
	2.2.6. Réaliser des études de références dans les zones ciblées (Kisangani, Buta, Bunia,...) sur le bois énergie, sur les filières de commercialisation des ressources forestières						PNUD, PLE, Ministères & services provinciaux de l'environnement, secteur privé (exploitants), communautés locales	Contrat firme spécialisé, missions, enquêtes, publication des rapports.	160 000
	Sous-total produit 2.2								2 815 000
Produit 2.3: Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés.	2.3.1. Contractualiser avec des PLE pour la mise en œuvre des AGR alternatives :						PNUD & ONGs	Cash for Work, Contrats PLE, fonds appui AGR (3 x 6)	230 000
	2.3.2. Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus (micro-entreprises) :						PNUD & ONGs	formations, suivi, fonds appui AGR (3 x 6)	1 200 000
	sous-total résultat 2.3								1 430 000

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
Résultat 2.4: La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées	2.4.1. Appuyer les services de planification familiale dans les zones de santé avec une forte densité et croissance démographique,						PNUD, PTF, Ong & Zones santé/planning familial	Fonds partenariat, réunions conjointes, suivi,	1 087 500
	sous-total résultat 2.4								1 087 500
Résultat 2.5: Les dynamiques démographiques mieux appréhendées	2.5.1. mener une étude approfondie sur la problématique de migration dans la région (Nord Kivu, Ituri),						PNUD	Contrat de consultance, missions, enquêtes, ateliers, publication étude	60 000
	2.5.2. Dialogue pour une solution durable sur la question des migrants						PNUD	Réunions, ateliers de réflexion au niveau national & sous-national	40 000
	sous-total résultat 2.5								100 000
Total objectif spécifique 2									11 692 500
Coordination & gestion du programme									7 093 361
Monitoring, Communication et Evaluation (3,84%)	Monitoring & Communication								966 261
	Evaluation du Programme à mi-parcours et finale								250 000
TOTAL ACTIVITES									30 841 122

OBJECTIFS & RESULTATS DU PROGRAMME	ACTIVITES PLANIFIEES	PLANNING ANNUEL					ORGANISATION PARTICIPANTE	PREVISION BUDGETAIRE	
		A1	A2	A3	A4	A5		Description	Montant (\$)
GMS (7%)									2 158 879
TOTAL GLOBAL									33 000 000

6.2 Budgets du programme

199. Le budget global du Programme est de 33.000.000 \$US. Ce montant est reparti par Province à raison de la manière suivante : 6,5 M\$ pour Tshopo, 11,9 M\$ pour Bas-Uélé et 14,5 M\$ pour Ituri. La synthèse du budget par grandes masses est reprise dans le tableau ci-dessous alors que les détails y afférents sont consignés à l'annexe n°15.

Tableau N°1 : Synthèse du budget du programme

	montants	%	% grandes masses	ITURI	TSHOPO	BAS-UELE
Frais de structure				45.0%	19.0%	36.0%
ressources humaines	4,873,811	14.8%	21%	2,193,215	618,037	2,062,559
équipements de la structure projet	803,400	2.4%		362,360	108,752	332,288
fonctionnement de la SP	1,416,150	4.3%		637,268	269,069	509,814
sous total frais de structure	7,093,361	21.5%		3,192,842	995,858	2,904,661
Activités						
Gouvernance des ressources naturelles améliorées dans les zones cibles						
capacités des institutions						
plateformes multi acteurs de territoire et province	310,800	0.9%	33%	142,470	92,730	94,800
plateformes multi acteurs d'ETD	448,400	1.4%		198,780	155,940	93,680
CLD terroirs	515,400	1.6%		193,800	182,800	138,800
sous total plateformes multi acteurs	1,274,600	3.9%		535,050	431,470	327,280
Services de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	349,200	1.1%		116,400	116,400	116,400
Circonscriptions foncières	930,900	2.8%		315,300	307,800	307,800
Services de contrôle de l'environnement	1,477,200	4.5%		694,700	498,700	283,800
Services de l'Agriculture	822,200	2.5%		325,200	198,800	298,200
ETD	3,555,900	10.8%		1,551,030	1,026,046	978,824
sous total capacités des ST	7,135,400	21.6%		3,002,630	2,147,746	1,985,024
sous total capacités des institutions	8,410,000	25.5%		3,537,680	2,579,216	2,312,304
planifier l'usage des ressources naturelles						
schéma directeurs AT de chaque province	820,000	2.5%		273,333	173,333	373,333
Plan de développement vert des terroirs cibles	596,400	2.5%		256,480	218,040	121,880
Edits provinciaux et enregistrements fonciers au niveau local	495,000	2.5%		172,500	68,000	254,500
Mécanismes de plainte et étude sur les moteurs de la	517,600	2.5%		186,253	155,677	175,669
total plans de développement	2,429,000	9.9%		888,567	615,051	925,383
Total gouvernance	10,839,000	32.8%		4,426,247	3,194,267	3,237,687
Réduction de l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts			35%			
Impact des activités agricoles sur les forêts est limité	6,260,000	19.0%		2,937,500	1,029,500	2,293,000
Les forêts sont exploitées plus durablement	2,815,000	8.5%		1,488,333	317,333	1,009,333
Les moyens de subsistances alternatifs sont développés	1,430,000	4.3%		643,500	271,700	514,800
planning familial	1,087,500	3.3%		435,000	145,000	507,500
Dynamiques démographiques mieux appréhendées	100,000	0.3%		100,000	0	0
Total investissements sociaux économiques	11,692,500	35.4%		5,604,333	1,763,533	4,324,633
Total Activité + gestion	29,624,861	89.8%	89.8%	13,680,127	6,077,684	11,083,311
Suivi & évaluation, communication, Audits, etc.	1,216,261	3.7%	3.7%	461,504	121,626	633,131
frais généraux	2,158,879	6.5%	6.5%	971,495	410,187	777,196
TOTAL GENERAL	33,000,000	100%	33,000,000	14,651,622	6,487,871	11,860,507

7 Méthodologie

200. Le programme contribue à la réalisation des engagements du gouvernement de la RDC pris dans le cadre de la Stratégie REDD+ et de son plan d'Investissement ainsi que dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI. Les ambitions sont grandes et la méthodologie de travail suivie devra être rigoureuse afin d'éviter toute déviation de calendrier et de résultats.

201. Les principes suivants seront appliqués par le programme dans son approche méthodologique :

- Approche intégrée pour identifier les solutions de type gagnant-gagnant, par exemple agroforesterie et bois énergie. Il sera important tout au long du programme d'éviter la fragmentation autour des thématiques sectorielles afin de maintenir une vue d'ensemble et de

maximiser les bénéfices sociaux et environnementaux des investissements proposés. À titre d'exemple, étant donné que 66% du charbon est produit en association avec l'abatis brûlés, les mesures alternatives devront porter sur les deux pratiques de production simultanément. Les diverses interventions du programme étant articulées autour de la planification spatiale intégrée du développement (Produit 1.3), prenant en compte les divers moteurs de déforestation de manière globale, les interventions appuyées par le programme, mêmes sectorielles, seront clairement intégrées. Ceci est renforcé par les plateformes de concertation (Produit 1.1), qui visent précisément à assurer une réflexion et un dialogue réellement multisectoriel. Enfin, la coordination du programme, globale et par Province, assurera la bonne prise en compte des chevauchements entre moteurs et thématiques d'intervention.

- Approche participative afin d'assurer les partenariats mais surtout la légitimité et l'adhésion aux choix et arbitrages qui seront effectués dans le cadre du programme. Les leçons apprises dans d'autres pays impliqués dans la REDD indiquent la nécessité de communication claire et de participation ciblée afin d'éviter la création d'attentes irréalistes ayant pour conséquence le désengagement voire même l'opposition des acteurs au programme. Le programme a donc dédié un produit spécifique (1.5) à la Communication pour un Changement de Comportement sur la REDD+ et la transparence dans la mise en œuvre du programme. Là également, les plateformes multi-acteurs visent à assurer une participation de toutes les parties prenantes. Le programme portera une attention particulière sur la représentation des groupes vulnérables et marginalisés, et leur implication, de même que les autres parties prenantes, dans toutes les interventions du programme. Ceci est repris dans les indicateurs du programme pour assurer leur bonne capture et une consolidation systématique de cette information.
- Approche intersectorielle du genre destinée à assurer la traçabilité des besoins stratégiques des peuples autochtones, des femmes à côté de ceux des hommes, ainsi que des jeunes, dans le but d'influer sur les dynamiques sociales existantes, les modifier et impliquer les hommes et les femmes dans les synergies nécessaires pour changer les comportements et contribuer ensemble durablement à l'amélioration de leur conditions de vie au sein de leur communauté. Le Produit 2.3 prévoit par ailleurs des moyens ciblant spécifiquement ces groupes vulnérables.
- Encouragement de l'innovation – e.g la transparence de l'information via application mobile pour le contrôle de la coupe illégale, des investissements et activités ne dépendant pas directement des ressources naturelles.
- Capitalisation sur les processus existants en vue de maximiser l'efficacité et l'efficacité du programme. Le programme ambitionne de réorienter l'existant afin de le rendre compatible avec impératifs forestiers à travers la valorisation des partenariats.
- Potentiel de réplique et de durabilité : la proposition des plans d'usages locaux comme cadres fédérateurs des investissements publics.
- Approche de mise en œuvre juridictionnelle se basant sur les attributions des administrations, des ETDs et autres partenaires institutionnels, de manière à assurer une implication et un renforcement des capacités réelles, garant de la viabilité à long-terme des interventions.

8 Gouvernance et gestion du programme

8.1 Gouvernance du programme

202. Face aux nombreux enjeux et défis de mise en œuvre, mais aussi du contexte politique et institutionnel particulier dans la zone d'intervention du Programme marqué par la décentralisation et le récent découpage administratif de l'ancienne Province Orientale, le Programme a prévu de mettre en place et de faire fonctionner un mécanisme de gouvernance composé de deux structures : « un Comité de Pilotage » au niveau de l'ensemble du programme et trois « Comité Technique provinciaux à raison d'un comité/province cible (cfr. schéma ci-dessous représentant les structures de gouvernance et de gestion dont les rôles sont décrites ci-après).

8.1.1 Comité de pilotage du programme

203. Le Programme intégré REDD+/Oriental est juridictionnel et multisectoriel, ce qui implique plusieurs ministères sectoriels ayant à charge les thématiques retenues par les interventions du Plan National d'Investissement REDD+ de la RDC 2016-2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme et conformément aux exigences des procédures et standards du PNUD en matière de mise en œuvre de projet/programme, il sera mis en place un Comité de Pilotage du Programme.
204. Le Comité de Pilotage sera investi de la supervision du programme, de l'approbation des plans de travail et budgets annuels et de la prise de décisions relatives à la gestion adaptative du programme. Les 3 Provinces ainsi que le niveau national seront représentés dans cette structure afin de permettre le partage de perspectives et le transfert d'expériences et de leçons entre les provinces et vers les programmes sectoriels nationaux au travers du Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+. C'est un organe politique et décisionnel à l'échelle du Programme et qui sera rattaché au Secrétariat Exécutif du Fonds national REDD+ dont l'une des tâches consiste à coordonner la mise en œuvre de la stratégie REDD+ et du Plan d'investissement REDD+. Co-présidé par le Ministre des Finances (ou son délégué) et le PNUD, il se réunit deux fois par an et se charge des tâches ci-après : (i) approuver les orientations stratégiques de mise en œuvre du programme, (ii) approuver les plans de travail annuels de l'ensemble du programme, (iii) valider l'ensemble des rapports narratifs et financier du programme, (iv) accompagner et évaluer les progrès réalisés dans le cadre du programme et (v) formuler des recommandations stratégiques en fonction des nécessités pour réorienter les activités du programme.
205. Il est composé des représentants de toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile y compris les PA et secteur privé) et sensible au genre à savoir : (i) Gouverneurs de 3 Provinces cibles ou leurs délégués ; (ii) Ministères & administrations provinciales de tous les secteurs clés (Environnement, Agriculture, Développement rural, Affaires foncières, Aménagement du territoire, Energie, démographie, et mines, etc.) des trois Provinces à raison de 2 membres par ministère (1 administratif + politique) ; (iii) Secrétariat Exécutif du Fonds national REDD ; (iv) points focaux provinciaux REDD+ ; (v) représentants de la société civile/REDD+ y compris les peuples autochtones (PA) ; (vi) Partenaires Techniques et Financiers appuyés dans le cadre du programme ; (vii) secteur privé impliqué dans le programme et (viii) Coordination et partenaires de mise en œuvre du Programme.

8.1.2 Comités techniques provinciaux

206. Il s'agit d'organes politiques et décisionnels de Pilotage du Programme, mais dont les compétences sont limitées à l'échelle des provinces et sont donc au nombre de trois à raison d'un Comité Technique par province. Chaque Comité Technique sera co-présidé par le PNUD et le « Gouverneurs » de chaque Province ou son représentant. Les Comités Techniques se réunissent tous les trois (3) mois (dont une session avant chaque réunion du Comité de Pilotage du programme) pour accomplir les tâches suivantes : (i) approuver les Plans de Travail (PTA) annuels provinciaux, (ii) suivre la mise en œuvre du Programme dans les différents services de l'administration déconcentrée et décentralisée appuyés, (iii) valider et contrôler la mise à disposition des ressources auprès des administrations suivant les contrats de performance signés entre le gouvernorat et l'Unité de Coordination principale du programme, (iv) faciliter la mise en œuvre des activités au niveau de chaque province, et particulièrement de l'appui au plaidoyer politique, à la diffusion de l'information, et à assurer l'intersectorialité nécessaire pour la bonne conduite du programme et enfin, (v) faire des propositions de décisions au Comité de Pilotage du Programme pour l'améliorer de la mise en œuvre du programme.
207. Chaque Comité Technique est composé de : (i) Ministères et administrations provinciales en charge des secteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme (Environnement Agriculture, développement rural, foncier, AT, Energie, etc.) dont 1 administratif + 1 politique/ministère ; (ii) Administration de territoires cibles (Administrateurs ou leurs délégués) ; (iii) Chefferies & secteurs cibles ; (iv) la Société Civile ; (v) secteur privé, (vi) PLE contractés par le Programme ; (vii) Partenaires Techniques et Financiers appuyés dans le cadre du programme et (viii) Coordination provinciale du programme.

8.2 Gestion du programme

208. Le Conseil d'Administration de CAFI (bailleur de ce programme via le FONAREDD) a recommandé la mise en œuvre sous la modalité d'exécution directe (DIM) des programmes afin de permettre une meilleure maîtrise des risques fiduciaires, des glissements de calendrier et des risques de non-conformité aux normes sociales

et environnementales nécessaires pour une bonne conduite des programmes. Au regard de cette disposition, le programme sera mise en œuvre par le Bureau du PNUD en RDC sous la modalité DIM.

209. En tant qu'Agence de Mise en Œuvre, le PNUD sera responsable de la gestion administrative, technique et financière de l'ensemble du programme ; ce qui implique la planification opérationnelle, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, le reportage de l'ensemble des activités du Programme et la collaboration avec l'ensemble de parties prenantes au processus REDD+ à l'échelle nationale et provinciale.
210. Les principales tâches qui incombent à cette responsabilité consiste à : (i) la planification stratégique et opérationnelle de l'ensemble du programme en tenant compte des spécificités provinciales, (ii) les passations de marché pour la mobilisation d'expertise (équipe du programme et consultants), de firmes, d'agences locales d'exécution (PLE) et de sous-traitants suivant les procédures internes du PNUD ; (iii) la gestion quotidienne des ressources du programme (humaines, matérielles et financières), (iv) la gestion de l'ensemble des contrats y compris les contrats de PSE et les contrats de performance passés avec l'administration ; (v) le monitoring et les évaluations du programme, (vi) la coordination des antennes provinciales ; (vii) la collaboration avec toutes les parties prenantes au programme ; (viii) le reporting narratifs et financiers, (ix) l'organisation des audits et des évaluations ; (x) l'organisation des réunions du Comité de pilotage et des Comités Techniques provinciaux ; (xi) la création des partenariats forts (partie gouvernementale, société civile, PTF,...) ; (xii) la collaboration avec le Fond d'Investissement REDD+ de la RDC et l'ensemble des composantes de la REDD+ au niveau national, (xiii) etc.
211. Le programme sera mis en œuvre et géré selon les normes et standards du PNUD. A cet effet et sur le terrain, deux types de structures seront mise en place pour assurer une mise en œuvre adéquate du programme : (i) une Unité de coordination & de gestion du programme ; et (ii) 3 Unités provinciales de gestion. Les équipes de toutes ces unités seront recrutées conformément aux procédures du PNUD et sur une base compétitive.

8.2.1 Unité de coordination & de gestion du programme (UCGP)

212. L'Unité de coordination du programme sera basée à Kisangani, chef-lieu de la Province de Tshopo. Le choix de cette ville se justifie par : (i) sa position géographique qui facilite le déplacement et la supervision dans les toutes 3 provinces (Tshopo, Bas-Uélé & Ituri) ; (ii) la facilité de mobiliser localement des expertises dans les domaines ciblés par le programme à cause de la présence de plusieurs institutions universitaires (UNIKIS, IFA Yangambi, ISEA Bengamisa,...) et de recherche (INERA Yangambi) ; la présence de certains PTF (CTB, CIFOR, FIP,...) et (iii) la disponibilité d'infrastructures d'accueil et de l'énergie électrique.
213. L'équipe de l'UCGP est composée de cinq (5) staffs : (i) un Coordonnateur du programme, (ii) un Expert en Développement rural, agriculture & foresterie ; (iii) un Expert en Administration & Finances ; (iv) un Logisticien et (v) un chauffeur. L'UCGP sera chargée de coordonner et de gérer la mise en œuvre du programme dans sa globalité, d'assurer la coordination avec les programmes sectoriels du FONAREDD, avec les ministères et l'administration nationale là où cela est nécessaire, et de représenter le programme aux réunions de coordination du fonds là où cela est nécessaire.
214. Dans sa conception le programme reconnaît la dépendance sur certains produits des programmes sectoriels – par exemple pour les méthodologies AT et Foncier – ainsi que la nécessité de les appuyer – par exemple dans la collecte de données sur les exploitations industrielles. Cette unité de coordination sera chargée de la coordination avec les programmes sectoriels, soit directement soit au travers du Secrétariat technique selon les protocoles de communication qui seront mis en place pour le Fonds. Cette unité sera chargée de la consolidation des rapports des unités de gestion par province et de la préparation des rapports techniques et financiers pour la totalité du programme.
215. Le programme participera et appuiera les mécanismes de coordination mis en place dans les différentes provinces avec l'appui du PNUD (PLASED) afin d'assurer l'intégration des objectifs, des approches proposées et des impératifs de la REDD au sein des interventions pertinentes dans les 3 provinces.
216. La mise en place d'un mécanisme de coordination avec les programmes sectoriels et les autres programmes intégrés financés par le FONAREDD incombe au secrétariat dudit fonds. Toutefois, le programme prévoit une coordination (i) au niveau des agences ; (ii) par le biais de visites d'échange d'expérience ciblées sur des objectifs spécifiques ; (iii) à travers d'échanges ad hoc selon les nécessités identifiées.

8.2.2 Unités provinciales de coordination & de gestion (UPCG)

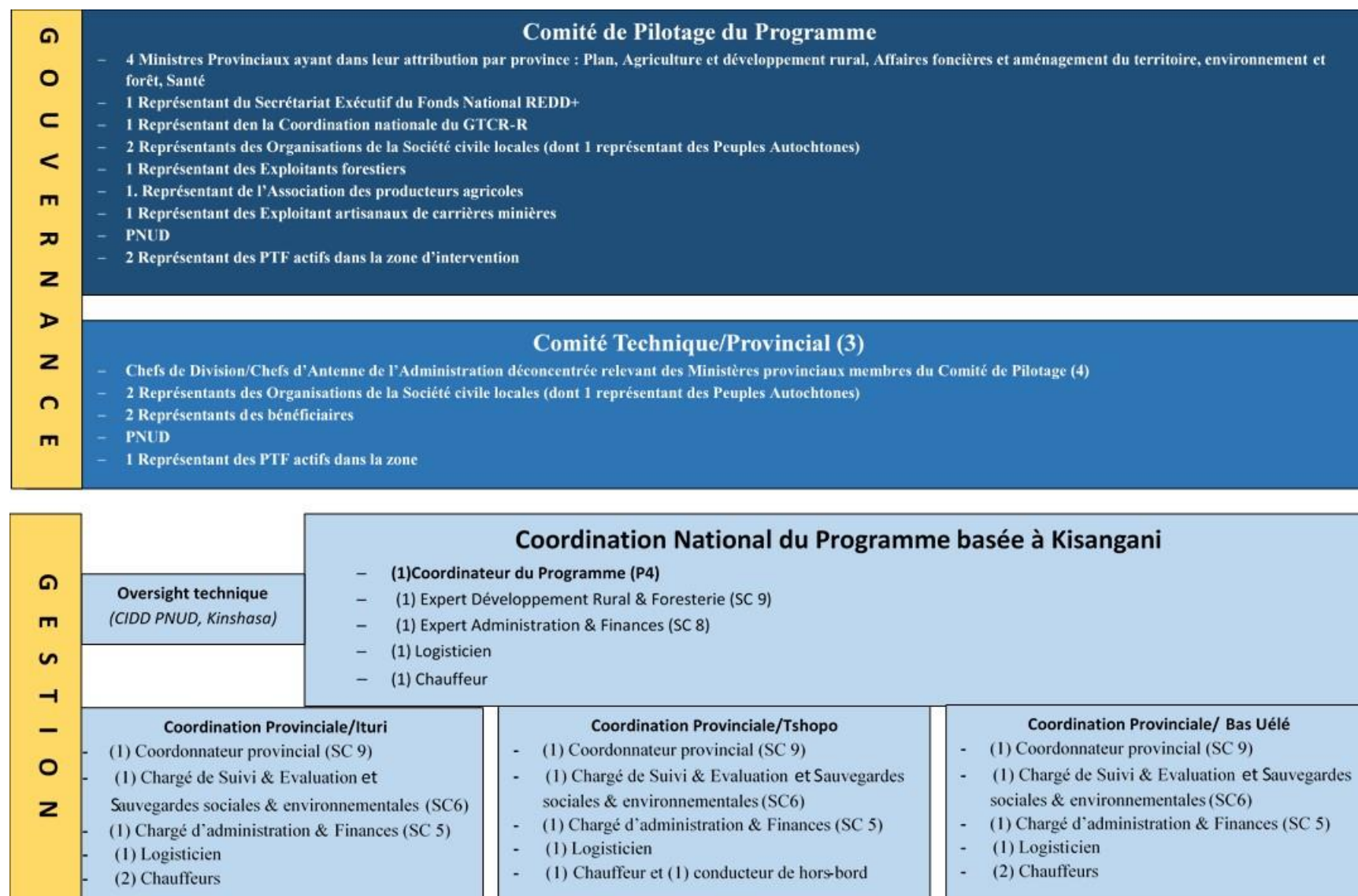
217. Afin d'appuyer l'UCGP, le programme mettra en place, trois « Unités Provinciales de Coordination et de gestion » (antennes provinciales) dont les sièges seront installées au niveau des chefs-lieux de provinces cibles à savoir : Kisangani pour la Tshopo, Buta pour le Bas-Uélé et de Bunia pour l'Ituri.
218. Les UPGC seront composées chacune de six (6) staffs dont : (i) un Coordonnateur provincial ; (ii) un (iv) un chargé de S&E et de Sauvegardes sociales et environnementales, (v) un Chargé d'administration & Finances, (vi) un Logisticien et (vii) deux chauffeurs.
219. Les UPGC seront composées des équipes multidisciplinaires les tâches consistent à : organiser, planifier, superviser, suivre et appuyer/renforcer tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme (gouvernements provinciaux, services techniques de l'administration, PLE, consultants, partenaires, secteur privé, etc.) dans leurs domaines respectifs. Ce travail sera réalisé en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes, particulièrement les ministères et les services techniques clés à tous les échelons de gouvernance ainsi que la société civile (y compris les PA).

8.2.3 CIDD/PNUD

220. Le Pilier Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD) assurera backstopping technique et la supervision globale du programme en fixant les principaux repères lors de la planification et de la mise en œuvre et veillera à ce que ces repères soient respectés. Le CIDD travaillera à mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires (techniques, financiers, partenariats, etc.) pour que la mise en œuvre du programme réponde aux standards de qualité requis. Le CIDD mobilisera d'autres segments du PNUD, notamment l'Unité d'assurance qualité (UPAQ) afin de collaborer à l'atteinte des résultats de qualité tels qu'énoncés dans la théorie du changement du programme.

8.2.4 Agences Locales d'Exécution, Firmes et consultants

221. Le programme recrutera sur base d'AO ; soit des PLE (ONG ou firmes nationales et internationales) ou des consultants individuels pour appuyer la mise en œuvre de certaines activités spécifiques. Il s'agit notamment de : études spécifiques (moteurs de déforestation, migration, diagnostic des filières,...), formations techniques, accompagnement des ETD, renforcement des filières agricoles et forestières, foresterie communautaires, diffusion des foyers améliorées, AGR, mise en place et animation des plateformes de concertation, accompagnement du processus de l'élaboration des schémas provinciaux d'AT et des PSGRN, planification familiales, etc. L'ensemble de ces partenaires signeront des contrats de Maitrise d'œuvre délégué avec le PNUD.



222.

Figure 6 – Structures de gouvernance et de gestion du programme

9 Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats

9.1 Faisabilité

223. Le projet a été conçu suite à des consultations structurées avec les différentes parties prenantes dans les provinces et au niveau national. Celles-ci sont détaillées en Annexe 5. Les interventions, alignées sur le Plan d'Investissement National REDD+, sont donc en principe acceptées et portées par ces acteurs.
224. Par ailleurs, tel qu'indiqué ultérieurement, le programme se concentrera sur des zones prioritaires sélectionnées sur la base de critères mixtes d'ordre biophysique, institutionnels et pratiques devant permettre la concentration de l'action là où elle serait le plus porteuse et le plus viable d'un point de vue social, économique, mais aussi logistique (accès).
225. Le renforcement des capacités ainsi que l'appui au fonctionnement et à la motivation des agents de l'Etat, dans une logique de contrats de performance, permettra également au programme de compter véritablement sur les prérogatives régaliennes de l'administration publique. Ceci permettra de dépasser les blocages classiques des programmes de développement plus conventionnels.
226. Le programme préconise une approche de mise en œuvre qui complète les initiatives et les institutions existantes en leur apportant un appui ponctuel à des réformes politiques et culturelles souhaitées. Elle s'appuie et s'appuiera sur les nombreuses leçons apprises au niveau national (prises en compte dans le Plan d'Investissement National REDD+) comme au niveau de la zone de programmes et régions voisines similaires. Mis à part la taille du territoire concerné et les risques potentiels couverts dans la section suivante, la programmation prend une approche innovante mais pragmatique, axée sur les résultats et devant aboutir à la réalisation des impacts prévus.
227. Dans le choix des approches de gestion et de mise en œuvre du programme, la faisabilité a été un facteur important afin de trancher entre la délégation complète de la mise en œuvre à des maîtres d'œuvres externes ou la mise en place des structures mentionnées dans la section précédente. Etant données les ambitions du programme et les échéances temporelles strictes, la deuxième approche a été retenue afin d'assurer un meilleur contrôle des calendriers, d'éviter des glissements et de s'assurer de la pertinence et de l'adéquation des actions proposées.

9.2 Pérennité des résultats

228. Tel qu'indiqué dans la méthodologie et stratégie du programme, il a été conçu de manière à assurer un accompagnement des fonctions régaliennes de l'état et une mise en œuvre qui privilégie l'intégration des problématiques sociales et environnementales de manière à minimiser les impacts des actions entreprises.
229. La **Durabilité Institutionnelle** est ancrée dans l'approche du programme du fait de la forte attention portée à l'appui à la décentralisation, au renforcement important et concret de l'expertise, des moyens et à la motivation des institutions de l'Etat. L'implication concrète et systématique des services techniques et autres agents de l'Etat dans la mise en œuvre des diverses activités du programme permettra le renforcement de leur capacité ainsi que la compréhension et l'intégration concrète des concepts REDD+ en lien avec leur fonction. Par ailleurs une attention particulière sera portée à la durabilité des plateformes de concertation, en évitant la fragmentation des structures et des appuis (au sein du programme et entre partenaires), en prenant en compte les leçons apprises de la mise en place des CARG.
230. La **Durabilité Financière** du programme est assurée par (i) la mobilisation du budget de l'Etat à l'appui de la mise en œuvre des plans d'aménagement et d'utilisation des espaces et territoires ; (ii) le montage de mécanismes financiers tels que des « revolving funds » pour le financement d'activités génératrices de revenu ou pour des crédits à l'appropriation de pratiques réduisant les émissions (e.g. remboursement de foyers améliorés) ; (iii) la possibilité d'alimenter ces instruments financiers par des mécanismes REDD+ et PSE sous un régime de partage des bénéfices.
231. Les principes de participation, de responsabilisation et d'inclusion promus par le programme visent à assurer la durabilité de ses acquis et produits. Entre autres, les plans et schémas d'aménagement auront été largement consultés et appropriés et devraient rester légitimes et utilisés bien au-delà de la durée du

programme. Les actions sectorielles auront été assujetties à des évaluations d'impact environnemental et social, en assurant également la **Durabilité Sociale**.

232. Le programme vise à modifier les pratiques actuelles tant au niveau de la planification que de l'usage des ressources naturelles de manière à minimiser les impacts sur les forêts et optimiser l'utilisation des territoires. La **Durabilité Environnementale** est donc de facto une préoccupation majeure du programme et l'approche préconisée, se basant sur l'appropriation sociale et institutionnelle des actions, est sécurisée par les études d'impact environnemental et social et les plans de gestion associés.

233. Dès sa première année le programme se dotera d'une **Stratégie de sortie** de manière à ce que les impacts du programme et certaines de ses actions soient pérennisés et portés par des entités et des acteurs locaux.

9.3 Gestion des risques

234. Le programme opère dans le contexte de 3 Provinces récemment créées, à proximité d'une zone de conflit quasi-permanent, et entend modifier des comportements lucratifs et fortement ancrés dans les pratiques populaires. Les solutions proposées comportent une complexité technique et d'approche, et couvrent un large espace sujet à des dynamiques différentes. Il est donc entendu que l'analyse des risques a été faite de manière exhaustive et comprend en conséquent un grand nombre de risques. Bien que peu de risques parmi ceux répertoriés aient une forte probabilité de réalisation tout en ayant un impact significatif, le projet est quand même classé à **Haut Risque** ; la mise à jour et le suivi des risques se feront rigoureusement tous les trimestres et sera systématiquement inclus dans l'ordre du jour des réunions du Comité de Pilotage.

235. La responsabilité en matière de mesures d'atténuation et réponses de gestion des risques de type politique, sécuritaire et institutionnel est portée par le Comité de Pilotage du Programme Intégré Orientale, avec le concours du Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD et le Gouvernement de la RDC tant au niveau central qu'au niveau provincial pour les provinces concernées. La responsabilité en ce qui concerne les mesures et réponses programmatiques aux risques de type opérationnel est dévolue au PNUD.

236.

Tableau 1 Matrice des risques et mesures d'atténuation

Description	Type de risque	Impact / Probabilité ¹⁷	Mesures d'atténuation / Réponses de gestion
La détérioration du climat politique pendant la période électorale et les tensions sociales subséquentes freinent la réalisation du programme intégré et du plan d'investissement REDD+	Politique	4/3	Mise en place d'un dispositif de suivi conjoint permettant aux services étatiques impliqués dans le Programme de prendre le relais pour assurer un suivi à minima en période difficile. Sensibilisation des autorités et leaders communautaires sur la protection/appropriation des résultats, équipements et matériels du Programme. Responsabilisation des ONG nationales dans la mise en œuvre L'expérience du PNUD et d'autres partenaire de développement en Ituri, au Nord-Kivu et autres zones similaires, montre par ailleurs qu'en cas de résurgence des conflits armés, ceux-ci ne sont généralement pas répartis de manière uniforme sur toute l'étendue du territoire, en particulier dans des espaces aussi vastes. Bien que cela puisse résulter dans la perte d'avancées importantes, et compliquer fortement la logistique, il est généralement possible de réorienter (géographiquement et/ou thématiquement) au moins en partie les interventions du programme pour se focaliser et avancer sur les zones d'interventions qui le permettent. Par ailleurs, le blocage des interventions a un échelon de la gouvernance (national, ou provincial par exemple) ne bloque pas forcément toutes les activités aux échelons inférieurs (Chefferies, terroirs par exemple). En ce sens, par sa répartition géographique, thématique et en termes d'échelons de gouvernance territoriale, ou les interventions sont réalisées en synergies mais sans complète interdépendance, le programme a adopté un modèle d'intervention pragmatique et résilient

1. _____

¹⁷ 1 = Faible 5 = Elevé

Description	Type de risque	Impact / Probabilité ¹⁷	Mesures d'atténuation / Réponses de gestion
L'insécurité liée à la résurgence de conflits armés dans certaines zones cible du programme, notamment dans la province de l'Ituri, affecte la mise en œuvre du programme.	Sécuritaire	4/2	En plus des mesures et observations ci-dessus : Analyse et cartographies des conflits et tensions interethniques dans l'étude sur la situation de référence (Baseline). Mise en place d'un mécanisme de veille sécuritaire basé sur l'évaluation permanente et conjointe de la situation sécuritaire (UNDSS/forces de l'ordre); responsabilisation des ONG locales dans la mise en œuvre du programme. Développement d'un réseau informel dense d'informateurs sur toute l'étendue d'intervention du programme, au travers du partenariat avec les nombreuses autorités politico-administratives et coutumières, agents techniques, PLE et individus impliqués dans les interventions. En cas de persistance de l'insécurité pendant des mois, présentation des résultats de l'évaluation sécuritaire aux Comités de pilotage Programme et Fonds afin de considérer le gel des activités dans les zones affectées et la réaffectation des budgets dans d'autres zones prioritaires.
Manque de volonté politique au niveau de différentes instances de gouvernance pour prendre des dispositions légales et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités du programme.	Politique	5/2	Implication systématique de la partie nationale (niveau central, provincial et territorial) dans la validation des phases clés du Programme et dans la planification et la réalisation du suivi et de l'évaluation. Implication systématique et forte de toutes les parties prenantes, y compris les diverses composantes de l'autorité politico-administrative et coutumière, permettant des effets de leviers et de lobbying sur les points de blocage clés
Les montants et le ciblage des interventions ne permettent pas un effet de levier suffisant pour influencer les pratiques	Financier	3/2.	Etude CAP (Comportements, Attitudes, Pratiques) dès le démarrage du Programme. Ciblage des interventions sur base des résultats de l'étude susmentionnée.
L'amélioration de la gouvernance n'est pas atteinte à cause de la faible disponibilité de capital humain (agents) au niveau des services techniques de l'administration sectoriels et les ETD à renforcer	Institutionnel	5/4	Diagnostic institutionnel des services techniques des territoires ciblés en vue de l'évaluation des besoins de renforcement des capacités humaines et organisationnelles. Développement des interventions du Programme avec les Agences UN et acteurs de développement présents dans la zone tout en assurant le transfert progressif des compétences aux services étatiques concernés.

Description	Type de risque	Impact / Probabilité ¹⁷	Mesures d'atténuation / Réponses de gestion
Les impacts des actions entreprises sur le terrain sont contrecarrés par l'afflux de migrants internes dont les modes d'utilisation et de consommation des ressources naturelles et forestières continuent à placer de fortes pressions sur les forêts. (Spécifique à l'Ituri)	Stratégique	4/2	Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce des déviations. Dialogue actif et continu avec les autorités provinciales concernées et lecteurs humanitaires en vue de la gestion responsable des mouvements migratoires. Campagne d'information et d'éducation environnementale au profit des migrants.
Les changements de comportements et adoption de nouvelles pratiques sur lesquels la stratégie du programme s'appuie ne s'opèrent pas aussi rapidement qu'envisagé, limitant ainsi les impacts concrets du programme.	Opérationnel	4/2	Stratégie du Programme basée sur l'approche communautaire et participative, les bénéficiaires étant des partenaires à part entière, impliqués dans toutes les phases des interventions (planification, mise en œuvre, suivi, évaluation). Les chances d'appropriation s'en trouveront plus accrues.
Les aléas climatiques et les catastrophes naturelles détruisent les investissements entrepris (sécheresse, inondation, ravageurs et maladies des plantes,...)	Environnemental	4/1	Par territoire du Programme, mise en place de comités locaux de prévention de risques et de catastrophes. Renforcement de leurs capacités avec en priorité un plan de contingence articulé autour de la préparation aux risques, les réponses et la réhabilitation en cas de catastrophes
Les plans d'aménagement et d'utilisation des espaces ne sont pas reconnus dans leur rôle fédérateur des investissements publics et privés.	Financier	5/2	Campagnes de plaidoyer auprès des autorités du territoire, de la province et des ministères centraux concernés. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du Programme, y compris auprès de chaque gouvernement provincial concerné.
La spéculation autour des titres fonciers augmente, et promeut des utilisations destructrices et allant à l'encontre des principes de la REDD+.	Institutionnel	5/5	Campagne de sensibilisation locale sur les titres fonciers; renforcement des capacités du personnel en charge de la délivrance des titres.

Description	Type de risque	Impact / Probabilité ¹⁷	Mesures d'atténuation / Réponses de gestion
Les mécanismes de rapportage des infractions liées à l'exploitation illégale du bois ne sont pas adoptés par peur de la réprimande.	Institutionnel	4/2	Vulgarisation sur le bienfondé des mécanismes de rapportage liés à l'exploitation illégale du bois et appuis ciblés en matière de cohésion sociale dans la zone.

10 Gestion socio-environnementale : risques et mesures d'atténuation

237. Il existe des **peuples autochtones pygmées dans la zone projet**. Ils sont situés autour et dans la RFO (Réserve de Faune à Okapi) en Ituri (Mambasa), mais aussi en petit groupe dans la Tshopo (bafwasende) et le Bas-Uélé (Poko). L'étude réalisée en 2009 pour le Cadre Stratégique de Développement des Peuples Autochtones Pygmées (BM) a estimé à moins de 10 000 leur nombre.

238. Un accent particulier sera mis sur la participation effective des PA à toutes les activités du programme. Ces derniers seront prises en compte dans le processus de planification de l'utilisation de l'espace à tous les échelons de gouvernance et des appuis spécifiques leur seront fournis afin d'appuyer leur organisation et leur intégration dans les plans de développement et de gestion des ressources naturelles dans les zones d'intervention du programme où ils vivent. Par ailleurs et cela, en conformité avec les outils socio-environnementaux de la REDD de la RDC, et en application du Cadre Pour les Peuples Autochtones (CPPA), le programme adaptera le Plan de Développement Peuples Autochtones (PDPA) réalisé par le projet Pro Routes en 2015/2016 aux activités spécifiques du programme. En attendant, un budget de 50 000 dollars est réservé pour l'étude d'adaptation du PDPA et 500 000 dollars pour couvrir les besoins spécifiques qu'il génèrera.

239. **En application des outils de gestion socio-environnementale de la REDD** et à l'instar des projets mis en œuvre par le Projet d'Investissement Forestier (PIF/FIP), les cadres de gestion de la REDD suivants seront appliqués :

- le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES)
- les Cadres de Gestions Spécifiques (déplacement involontaire, pestes et pesticides, biens culturels physiques, peuples autochtones).

240. Chaque province cible fera, ainsi qu'il est spécifié dans le CGES, l'objet d'une analyse spécifique comprenant les trois étapes suivantes :

- la rédaction de la grille d'alarme fournie en annexe du CGES ;
- l'analyse de la grille d'alarme et l'identification des mesures à prendre : i) renvoi simple au guide des bonnes pratiques ; ii) réalisation d'une étude d'impact EIES pour les cas les plus sérieux d'impact socio environnemental négatif ; iii) réalisation d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

241. Sur la base des standards environnementaux et sociaux du PNUD, un d'examen préalable du programme a été réalisé et indique que les risques liés à l'impact social et environnemental du programme sont faibles (Annexe n°13). Néanmoins les mesures idoines de mitigation sont proposées.

11 Contrôle, évaluation & information

242. Ce programme à l'instar de toutes les interventions gérées par le PNUD en RDC fera l'objet de suivi et évaluation selon les normes & standards du PNUD en la matière. A cet effet, un système intégré de suivi et évaluation axé sur les résultats de développement propre au programme sera mis en place pour assurer le suivi des activités et l'évaluation des résultats tels que définis dans le cadre des ressources et résultats (CRR). Ce système de S&E s'intégrera dans le cadre de coopération et dans le mécanisme robuste et transparent de planification et de revues conjointes développé et mis en œuvre par le PNUD avec le Gouvernement de la RDC et d'autres partenaires.

243. Un plan de suivi et évaluation pluriannuel sera élaboré, mise en œuvre, évalué et ajusté annuellement. Le plan de S&E sera accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du programme. De même, ce plan permettra de fournir au Secrétariat Technique, au COPIL du FONAREDD et autres partenaires une vision sur la planification et la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation.

244. Le système de suivi et évaluation sera animé par une équipe de trois experts en suivi et évaluation spécialement recrutés dans le cadre du programme. Chacun de ces experts sera localisé au niveau de chaque province et assurera la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation telles que détaillées dans

le plan opérationnel de S&E. Cette équipe qui travaillera et rendra compte à la coordination du programme bénéficiera de l'assistance et du soutien de l'unité de suivi et évaluation du bureau pays PNUD RDC.

245. Par ailleurs, les opérations de collecte de données sur le terrain bénéficieront de l'appui technique de l'INS sur le plan méthodologique afin de s'assurer que ces opérations sont conformes aux standards de qualité en matière de collecte de données.

246. Les grandes lignes des activités de suivi-évaluation du programme sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Table 2– Principales activités de suivi et évaluation

Principales Activités	Objet	Fréquence
Collecte des données de base	Identifier et collecter les données de base et les informations complémentaires pour la finalisation du cadre de suivi du programme REDD+/oriental afin de mieux évaluer les progrès et les changements transformationnels réalisés au fur et à mesure de sa mise œuvre.	An 1 (2017)
Suivi du progrès vers les résultats	Les données de progrès par rapport aux indicateurs de résultats du CRR seront recueillies et analysées pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des résultats convenus.	Selon la fréquence définie dans le cadre de performance des indicateurs.
Visites conjointes de suivi des activités du programme	Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées pour assurer un suivi physique de la mise en œuvre des interventions sur le terrain. Ces missions permettront d'améliorer la performance du programme tout en faisant ressortir les points forts, les points faibles, les recommandations et actions correctrices qui s'imposeront.	Conformément au plan des missions d suivi.
Suivi et gestion des risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés du programme. Documenter la réalisation des actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes sociales et environnementales appliquées dans le cadre du programme.	Trimestrielle
Apprentissage	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons directement liées à l'exécution du programme seront régulièrement capturées, ainsi que celles provenant activement d'autres projets similaires et des expériences des partenaires ; elles seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du programme projet.	Annuelle
Assurance qualité du programme	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD et celles définies dans le cadre spécifique de l'initiative REDD+ pour identifier les forces et les faiblesses du projet afin d'ajuster et améliorer le programme sur la base de décisions de qualité et efficace de gestion.	Annuelle
Revue interne et Ajustement continu	Examen interne des données et des évidences provenant de toutes les actions de suivi pour informer la prise de décision.	Semestrielle
Reporting du Programme	Un rapport de progrès (programmatique et financier) sera produit et présenté au comité de pilotage du programme. Ce rapport exposera sur base d'évidences et de données valides : (i) les progrès réalisés et les résultats atteints comparativement aux cibles prédéfinies pour les produits durant la période de référence, (ii) le résumé sur le rating annuel de la qualité de mise	Annuelle, et à la fin du projet (rapport final)

	en œuvre du projet, (iii) la mise à jour du suivi et gestion des risques, (iv) et les rapports de toutes évaluations ou revues élaborés durant la période de références.	
Revue du Programme (Comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du programme (comité de pilotage) devra conduire des sessions formelle et régulière de revue du programme pour examiner la performance du programme et la bonne exécution du plan de travail pluriannuel pour assurer une budgétisation réaliste durant la durée de vie du programme Au cours de la dernière année du programme une session du comité de pilotage sera organisée pour faire une revue globale du programme pour capturer les leçons apprises et discuter des opportunités pour une mise à l'échelle du programme, la socialisation des résultats ainsi que les leçons apprises.	Annuelle, et à la fin du projet (rapport final)
Etudes et recherches	Une étude analytique sera conduite sur les moteurs de déforestation au cours de la première année du programme. Les données issues de cette étude permettront de suivre et de tester tous les deux ans les hypothèses et principes de la théorie de changement du programme qui s'appuie sur le fait que les paquets d'investissements changeront les comportements et auront pour résultat la réduction de ces moteurs.	2017 – Etude exhaustive 2019 – Observation 2021 – Evaluation
Evaluation	Une évaluation externe indépendante de la réalisation des Jalons 2018 sera entreprise pour la totalité des programmes recevant des financements par le biais de CAFI. Ce programme sera également concerné par cette évaluation, qui portera notamment sur les cibles retenues à 2018 et déterminera si la deuxième tranche de financement pourra être libérée. Le programme prendra part et complètera cette évaluation par une revue à mi-parcours qui permettra d'informer le COPIL sur les ajustements à apporter à la stratégie de mise en œuvre. A la fin du programme, une évaluation finale indépendante sera organisée et aura pour objectif principal d'évaluer les résultats générés par le programme au regard de cinq critères : efficience, efficacité, pertinence, impact et durabilité. L'évaluation finale, ainsi que la celle à mi-parcours seront utilisées comme des outils pour le partage d'expérience et de savoir, avec les partenaires nationaux ainsi que tous les acteurs impliqués et concernés par le programme.	An 2 (2018) Fin du programme
Suivi et contrôle Fiduciaire	Afin d'assurer l'intégrité de la gestion fiduciaire, le PNUD en accord avec ses partenaires de mise en œuvre appliqueront l'approche harmonisée de transfert du Cash (HACT) exigée pour une bonne maîtrise de l'assurance et mitigation des risques financiers. A cet effet, les principales activités d'assurance devront se faire :	

	Mirco-Evaluation de tous les partenaires d'exécution.	Avant la contractualisation d'un PE
	Elaboration du plan d'assurance des partenaires d'exécution (PE) qui devra contenir les actions suivantes : Missions de vérification ponctuelle (spotcheck) ; Missions de suivi programmatique ; Audits financiers et contrôles internes des PE.	En fonction du niveau de risque du PE

12 Plan de consultation effectuée et/ou programmée

247. Cette section décrit aussi bien les différentes consultations réalisées que celles qui sont prévues dans la suite du processus d'opérationnalisation du programme intégré REDD+/Oriental. Les consultations comprennent trois étapes : une première déjà réalisée pendant l'identification et la formulation du programme. Une seconde étape planifiée après la soumission auprès du Fonds national REDD+. Une troisième étape, la mise en œuvre, lors de laquelle les consultations continueront mais avec des ciblés et des objectifs différents.

12.1 Conceptualisation

248. Les travaux de programmation des investissements REDD+ dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri, ciblés par le Programme intégré oriental ont débuté en 2014. Ils sont basés sur une approche participative et inclusive dont le but est d'assurer l'engagement et l'appropriation du programme; c'est pourquoi, depuis sa conception, le programme a fait l'objet de plusieurs consultations de différentes parties prenantes tant au niveau national que provincial.

249. Ces consultations servent deux objectifs principaux :

- Impliquer les acteurs des territoires concernés en (i) collectant leurs avis et préoccupations ; (ii) les informant des enjeux du programme et leur relation avec les préoccupations exprimées ; (iii) communiquant sur les différentes échéances et processus.
- Affiner la qualité et la pertinence du document par (i) une meilleure compréhension des dynamiques et enjeux locaux et (ii) l'identification de partenariats éventuels afin de créer des synergies et complémentarités avec des initiatives actuelles et futures dans la zone d'intervention du programme.

250. Les consultations ont été effectuées à travers de nombreux échanges bilatéraux et rencontres avec des représentants des acteurs impliqués dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles aussi bien au niveau de Kinshasa qu'au niveau des provinces cibles. Il s'agit notamment des Ministères & Services techniques nationaux et provinciaux, des Partenaires Techniques & Financiers (PTF), des ONGs, des organisations de la Société Civile ainsi que des opérateurs privés dans les secteurs de l'environnement/forêt, agriculture, énergie, affaires foncières, planification de la reproduction, etc.

251. Au total, plus de 360 personnes ont été consultées au cours de la première étape, ces informations sont détaillées en annexe n°5.

12.2 Démarrage

252. Comme lors de la conceptualisation du programme, les consultations lors du démarrage du Programme seront réalisées aussi bien à Kinshasa qu'en provinces. En plus des objectifs visés lors de la conceptualisation, ces consultations auront également pour but de définir les cadres, plans, outils et méthodes de travail. Par le biais de consultations récurrentes, les attentes des acteurs seront mieux cadrées et les consultations leur permettront de mieux estimer l'évolution et la contribution du programme.

253. Le tableau ci-dessous présente le détail des consultations à conduire immédiatement après l'approbation du Programme. L'approche participative qui sera privilégiée lors de la mise en œuvre.

Tableau 2 : Principales consultations prévues pour le démarrage du programme intégré REDD+/Oriental

Activités	Objectif	Participation	Echéance
Niveau national (Kinshasa)			
1 ^{ère} réunion interne PNUD (1/2 jr)	Présentation du prodoc, Collecte des avis & commentaires,	CIDD, UPAQ, Comité technique ad hoc, DPAP, DPAO,...	15 juillet 2016
Plusieurs Réunions bilatérales avec les PTF & ONGs intervenant dans les provinces cibles présents à Kinshasa (2h/réunion/PTF et suivi si nécessaire)	Présentation du prodoc, Collecte des avis & commentaires, Analyse des options concrètes de partenariats (engagement), Définition des modalités & prochaines étapes de partenariats.	FNUAP, UNHABITAT, UNESCO, OIM, UE, USAID, FAO (???), WCS, CTB, CIFOR.	05 août 2016
Réunions bilatérales avec les ministères sectoriels clés	Présentation du prodoc, Collecte des avis & commentaires,	Ministères & administrations : MEDD, Agriculture, Développement rural, Energie, Plan, Affaires foncières, AT, ...	05 août 2016
Une réunion avec les organisations de la société civile	Présentation du prodoc, Collecte des avis & commentaires,	GTCR-R, CONAPAC	05 août 2016
2 ^{ème} réunion interne PNUD (1/2 jr)	Présentation du prodoc tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes (nationales et provinciales), Collecte des avis & commentaires, Approbation du programme par le bureau	CIDD, UPAQ, Comité technique ad hoc, DPAP, DPAO,...	15 juillet 2016
Niveau provincial			
Atelier d'adoption/ validation du programme à Kisangani (01 jour)	Présentation du prodoc tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes (nationales et provinciales), Collecte des avis & commentaires, Validation du programme.	Représentants des 3 provinces : partie gouvernementale , société civile, secteur privé, PTF & ONGs internationales présentes Acteurs des chaines de valeurs et agents des moteurs de la déforestation	15 août 2016

12.3 Mise en œuvre

254. L'approche consultative et participative est inhérente aux projets/programmes du PNUD et continuera tout le long de la mise en œuvre du programme. En plus des acteurs impliqués formellement dans le programme, tels que le Comité de Pilotage et les Comités Techniques, des consultations ciblées et spécifiques seront effectuées notamment pour :

- Recueillir les perspectives et faire émerger un consensus autour des moteurs de la déforestation ;
- Assurer l'adhésion aux conclusions des différentes études thématiques ainsi que leurs recommandations ;
- Permettre la contribution des usagers du territoire et leur adoption des Schémas d'Aménagement des Territoires sur la
- Sensibiliser les agents de la déforestation ainsi que les différents acteurs sur les enjeux de la déforestation en vue de modifier les comportements ;
- Mettre en place des plateformes consultatives considérées légitimes par les différents acteurs ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités, qui reflètent non seulement le point de vue des institutions mais également celui des bénéficiaires – e.g. dispositif d'encadrement agricole doit également convenir aux agriculteurs ;
- Promouvoir et accompagner les approches proposées par le programme – e.g. foresterie communautaire ; valorisation des filières ; alternatives culturelles ;
- Effectuer un suivi participatif du programme en vue d'apporter les ajustements nécessaires à la stratégie de mise en œuvre ;
- Renforcer la transparence des différentes institutions et filières par le biais d'une communication maintenue tout le long du programme ;
- Encourager les partenariats avec les différents acteurs du développement et aligner les ressources et efforts autour d'un objectif commun ;
- Engager les législateurs, élus et autorités coutumières en vue de faciliter la passation de textes législatifs ou régulateurs de l'usage des territoires ;
- Accompagner les institutions et acteurs pour éviter les malentendus autour de la REDD et prévenir les frustrations potentiellement dues à des attentes irréalistes ;
- Instaurer un sens de responsabilité collective envers la réussite et les résultats du programme.

255. Il est attendu qu'un guide méthodologique soit pourvu par le GTCR-R et ses partenaires afin de guider les programmes dans le processus de consultations, définir les paramètres de consensus, et assurer une cohésion plutôt que des conflits d'intérêt. Lorsque ce guide méthodologique sera disponible, le programme prendra en compte les approches qui y sont préconisées afin d'affiner la stratégie de consultation des parties prenantes.

256. Il est important de noter la différence entre ce processus de consultation et la procédure de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP), qui elle ne s'appliquera que dans des circonstances très spécifiques.

**
*

13 Annexes